

OBSERVATEUR

de
L'OCDE

**Biotechnologie
et agriculture**

**Les villes
et leurs « vieux »**

**Les télécom :
du militaire au civil**

Les banques à l'Est

**La croissance
des éco-industries**

**L'environnement
en Turquie**

**Les PVD
et les
échanges mondiaux**

**Coup de projecteur :
Suède
Pologne**

**Les perspectives
économiques**

177

août-septembre 1992

NOUVEAUX DÉFIS POUR LES BANQUES

Le secteur bancaire a subi des changements structurels considérables au cours des années 1980. De nouveaux marchés se sont ouverts et la concurrence s'est intensifiée du fait de la déréglementation, de la libéralisation, des modifications de la demande et de l'offre, des nouvelles possibilités offertes par les technologies avancées de la communication. Dans cette publication, l'OCDE analyse ces événements qui ont bousculé le monde bancaire, examine la situation des banques depuis lors et procède à une première évaluation des tendances qui prévaudront dans les années 1990.

Mars 1992, 184 p
(21 91 04 2) ISBN 92-64-23631-7
FF140 £19 US\$35 DM56

RENTABILITÉ DES BANQUES Supplément statistique Comptes des banques 1981-1990

L'évolution de la rentabilité bancaire et les facteurs qui agissent sur elle constituent des indicateurs importants de l'état de santé des systèmes bancaires nationaux. Ces statistiques de l'OCDE, fondées sur les comptes des banques, offrent aux spécialistes un instrument d'analyse unique en son genre pour évaluer l'évolution de la rentabilité bancaire durant la période 1981-1990 et mettent à jour la publication de l'OCDE **Rentabilité des banques, Comptes des banques - 1981-1989**. 174 tableaux.

Avril 1992, 194 p., bilingue
(21 92 04 3) ISBN 92-64-03531-1
FF160 £21 US\$37 DM62

MARCHÉS BOURSIERS ET RISQUES SYSTÉMIQUES DANS LES ÉCONOMIES DYNAMIQUES D'ASIE

Dr. S. Ghon Rhee, Directeur
Pacific-Basin Capital Markets Research Center, Université de Rhode Island

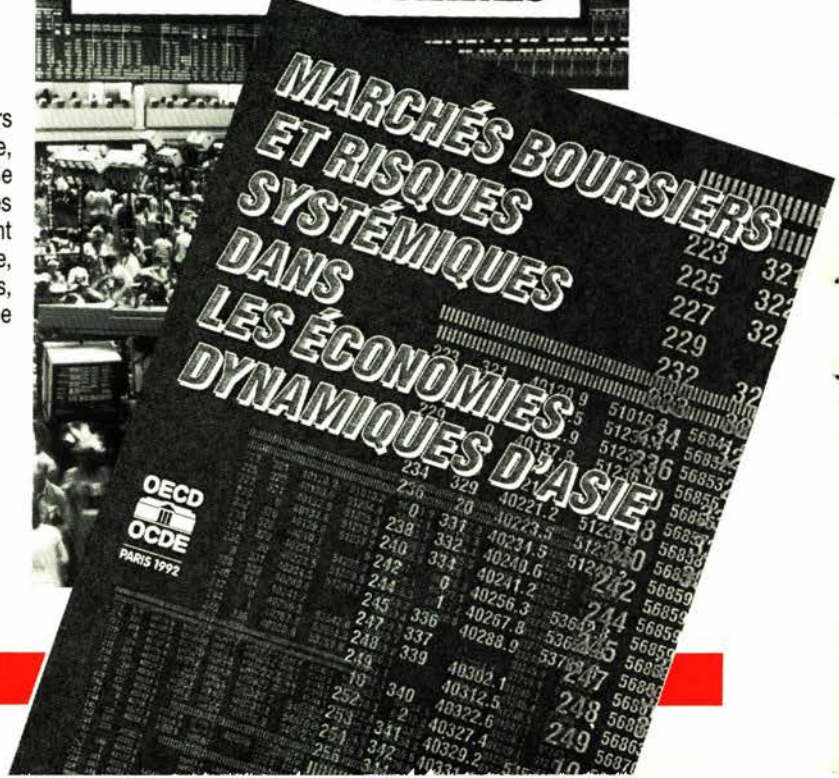
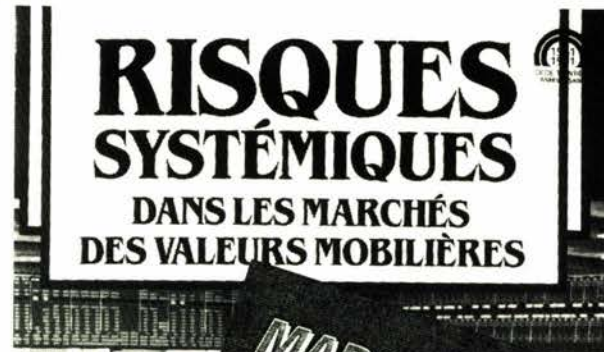
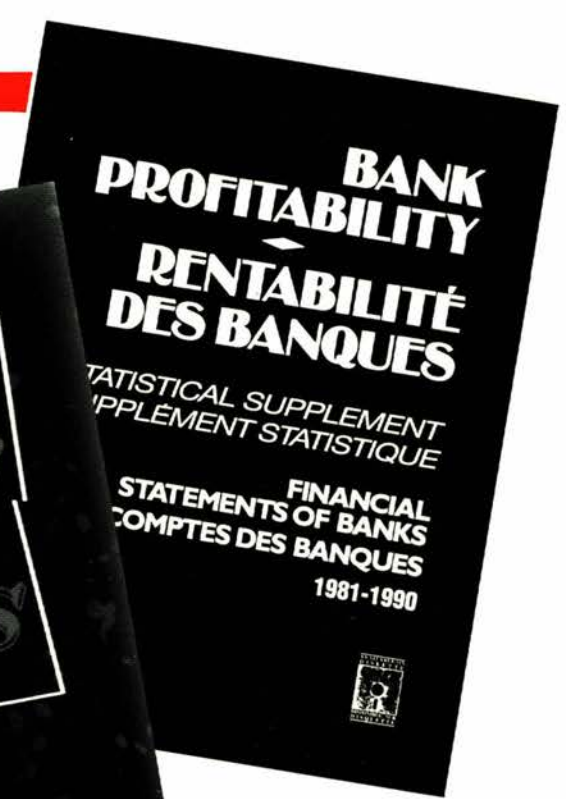
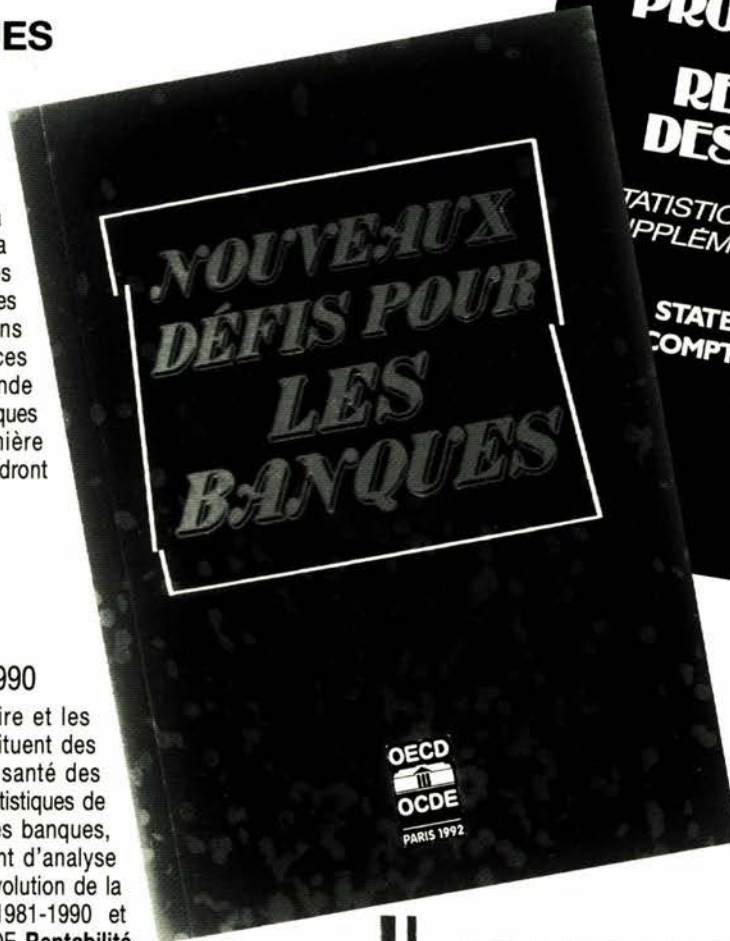
Ce rapport étudie l'organisation et la réglementation des marchés de valeurs mobilières dans les « six Economies dynamiques d'Asie » (EDA) : la Corée, Hong-Kong, la Malaisie, Singapour, Taiwan et la Thaïlande. Il analyse notamment les mécanismes employés par les EDA pour prévenir les risques susceptibles de provoquer de sévères perturbations menaçant ou affectant gravement le fonctionnement du système financier international. Dans ce cadre, les mécanismes du marché, la surveillance des marchés des valeurs mobilières, et l'intégration des marchés de valeurs mobilières des EDA dans le système financier mondial sont également étudiés.

Avril 1992, 100 p
(21 92 01 2) ISBN 92-64-23638-4
FF100 £14 US\$26 DM42

Egalement disponible

RISQUES SYSTÉMIQUES DANS LES MARCHÉS DES VALEURS MOBILIÈRES

Février 1991, 76 p.
(21 91 01 2) ISBN 92-64-23454-3
FF100 £12 US\$21 DM39



Bimestriel publié en anglais et en français par
l'ORGANISATION DE COOPÉRATION
ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Rédaction :

Service des publications de l'OCDE
Château de la Muette
2, rue André-Pascal
F 75775 PARIS CEDEX 16
Tél. (1) 45-24-82-00
Téléfax (33-1) 45 24 85 00

Les articles sans *copyright* peuvent être reproduits accompagnés de la mention « Reproduit de l'Observateur de l'OCDE » et de la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs, ainsi qu'une indication du nombre de lecteurs, doivent être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne peuvent être reproduits qu'avec leur signature.

Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE.

La rédaction n'est pas tenue de rendre des manuscrits non sollicités.
Toute correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

Le numéro :

FF20,00 £2,50 \$EU4,50 DM8,00

Abonnement, 1 an

FF100,00 £12,00 \$EU22,00 DM43,00

Tél. (1) 45-24-81-66

Rédacteur en chef

Ulla Rånhall-Reyners

Rédacteur en chef adjoint

Martin Anderson

Assistants

Yannick Bultynck

Carol Thornton

Conception et

réalisation technique

Gérald Tingaud

Recherche photographique

Silvia Thompson-Lépot

S O M M A I R E

biotechnologie

4

AGRICULTURE ET ALIMENTATION : L'ÈRE BIO
Salomon Wald

affaires urbaines

9

UNE MEILLEURE VILLE POUR LES PERSONNES ÂGÉES
Ariel Alexandre et Yuko Aoyama

économies en transition

12

PASSER DU MILITAIRE AU CIVIL DANS LES TÉLÉCOMMUNICATIONS
Tim Kelly et Martin Salamon

19

CLEF DU MARCHÉ À L'EST : UN SYSTÈME BANCAIRE EFFICACE
Hans J. Blommestein

échanges

23

LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT,
PARTIES PRENANTES DU COMMERCE MONDIAL
Anne Richards

environnement

26

L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT
Candice Stevens

29

POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT EN TURQUIE
Ferenc Juhasz

économie

COUP DE PROJECTEUR SUR

33

LA SUÈDE
Sveinbjörn Blöndal et Thomas Egebo

35

LA POLOGNE
Grant Kirkpatrick et Val Koromzay

38

NOUVELLES PUBLICATIONS DE L'OCDE

cahier central

LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

177

août-septembre 1992



Shell Photo Service

La révolution tranquille de la biotechnologie entraînera des changements profonds dans au moins trois domaines – la santé, l'environnement, la production agro-alimentaire.

Agriculture et alimentation : l'ère bio

Salomon Wald



La micropropagation – ici des pins provenant d'un seul plant – permettra aux chimistes d'identifier les composants chimiques de différents types de bois.

L'évolution du secteur agro-alimentaire dépendra, de plus en plus, des progrès de la biotechnologie. A l'inverse, la biotechnologie ne sera économiquement viable que si elle est assez rapidement et assez largement acceptée par le secteur agro-alimentaire¹.

Dernière-née des grandes technologies génériques du XX^e siècle, la biotechnologie n'a pas le caractère universel de l'informatique. Pourtant, elle sera à l'origine de profonds changements dans au moins trois secteurs majeurs : la santé, la protection de l'environnement et la production agro-alimentaire.

C'est dans ce dernier domaine que la biotechnologie a rencontré le plus de résistance, pour des raisons relevant plus du débat politique, des préoccupations de sécurité et de l'acceptation par les consommateurs que de l'efficacité technologique ou économique.

Le public et les décideurs ne perçoivent souvent pas très bien l'étendue et la diversité des nouvelles possibilités qu'ouvre au secteur agro-alimentaire la biotechnologie. Pour beaucoup de gens, celle-ci se limite aux techniques de recombinaison de l'ADN. Constatant que parmi les produits agricoles commercialisés sur grande échelle dans les pays de l'OCDE, on ne trouve aucune plante cultivée, animal d'élevage ou aliment génétiquement modifié, ils en tirent la conclusion erronée que la biotechnologie agro-alimentaire n'a guère d'impact. Ce qui n'est pas vrai : depuis quelques années, les connaissances scientifiques et techniques qui constituent le fondement de la biotechnologie agro-alimentaire ont enregistré des progrès exceptionnels.

Les quatre catégories

La biotechnologie peut agir sur les végétaux, les animaux, les aliments et les produits non alimentaires. Malgré les différences notables qui séparent ces quatre catégories de produits, on peut définir quelques principes essentiels qui s'appliquent à toutes. Ainsi, parmi les applications les plus anciennes et les plus répandues de la biotechnologie, figurent les progrès réalisés dans le domaine de la santé, grâce à de nouvelles méthodes de diagnostic et de prévention. Progrès qui concernent autant l'être humain, à travers la contamination des denrées alimentaires, que les végétaux et les animaux.

Autre caractéristique commune, l'introduction sur le marché de produits généti-

quement modifiés a souvent été retardée. Dans chacune des quatre catégories, enfin, la tendance dominante des innovations est manifestement favorable à l'environnement. De fait, l'un des principaux objectifs de la biotechnologie est désormais de réduire l'utilisation de produits chimiques dans l'agriculture et la production alimentaire.

Les végétaux

La biotechnologie peut intervenir à chaque étape de la vie des végétaux. Des tests permettent de diagnostiquer rapidement les maladies des plantes cultivées et de maîtriser la qualité des semences et des cultures. Cela dans le but d'accroître la sécurité et l'efficacité de la culture et du commerce de produits agricoles.

Les nouvelles méthodes de modification génétique permettent, de façon beaucoup plus efficace que les méthodes traditionnelles de sélection végétale, d'insérer de nouveaux gènes dans les plantes, et donc d'améliorer les performances des plantes et leur résistance aux maladies virales et à d'autres fléaux comme la sécheresse, la chaleur, le froid, la salinité²... La biotechnologie rend plus performante la sélection des semences *in vitro*, méthode économe en temps et en argent, ainsi que la production en champ, où les résultats dépendent de multiples facteurs externes. Nombre de ces évolutions vont entraîner une diminution de l'emploi d'engrais chimiques, et donc, une réduction de la pollution.

Certaines biotechnologies nouvelles sont déjà exploitées à des fins commerciales, notamment les diagnostics pour végétaux, les insecticides microbiens, les manipulations *in vitro* et la cartographie génétique. D'autres, en bien plus grand nombre, sont au point, mais non commercialisées, ou encore seront finalisées d'ici à deux ou trois ans. Ce qui ouvre dans l'agriculture des perspectives de changements radicaux. Pommes de terre, coton, colza oléagineux, tomates, tabac et soja génétiquement modifiés, résistent à certains herbicides, virus ou insectes déterminés. Certaines de leurs propriétés sont améliorées. Ces « bio-plantes » ont déjà été testées avec succès en champ, sur petite échelle.

Les animaux

La biotechnologie peut avoir un effet spectaculaire sur le traitement de certaines maladies animales, lesquelles se

traduisent par des souffrances et des pertes financières. Il existe par ailleurs des liens de plus en plus étroits entre la recherche animale et la recherche humaine. Les animaux génétiquement modifiés sont très recherchés comme modèles car ils peuvent contribuer à déterminer les causes de certaines affections comme les carcinomes, la lèpre ou la maladie de Creutzfeld-Jacob. On craint par ailleurs que certaines maladies des animaux d'élevage soient transmissibles à l'homme.

La biotechnologie permet d'ores et déjà d'intensifier la croissance des bovins, des ovins et des porcs, sans effet secondaire nocif, en leur administrant de la somatotropine, une hormone hypophysaire obtenue par ADN recombinant. On peut, de la même façon, augmenter les rendements laitiers. Les modifications génétiques visent à améliorer tant l'utilité que la productivité des animaux. De nombreuses voies sont ouvertes à la recherche, car les animaux d'élevage n'ont été sélectionnés que pour quelques-unes de leurs propriétés. Il existe donc une multitude de gènes animaux, potentiellement utiles, qui n'ont pas encore été exploités, voire identifiés.

De nombreux produits et techniques issus de la biotechnologie sont déjà disponibles sur le marché : nouveaux tests de diagnostics, vaccins et médicaments, fécondation *in vitro*, hormone hypophysaire augmentant le rendement laitier, aliments et additifs alimentaires pour animaux, et animaux de laboratoires génétiquement modifiés utilisés comme modèles pour étudier les maladies humaines, comme l'« onco-souris »³. Au cours des prochaines années, de nombreux produits nouveaux, notamment dans les domaines de la santé et des additifs alimentaires, seront prêts pour la commercialisation. Dans la seconde moitié de la décennie 1990, on pourrait voir apparaître sur le marché porcs et bovins génétiquement modifiés, dotés d'une capacité de croissance rapide et d'une meilleure résistance aux maladies.

L'élevage des poissons à des fins commerciales est une pratique relativement récente. Du fait de ce démarrage tardif et

1. **Biotechnologie, agriculture et alimentation**, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.

2. Voir Carlene Brenner, « Biotechnologie, maïs et développement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 171, août-septembre 1991.

3. Voir Bernard J. Phillips, « Les brevets, freins ou accélérateurs de la concurrence ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 159, août-septembre 1989.

du grand nombre d'espèces existant, de larges perspectives sont encore ouvertes⁴. La biotechnologie permet d'espérer d'importants gains de rendement, grâce à une accélération de la croissance et à une diminution des maladies – notamment des infections, bactériennes ou non – très répandues chez les poissons.

La « bio-nourriture »

C'est l'industrie alimentaire qui a, pour l'instant, connu les avancées les plus importantes. Jusqu'à une date récente, les biotechnologies y étaient exploitées commercialement plus que dans tout autre secteur. Les « biotechnologies traditionnelles », fermentation et action des enzymes, sont bien connues, et les versions modernes de ces procédés étaient appliquées et largement acceptées avant l'apparition de la biologie moléculaire et la révolution génétique.

La nouvelle biotechnologie alimentaire offre un large éventail de possibilités d'amélioration de la qualité, de la valeur nutritive, de la non-toxicité et de la faculté de conservation des aliments. Mais aucun des progrès de la biotechnologie n'aura d'effet spectaculaire sur l'ensemble de l'industrie alimentaire. La raison en est, tout simplement, que l'industrie est trop vaste et trop diversifiée. Toutefois, dans certains domaines, comme celui des tests de contamination, la biotechnologie s'est déjà traduite par des changements radi-

caux. Les tests rapides fondés sur les anticorps monoclonaux ou les sondes à ADN sont en train de révolutionner les méthodes d'identification, de contrôle ou d'élimination des contaminants nocifs, comme la salmonelle et la listéria.

De nombreuses biotechnologies alimentaires font déjà l'objet d'une exploitation commerciale : tests, procédés enzymatiques, production d'arômes, de denrées nutritives spéciales, d'aliments nouveaux comme les protéines à goût de viande obtenues à faible coût. Aucune évolution spectaculaire n'est prévisible dans les années à venir, mais ces catégories s'enrichiront de nombreux autres produits. On assistera ainsi à l'arrivée sur le marché du premier « bio-aliment », une levure de boulanger génétiquement modifiée.

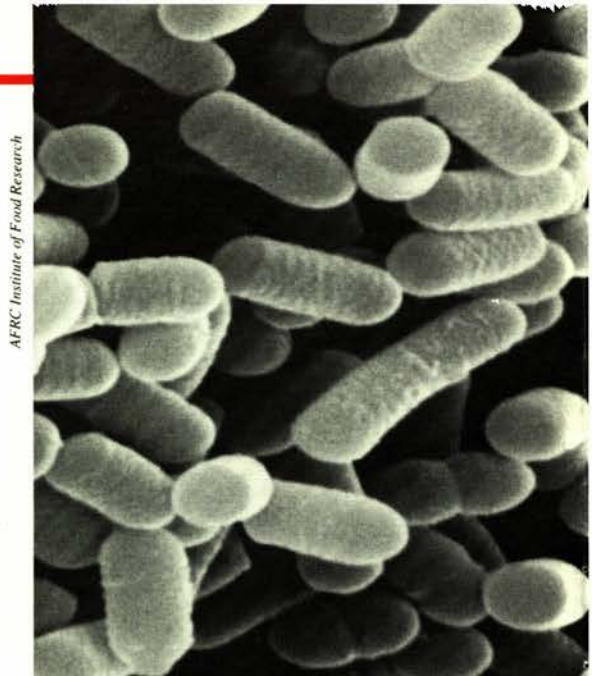
Les produits agricoles non alimentaires

L'un des objectifs, essentiel et prometteur, de la biotechnologie est la promotion d'utilisations non alimentaires des plantes cultivées et des animaux d'élevage, ce qui présente le double avantage d'améliorer la viabilité économique et d'éviter des excédents alimentaires. Parmi les produits concernés figurent le bois, l'amidon – utilisé pour la production de papier, de textiles, d'adhésifs –, le caoutchouc naturel, les oléagineux – destinés à fabriquer savons, détergents, peintures, lubrifiants –,

L'ingénierie des protéines assistée par ordinateur peut être utilisée pour améliorer ou modifier la performance d'enzymes et d'autres protéines utilisés dans l'agro-alimentaire.



AFRC Institute of Food Research



AFRC Institute of Food Research

les plantes ornementales, les gazons, le tabac, le coton, le cuir, la laine, les poils, la soie et les substances chimiques extraites des végétaux. Du fait de leur grande hétérogénéité, on ne se rend pas toujours compte que ces produits représentent déjà en valeur plus de 20 % de la production agricole de la zone OCDE.

L'un des apports essentiels de la biotechnologie pourrait être de contribuer à produire en plus grande quantité et à moindre coût du bois et d'autres types de biomasses, transformables en énergie sous différentes formes, et en autres produits. A cette fin, la recherche en biotechnologie se concentre sur la sélection, le clonage et la modification génétique des arbres. Autre domaine de recherche captivant, la fabrication de nouveaux produits industriels à partir de plantes ou d'animaux génétiquement modifiés. On a déjà amené des animaux, comme la brebis ou la souris, à produire avec leur lait certaines protéines rares et coûteuses utilisées en médecine humaine. Il n'est pas impossible que dans un proche avenir on puisse tout simplement récolter, à partir de plantes génétiquement modifiées, d'autres spécialités pharmaceutiques, produits de chimie fine et enzymes.

Contraintes anciennes et nouvelles

Transformer la révolution scientifique que représente la biotechnologie en une révolution agricole et économique sera un processus long et difficile. Seule une faible partie des possibilités techniques connues est actuellement exploitée commercialement et la gamme des possibilités pourrait s'enrichir considérablement au cours des dix prochaines années.

Dès lors, on peut s'interroger sur la nature des obstacles et sur la cause des retards. Bien entendu, de nombreux goulets d'étranglement scientifiques et technologiques doivent encore être éliminés, des lacunes fondamentales dans nos con-

La compréhension de la structure génétique des bactéries aide les scientifiques à produire des enzymes créateurs de goût et des agents antimicrobiens naturels.

naissances comblées. Ce qui n'est pas surprenant pour une technologie qui a connu un développement aussi rapide et multiforme. Toutefois, ce sont les contraintes de la production industrielle, la perception des nouvelles technologies par le public, les exigences de sécurité et les politiques agricoles qui constituent les principaux problèmes.

L'industrie

La traduction, en termes de produits et procédés, des possibilités ouvertes par la biotechnologie agro-alimentaire, est avant tout un problème de nature industrielle. La biotechnologie agro-alimentaire est, pour l'essentiel, dominée, directement ou indirectement, par les entreprises multinationales. Bien que plusieurs d'entre elles se soient résolument engagées dans la voie de la biotechnologie, beaucoup se sont montrées prudentes, et certaines ont même abandonné la partie en revenant sur leurs choix et investissements antérieurs. Des réticences qui s'expliquent aisément.

Du point de vue de l'industrie, l'innovation dans le domaine de la biotechnologie agro-alimentaire comporte un degré élevé d'incertitude. Le caractère imprévisible de la réaction des consommateurs, le débat sur la sécurité et l'existence de nombreuses possibilités scientifiques et technologiques souvent concurrentes, rendent difficiles les décisions d'investissement. Si dans la zone OCDE, les marchés agro-alimentaires traditionnels connaissent une stagnation, on assiste en même temps à une restructuration en profondeur de la demande : la nourriture doit répondre à des exigences nouvelles, et parfois incompatibles, touchant à la santé, à l'écologie, à la sécurité ou à la commodité. Pour réduire ces incertitudes, il faut se montrer particulièrement réceptif aux besoins de l'utilisateur, que celui-ci soit une entreprise ou un consommateur.

La tolérance par le public et les garanties de sécurité

La « biotechnologie » est un terme générique qui désigne un vaste ensemble de procédés et de produits. La confusion qui en résulte a conduit le public à identi-

fier la biotechnologie au génie génétique ou aux techniques de reproduction humaine, comme les bébés-éprouvettes. L'opinion l'associe également aux problèmes soulevés par la sécurité alimentaire ou encore par la santé. Le degré de tolérance à la biotechnologie manifesté par le public varie sensiblement en fonction du pays, du sexe, du niveau d'éducation, des convictions religieuses... Ce sont les segments les plus instruits et les mieux informés de la population qui manifestent l'acceptation la plus franche⁵.

Paradoxalement, les adversaires les plus déterminés de la biotechnologie appartiennent aux mêmes groupes de population : ce sont les défenseurs de l'environnement, les troupes des partis verts, les militants de la protection des animaux, les adversaires des entreprises multinationales, les fondamentalistes, religieux ou autres. Au-delà des objectifs et des craintes qu'ils explicitent clairement, leur action n'est pas exempte de présupposés idéologiques inavoués.

L'opposition active de ces groupes aux modifications génétiques a influencé le public. Du coup, la sécurité en biotechnologie est devenue une préoccupation majeure pour presque tous les gouvernements des pays de l'OCDE. Si les techniques de modification génétique en laboratoire ou en milieu industriel, ADN recombinant essentiellement, sont considérées comme sûres, la prolifération dans l'environnement d'organismes génétiquement modifiés continue à faire problème.

Sur la question, deux attitudes coexistent. Pour la Communauté européenne, sensible aux pressions des « verts », il faut non seulement évaluer les risques potentiels présentés par les organismes génétiquement modifiés, mais aussi soumettre

ceux-ci à une réglementation. La position adoptée par les États-Unis et le Japon est plus pragmatique. Pour eux, la question n'est pas de savoir si un organisme a été obtenu grâce aux techniques classiques de sélection ou par génie génétique, mais si les produits et procédés dérivés présentent un risque. Dans ce cas seulement une réglementation s'avère nécessaire. Dans tous les pays, y compris en Europe, la communauté scientifique ne considère pas le génie génétique en tant que tel comme une source de risque. En conséquence elle défend massivement la seconde position.

L'impact sur l'agriculture

Les responsables des politiques agricoles ont rapidement compris l'utilité de certaines biotechnologies pour la culture et la production alimentaire. Ils se préoccupent néanmoins des perturbations dans les processus de production, d'emploi et d'échanges que pourraient entraîner d'autres biotechnologies, accélérant ainsi la déjà difficile restructuration de l'agriculture. Aussi ont-ils retardé plusieurs fois l'exploitation d'innovations.

L'exemple le plus connu est celui de la somatotrophine bovine (« hormone de croissance bovine ») dont l'autorisation a été ajournée à plusieurs reprises des deux côtés de l'Atlantique. Les motifs invoqués, réels ou supposés, de protection des animaux, masquent en fait la crainte que ce nouveau produit de l'ADN recombinant augmente les rendements laitiers des vaches, et, partant, aggrave le problème des excédents laitiers et celui du chômage agricole.

Autre exemple plus ancien, celui de l'isoglucose, un édulcorant artificiel obtenu par action enzymatique à partir du

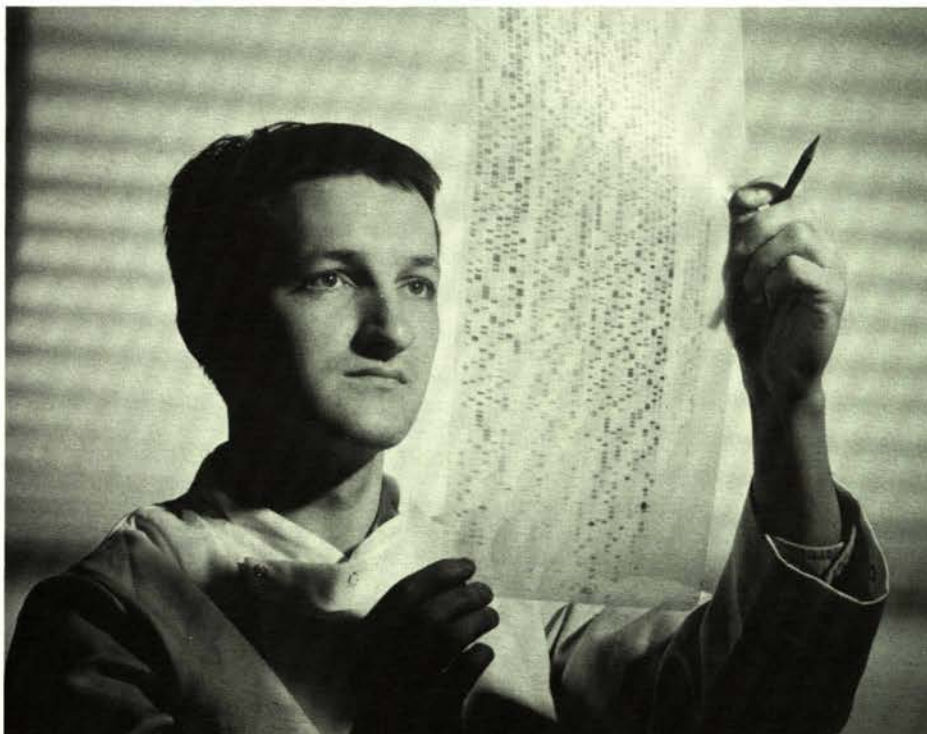
Grâce à la technique de multiplication d'embryons - qui a produit ces cinq moutons génétiquement identiques - les agriculteurs pourront sélectionner des animaux aux caractéristiques recherchées et les reproduire rapidement.



UK Institute of Animal Physiology & Genetics Research

4. Voir Carl Christian Schmidt, « L'aquaculture - un poisson d'or ? » *L'Observateur de l'OCDE*, n° 154, octobre-novembre 1988.

5. D'après l'enquête menée par « Euro-baromètre » en 1991 dans les douze pays de la Communauté européenne.



La connaissance des séquences qui composent l'ADN et l'ARN est à la base des recherches en technologie alimentaire – systèmes moléculaires, conception des sondes génétiques, génétique microbienne, systèmes de détection d'organismes pathogènes...

AFRC Institute of Food Research

maïs. La Commission de la Communauté européenne avait imposé des restrictions sur les ventes afin de protéger les producteurs européens de betterave sucrière.

Plusieurs tentatives d'évaluation des répercussions économiques de la biotechnologie agro-alimentaire ont été menées. Les études réalisées à la demande du bureau d'évaluation technologique du Congrès des Etats-Unis, de la Commission de la Communauté européenne notamment montrent que la biotechnologie ouvre de larges perspectives d'amélioration de la productivité agricole, en diminuant les coûts unitaires de production ou en augmentant les rendements des facteurs de production. Certains de ces effets seront en partie compensés par la baisse prévisible des gains de productivité réalisés grâce aux technologies classiques.

Dans le cas de la somatotropine bovine, les études économiques montrent que, compte tenu des systèmes de quotas laitiers en vigueur dans les pays de l'OCDE, le principal effet direct de sa mise sur le marché sera, non pas une augmentation de la production mais une réduction des coûts. Si la production augmente, l'accroissement, d'environ 10 à 15 %, ne sera pas brutal mais progressif, sur une période de cinq à dix ans. C'est donc seulement à plus long terme que la somatotropine bovine risque de modifier profondément la production et le marché du lait.

Cet exemple illustre un principe important et d'application générale : la biotechnologie ne se traduit pas nécessairement par une augmentation de la production. Si les pouvoirs publics mettent en place un cadre d'action approprié, la biotechnologie peut et doit entraîner une réduction

des coûts, à travers une baisse de la consommation des facteurs de production agricole comme l'eau, les produits agrochimiques polluants, et une diminution des déchets. Du reste, c'est la protection de l'environnement qui constitue la meilleure justification des biotechnologies agricoles, en raison des perspectives qu'elles ouvrent vers une agriculture plus efficace, moins coûteuse et moins polluante.

Ce qui vaut pour la zone OCDE vaut davantage encore pour de nombreuses parties du monde en développement, surtout dans les régions où de fortes concentrations de population, dont les besoins alimentaires s'accroissent rapidement, vivent dans un environnement menacé ou fragile. Il en va ainsi de l'Asie du Sud-Est, de la Chine, de l'Egypte, sans oublier les pays d'Europe orientale, où coexistent une très grave pollution de l'environnement et une agriculture inefficace.



Certains des effets possibles de la biotechnologie agro-alimentaire pourraient encore constituer dans la zone OCDE un sujet de préoccupation pour les décideurs. La biotechnologie favorisera la concentration, et les gains de productivité auront pour conséquence inévitable l'aggravation du chômage agricole. A court et à moyen termes, le destin de la biotechnologie sera tributaire de décisions des pouvoirs publics en matière de prix, de subventions et de réforme agricole. Une atténuation du protectionnisme agricole dans les pays ou les marchés caractérisés par des prix élevés (lait et sucre, par exemple),

pourrait ralentir la diffusion de la biotechnologie pendant la période d'ajustement structurel. En revanche, l'amélioration des rendements qui en résulterait pourrait ensuite accélérer l'adoption d'un plus grand nombre d'innovations. La biotechnologie pourrait par ailleurs favoriser fortement l'ajustement structurel dans l'agriculture en réduisant à la fois la consommation de facteurs de production et les coûts.

A moyen terme, et à l'échelle mondiale, il ne fait guère de doute que le caractère indispensable de la biotechnologie agro-alimentaire pour nourrir une population en augmentation sans provoquer de dommages irréversibles à l'environnement sera largement reconnu. ■



Bibliographie OCDE

- **Biotechnologie, agriculture et alimentation**, 1992
- **Concepts et principes sous-tendant les évaluations de sécurité des denrées alimentaires issues de la biotechnologie moderne**, à paraître 1992
- **Biotechnologie et l'agriculture des pays en développement : le cas du maïs**, 1991
- Carliene Brenner, « Biotechnologie, maïs et développement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 171, août-septembre 1991
- **Politique de concurrence et propriété intellectuelle**, 1989
- Bernard J. Phillips, « Les brevets, freins ou accélérateurs de la concurrence ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 159, août-septembre 1989
- **Biotechnologie – effets économiques et autres répercussions**, 1989
- Salomon Wald, « La révolution biotechnologique », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 156, février-mars 1989
- **Aquaculture. Examen des données d'expériences récentes**, 1989
- Carl Christian Schmidt, « L'aquaculture – un poisson d'or ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 154, octobre-novembre 1988
- **Biotechnologie – l'évolution du rôle des pouvoirs publics**, 1988
- **Considérations de sécurité relatives à l'ADN recombiné**, 1986
- F. K. Beier, R. S. Crespi et J. Strauss, **Biotechnologie et protection par brevet : une analyse internationale**, 1985.

Une meilleure ville pour les personnes âgées

Ariel Alexandre et Yuko Aoyama

La population des pays de l'OCDE vieillit. Comme la plupart des personnes âgées vivent dans les villes, les services urbains ainsi qu'une partie des logements doivent être adaptés à leurs besoins. Les personnes âgées souhaitent, en majorité, mener une existence indépendante – à leur domicile. C'est là une aspiration que les autorités municipales doivent satisfaire le mieux possible et, de fait, divers programmes allant dans ce sens sont actuellement mis en œuvre dans les villes des pays de l'OCDE¹.

Si le vieillissement de la population des pays de l'OCDE est aujourd'hui un phénomène bien connu, les décideurs qui ont à mettre au point des politiques pour faire face à cette situation ne disposent, pour les guider, que de rares études pertinentes. Or, à partir du moment où les personnes âgées constituent un groupe en augmentation constante – plus 50 % entre 1980 et 2010 dans la zone OCDE –, la prise en charge de leurs besoins ne peut plus être considérée seulement comme une affaire de famille. Particulièrement nombreuses dans les grandes villes de l'OCDE – où leur poids relatif dépasse souvent de 50 % la moyenne nationale –, les personnes âgées sont plus nombreuses encore dans les centres-villes qu'à la périphérie. Et la majorité des villes devront, à l'avenir, faire face à une croissance de cette catégorie de la population. A cela, il faut ajouter le fait qu'en milieu urbain, les «vieux» vivent plus souvent seuls, alors que la famille élargie est restée plus fréquente dans les campagnes.

Un certain nombre de municipalités proposent d'ores et déjà les services qui sont indispensables au bien-être de leur population âgée. Elles ont aussi commencé à explorer les solutions de rechange à la prise en charge institutionnelle dans des maisons de retraite ou de soins spécialisés. Diverses mesures permettent maintenant de proposer aux résidents âgés des services urbains plus souples, mieux adaptés à leurs besoins et financièrement abordables. Si la méthode varie d'une ville à l'autre, quelques principes font maintenant l'unanimité.

Il s'agit notamment de permettre aux personnes âgées de mener une existence



indépendante aussi longtemps que possible, en développant, pour celles qui nécessitent des soins spécifiques, un cadre résidentiel adapté, plutôt qu'en proposant un hôpital ou une maison de soins, et en créant les conditions permettant de mener une vie aussi active et utile que celle des plus jeunes. Secteurs privé et associatif sont invités à contribuer à l'offre de logements et de services pour personnes âgées. Enfin, on encourage celles-

ci à s'entraider et on favorise la prise en charge informelle par la famille ou par le voisinage.

Aujourd'hui, beaucoup de «vieux» sont très différents de leurs aînés. Plus aisés, en meilleure santé et plus instruits, ils constituent une vaste clientèle électorale qui peut orienter en sa faveur les politiques de logement, de santé, ainsi que les services sociaux et culturels. En tant que consommateurs, ils créent et développent de nombreux marchés de services et d'activités spécialisés, tels que les loisirs et les soins médicaux. Pour autant, il serait imprudent de conclure qu'ils n'auront plus, à l'avenir, besoin d'assistance. Si la majorité des personnes âgées ont vu leur situation financière s'améliorer au cours de la dernière décennie, beaucoup ne pourraient survivre sans leur pension de retraite. Certaines restent démunies malgré les prestations sociales qu'elles reçoivent. Les plus pauvres se rencontrent généralement parmi les femmes, les minorités ethniques et les personnes appartenant au quatrième âge. Ce dernier groupe – ceux de plus de 75 ans – va accroître la demande de services sociaux, notamment médicaux.

Les villes agissent

Si les régimes de retraite et d'assurance-maladie relèvent des politiques nationales, les municipalités ont une grande influence sur la qualité de la vie des personnes âgées. Sous l'effet conjugué de la décentralisation du pouvoir au profit des collectivités locales et de la croissance de la population âgée dans les villes, celles-ci auront un rôle de plus en plus important dans l'offre de services qui devraient devenir aussi variés que la clien-

1. **Politiques urbaines pour les personnes âgées**, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1992.



Fourmy/REA

Les personnes âgées peuvent donner de l'aide – et non seulement en recevoir.

Plus aisés, en meilleure santé, plus instruits – les «nouveaux vieux» constituent une nouvelle catégorie de consommateurs.

(Göteborg), les règlements de zonage sont assouplis pour permettre la construction de logements supplémentaires et de foyers pour les personnes âgées. Ainsi, les personnes âgées ne sont plus obligées de déménager pour aller vivre dans des logements spéciaux, mais peuvent rester dans leur quartier et conserver leur réseau de relations.

Les personnes âgées sont également invitées à s'organiser et à développer les activités d'entraide. Au Canada, les subventions «Nouveaux horizons» répondent à cet objectif en contribuant au financement des associations de voisinage gérées par les personnes âgées elles-mêmes. Ces associations mettent en œuvre des programmes d'entraide, tels que la surveillance téléphonique et l'alphabétisation des adultes. En Allemagne, le programme «Vieillir à Augsburg» a été mis au point avec des représentants élus des habitants âgés qui participent ainsi à la prise de décision dans les domaines de l'action locale les concernant. En Norvège, le maire d'Oslo a élaboré le projet «67 +» permettant aux citoyens du troisième âge de faire valoir, auprès des responsables, leur point de vue sur des problèmes tels que l'accessibilité des transports locaux.

Un certain nombre de programmes visent à inciter les personnes âgées à abrégier leurs séjours en établissement spécialisé. Ainsi, en Suède, les personnes âgées hospitalisées perçoivent une allocation pour l'entretien de leur habitation. Non seulement elles peuvent ainsi conserver leur propre logement pendant la durée des soins, mais elles sont motivées pour rentrer chez elles. Dans un certain nombre de villes, l'application des nouvelles technologies permet, en outre, d'améliorer la sécurité des personnes âgées : alarme personnelle, système vidéo interactif... Dans d'autres cas, on a trouvé des solutions peu coûteuses, comme l'assistance médicale bénévole ou la distribution de repas par le voisinage.

Améliorer la mobilité

Qui dit population âgée de plus en plus active dit mobilité accrue. C'est grâce au réseau de transports que les personnes âgées sont reliées à ceux qui prennent soin d'elles (parents, voisins, amis...), aux équipements collectifs, tels que les bibliothèques, et aux services sociaux,



tels que les centres de soins de proximité. Elles peuvent souffrir d'une mobilité réduite, non seulement à cause de difficultés à marcher, mais aussi à cause de problèmes sensoriels, comme la déficience de la vue, de l'ouïe ou de l'élocution. Autant de handicaps pour trouver facilement son chemin, choisir le mode de transport adéquat, acheter un ticket.

Améliorer les transports pour les personnes âgées, c'est les améliorer pour tout le monde. De simples aménagements des rampes, des boutons-poussoirs et des sièges dans les transports publics ne demandent pas de gros efforts budgétaires et aident les personnes âgées à rester autonomes. Il est essentiel aussi, de leur donner, avant et pendant les trajets, accès à des informations fiables, leur capacité d'adaptation à l'imprévu étant souvent limitée. L'incertitude, la perte de confiance en elles-mêmes ou en leurs capacités physiques, le sentiment d'insécurité et le manque d'information peuvent les empêcher de se déplacer, même sur de petites distances.

Par ailleurs, les correspondances au cours du trajet doivent être correctement assurées. Chaque déplacement commençant et finissant par la marche à pied, l'adaptation des parcours piétonniers constitue la première étape vers un système de transport d'accès facile. Il s'agit ensuite, pour atteindre cet objectif, de mieux coordonner la politique de transports avec la politique d'urbanisme.

Répartir les tâches

Si l'on veut favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, on a le choix entre cinq stratégies : l'action indépendante, la délégation, la coordination, la collaboration et le partenariat. Chacune de ces stratégies correspond à un partage des tâches entre pouvoirs publics nationaux et collectivités locales d'une part, entre secteur privé et secteur associatif d'autre part.

L'action indépendante suppose une très faible coordination intersectorielle tandis que le partenariat requiert au contraire une coordination très étroite. Exemple d'action indépendante, l'initia-

Le volontariat domine souvent dans la fourniture de services à domicile.



Franken/POLITIKENS PRESSE FOTO

tive du secteur privé au Japon, où quelques grandes sociétés fournissent à leurs retraités une assistance à domicile au titre des prestations sociales. En Suède, les compétences relatives au logement et aux services sociaux ont été décentralisées au profit des villes afin de fournir des services moins coûteux, mieux adaptés aux besoins, sans pour autant diminuer la fiabilité ou la qualité des prestations. C'est aussi en Suède que l'on a recours à une formule de collaboration pour fournir logements et services sociaux de meilleure qualité ; on permet aux municipalités l'accès à des subventions nationales destinées à financer des programmes d'amélioration des quartiers, tout en associant les personnes âgées à la planification de ces programmes.

Un certain nombre de projets associant secteur public et secteur privé, marchand ou non marchand, permettent d'améliorer l'efficacité administrative ou financière de différentes mesures à l'intention des personnes âgées. Dans certaines villes des Etats-Unis, les services du téléphone, de l'eau, du gaz et de l'électricité ne peuvent interrompre les prestations à leurs clients âgés qu'après enquête des services sociaux. Double avantage de cette disposition simple : permettre aux municipalités de recenser les personnes âgées nécessitant une assistance ; faire économiser par les entreprises qui assurent ces services les frais de poursuites pour impayés.

Qui doit payer ?

L'immense majorité des personnes âgées ne vivent pas dans des logements aménagés à leur intention. Le plus souvent, dans les villes de l'OCDE, une personne âgée occupe son logement depuis dix à quinze ans et fait face seule à ses dépenses de logement. Pourtant, l'aide publique au logement existe dans de nombreuses villes et sous diverses formes, allant de la subvention à la construction ou à la garantie d'emprunts hypothécaires, en passant par l'allocation-logement.

Quant à l'assistance sociale pour les personnes âgées, on distingue : subvention aux familles, aide publique, bénévolat, services payés par l'utilisateur et prestations servies au titre des régimes d'assurance. Les subventions aux familles comprennent des versements directs, des exonérations fiscales et des allocations de prise en charge destinées à couvrir les

frais de soins. Bien qu'ils ne soient pas très courants, quelques programmes de ce type sont appliqués dans des villes d'Australie, du Japon et des Etats-Unis.

Pour ce qui est de l'aide publique, elle varie en fonction de deux paramètres : d'une part, la répartition de la charge entre les différents niveaux d'administration, et d'autre part, l'imputation budgétaire des dépenses, sur le budget de la santé ou sur celui de la protection sociale. Ces deux paramètres influent de façon significative sur le type et la gamme des prestations. Les services gratuits sont, eux, essentiellement fournis par des associations à but non lucratif. A l'inverse, les prestations payantes correspondent à des services achetés directement par le bénéficiaire, qui s'adresse en général au secteur privé marchand.

Certains pays versent des allocations aux personnes âgées pour couvrir l'achat de ces services. En France, par exemple, l'Etat prend en charge une partie des frais de garde et d'aide ménagère des personnes âgées, en remboursant les cotisations sociales afférentes à ces prestations. Ailleurs, notamment aux Etats-Unis, le financement des prestations par un mécanisme d'assurance a été utilisé à titre d'expérience. La *Social Health Maintenance Organisation* avance les frais nécessaires aux soins de proximité et aux séjours en établissement de repos, grâce aux cotisations collectées auprès des usagers. Ce type de services, relativement nouveau, ne fait pas encore l'objet d'une évaluation précise. Mais les premiers résultats sont prometteurs. On peut espérer que les mécanismes d'assurance permettront, à la longue, de financer, soit l'intégralité des soins de longue durée, soit l'assistance sociale seulement.



Les personnes âgées sont confrontées à deux paradoxes. Tout d'abord, alors

même qu'elles sont nombreuses à vivre dans des villes denses et surpeuplées, la vieillesse est souvent synonyme de solitude. A la vérité, et en raison de cette solitude, les « vieux » ont précisément besoin de ce qu'une ville peut leur offrir : un large champ de possibilités, des services, des contacts...

Second paradoxe : on a tendance à considérer les problèmes des personnes âgées comme insolubles, inévitables, sans perspective. Or, rien n'est plus faux : l'amélioration des services urbains et le bon dosage entre les prestations assurées par le secteur public, le secteur privé et le secteur associatif, peut considérablement changer leur vie quotidienne.

Il y a plus. Les personnes âgées ont, elles-mêmes, un rôle potentiellement important à jouer pour le bien-être de la ville, par l'intermédiaire des enfants. Les personnes âgées pourraient aider les enfants confrontés à des problèmes sociaux, financiers, ou familiaux, leur apportant affection, patience, savoir. Les pouvoirs publics, tant au niveau local que national, devraient se saisir de ce sujet en prenant des dispositions institutionnelles et pratiques permettant de faciliter, dans des structures légères, de tels échanges utiles et mutuellement enrichissants entre générations. ■



Bibliographie OCDE

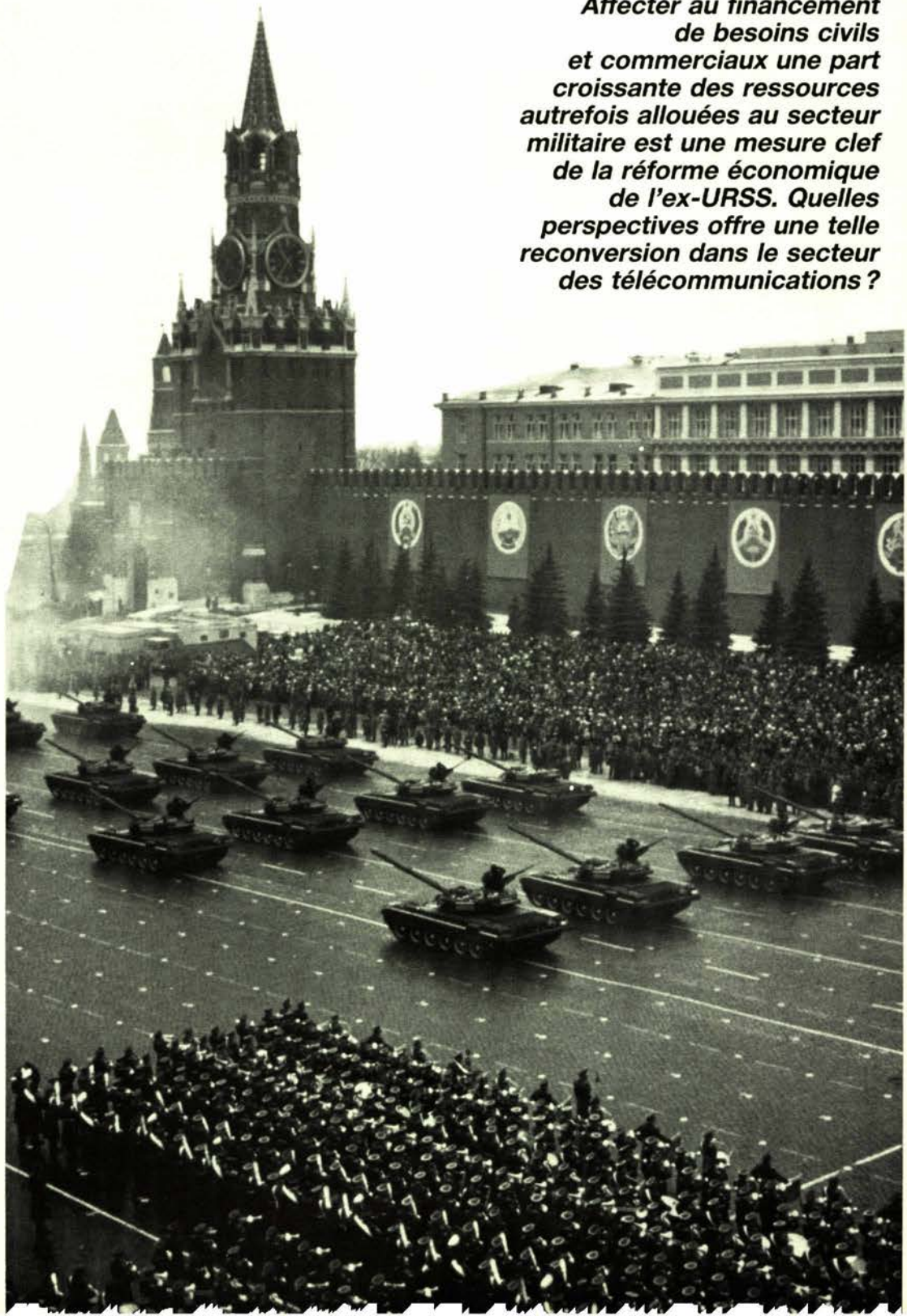
- Politiques urbaines pour les personnes âgées, à paraître 1992
- L'environnement urbain : quelles politiques pour les années 1990 ?, 1990
- Le financement du logement en milieu urbain, 1988
- Le vieillissement démographique : conséquences pour la politique sociale, 1988.

« De leurs glaives ils forgeront des hoyaux » (Esaïe 2,4) ou comment Passer du militaire au civil

Tim Kelly et Martin Salamon

Affecter au financement de besoins civils et commerciaux une part croissante des ressources autrefois allouées au secteur militaire est une mesure clef de la réforme économique de l'ex-URSS. Quelles perspectives offre une telle reconversion dans le secteur des télécommunications ?

Le secteur militaire dans l'ex-URSS produisait une gamme beaucoup plus importante de biens et services que ne le donnent à penser les clichés.



dans les télécommunications

Le soutien de l'Occident à la reconversion du secteur militaro-industriel des Nouveaux Etats indépendants de l'ex-Union soviétique (NEI) est considéré comme une urgente priorité. Mais le débat se polarise généralement sur la reconversion matérielle des usines, rarement sur le marché et la nécessité de répondre à sa demande. Pour recentrer cette question, l'OCDE et son Centre pour la coopération avec les économies européennes en transition ont récemment organisé, dans la ville autrefois interdite de Krasnoïarsk, en Sibérie, un séminaire sur la reconversion militaro-industrielle dans le secteur des télécommunications¹.

Cette manifestation a réuni une centaine d'experts gouvernementaux et dirigeants d'entreprises du secteur des télécommunications des pays de l'OCDE et de la Fédération de Russie, ainsi que des représentants d'autres organisations internationales. Elle avait un double objectif : débattre, d'une part, des questions générales de la reconversion militaro-industrielle en s'appuyant sur l'exemple particulier des télécommunications (secteur fortement représenté à Krasnoïarsk) ; faciliter, d'autre part, les contacts entre responsables de ce secteur afin d'inciter le monde des affaires occidental à participer à l'effort de reconversion. La nouvelle loi sur la conversion, adoptée par le Parlement de la Fédération de Russie le 20 mars 1992, a été présentée et commentée par des parlementaires russes.

A cinq heures de vol et quatre fuseaux horaires de Moscou, Krasnoïarsk n'avait, jusqu'à une date récente, que peu de contacts avec les visiteurs et les hommes d'affaires étrangers. Situées au cœur d'une région où sont implantées de nombreuses installations et entreprises militaires de haute technologie, la ville et ses

cités-satellites – encore interdites – ont été durement touchées par la réduction des commandes militaires. Pour pallier ces difficultés, les autorités se sont lancées dans une politique de diversification et de création d'entreprises mixtes avec des partenaires étrangers. La région présente en effet de nombreux atouts : les ressources naturelles y sont abondantes, l'énergie bon marché, la main-d'œuvre très qualifiée.

Le choix du secteur particulier des télécommunications s'explique aisément :

- l'écart entre le militaire et le civil – sur le plan des fonctions, de la technique ou de la géographie – est sans doute moindre dans les télécommunications que dans la production d'armements
- la demande de services de télécommunications est avérée et dépasse largement l'offre – par exemple, le délai pour se faire installer le téléphone est de plus de cinq ans dans l'ex-URSS
- le secteur des télécommunications couvre non seulement le matériel mais aussi les services, qui de tout temps ont été insuffisamment développés dans les économies planifiées, et constituent une source importante d'emploi pour la main-d'œuvre excédentaire
- les services de télécommunications sont très attrayants pour les investisseurs étrangers, car ils ont démontré leur rentabilité

et leur résistance à la récession dans les pays occidentaux, y compris dans le cas de nouvelles entreprises.

La région de Krasnoïarsk abrite trois grandes installations militaires, employant chacune entre 9 et 10 000 personnes. Certaines mesures de reconversion y ont déjà été mises en œuvre :

- à l'Usine radio-technique, qui était auparavant un grand producteur militaire de matériel de radiocommunications et d'équipements pour les communications par satellite et qui fabrique maintenant des stations au sol pour les télécommunications par satellite
- à l'Usine ISKRA, qui produisait autrefois du matériel militaire pour réseaux spécialisés, ainsi que certains équipements civils de radiodiffusion et des récepteurs portables
- à l'Institut scientifique et industriel de mécanique appliquée (NPO-PM) qui produit des satellites et est implanté à Krasnoïarsk-26, ville auparavant fermée aux visiteurs étrangers située à une quarantaine de kilomètres au nord de la ville même de Krasnoïarsk (encadré, p. 14) ; l'usine produit en moyenne quatre satellites de télécommunications civils et 15 à 16 satellites militaires par an.

Ces entreprises recherchent maintenant des partenaires occidentaux qui les aideraient à fabriquer des équipements de communication utilisant les technologies des hyperfréquences, des satellites et de la radio cellulaire, destinés au secteur civil (encadré, p. 18).

On estime que dans l'ex-URSS, le secteur militaire contribue pour environ 7,5 % au PMN (produit matériel net, l'équivalent du PIB pour les pays de l'ex-CAEM²). Mais le complexe militaro-industriel absorbe une proportion beaucoup plus grande des dépenses publiques (jusqu'à 47 % selon

1. Le Séminaire était organisé avec le parrainage du Fonds britannique « Know-how ».

2. Derek Blades, « Révolution statistique en Europe centrale et orientale », l'Observateur de l'OCDE, n° 170, juin-juillet 1991.

Tim Kelly est spécialiste des politiques des communications et Martin Salamon est consultant auprès de la division des politiques en matière d'information, d'informatique et de communication, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.

**COMMUNAUTÉ
DES ÉTATS INDÉPENDANTS –
LIGNES PRINCIPALES
DE TÉLÉPHONE ET POPULATION**

République	Population 1 ^{er} janvier 1990 milliers	Lignes principales 1 ^{er} janvier 1989 milliers	%	Lignes principales par 100 personnes
Fédération de Russie	148 041	20 201,0	53,8	13,6
Ukraine	51 839	6 733,7	18,8	13,0
Ouzbékistan	20 322	754,6	7,4	3,7
Kazakhstan	16 691	1 471,8	6,1	8,8
Bélarus	10 259	1 393,6	3,7	13,6
Azerbaïdjan	7 131	475,7	2,6	6,7
Tadjikistan	5 248	203,9	1,9	3,9
Kirghizistan	4 367	173,4	1,6	4,0
Moldova	4 362	377,3	1,6	8,6
Turkménistan	3 622	170,0	1,3	4,7
Arménie	3 293	187,0	1,2	5,7
Total CEI	275 175	32 142,0	100,0	11,7

Source : OCDE, adapté de sources UIT et CEI

une estimation) et il contribue dans une large mesure au déficit budgétaire. Dans la perspective d'un passage à l'économie de marché, il y a donc de bonnes raisons de réduire la taille du secteur militaire et de diriger une partie de ses ressources vers la production civile. En janvier 1989, les autorités avaient annoncé que les commandes militaires seraient diminuées de 20 % d'ici à la fin de 1991 : elles ont, en réalité, baissé de 30 %. Le nouvel objectif fixé atteint le chiffre drastique de 85 % – ce qui ne laisse guère aux responsables du ministère de la défense d'autre solution qu'une reconversion.

Mais il ne faut pas sous-estimer la tâche : le complexe militaro-industriel est sans doute, de tous les secteurs de l'économie, celui qui a le mieux exploité le système planifié de l'affectation des ressources. Ses responsables sont de ce fait moins sensibilisés à l'urgence du changement, et il pourrait être plus difficile de les convaincre des vertus de l'économie de marché.

Les possibilités de conversion

Le secteur des télécommunications de l'ex-URSS souffre d'un sous-développement chronique. On dénombre environ 32 millions de lignes téléphoniques princi-

pales dans les 11 Républiques de la CEI (tableau). Ce chiffre correspond à une densité de 11,7 lignes principales pour cent habitants (elle est de 44 dans la zone OCDE) ou 35,5 millions de téléphones. A l'intérieur des NEI, il existe des différences appréciables entre les Républiques slaves (Fédération de Russie, Ukraine et Bélarus)

qui ont plus de 13 lignes principales pour cent habitants, et les Républiques d'Asie centrale (Turkménistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Kirghizistan) qui en comptent moins de 5. Les différences sont également considérables entre la ville et la campagne. En Ukraine, par exemple, le nombre des téléphones pour cent habi-

Krasnoïarsk-26 est ce que l'on appelait une « ville interdite ». Fondée en 1950 sur ordre de Staline, les activités militaires y prédominent. De fait, jusqu'à une date récente, la ville était interdite non seulement aux étrangers, mais aussi aux citoyens soviétiques. Le chiffre « 26 » est le code postal – en d'autres termes, la ville interdite est aussi une ville sans nom. Bien qu'elle ne figure sur aucune carte, près de 100 000 personnes y habitent et environ onze usines leur assurent emplois et revenus.

Deux usines

Les experts nationaux, les hommes d'affaires et les spécialistes de l'OCDE participant au séminaire ont visité une première usine, le Complexe intégré d'extraction et de traitement chimique ; mais ils n'ont pu voir que le bâtiment administratif principal, d'ailleurs gardé par trois soldats. On a très vite compris la raison pour laquelle aucune visite de l'usine n'était proposée : elle produit avant tout des matières fissiles nucléaires, ce qui explique sans doute pourquoi Krasnoïarsk-26 est aussi surnommée « Plutoniumville ». (Depuis cette visite, il a été annoncé que deux des trois réacteurs nucléaires de l'usine produisant du plutonium seraient arrêtés cette année.)

L'entreprise emploie actuellement 16 000 personnes ; 79 % de ses recettes proviennent de la production militaire et 21 % de la production civile. Comme la principale production est en perte de vitesse, un programme a été mis sur pied pour la reconversion de l'usine. La présence de chimistes et de physiciens de haut niveau, d'une infrastructure fiable d'approvisionnement en électricité et d'une atmosphère non polluée (qui contraste fortement avec celle très polluée des zones industrielles de nombreuses villes de Russie) a amené la direction à orienter l'entreprise vers la production de matériaux ultrapurs pour la microélectronique. Une nouvelle usine est en construction en liaison avec l'usine de métaux non ferreux de Krasnoïarsk. Elle doit fabriquer une gamme de produits qui sont purs, très recherchés et difficiles à produire. En 1994, il est prévu de produire 200 tonnes de silicium polycristallin, à partir de trichlorosilane et de monosilane. Dans le même temps, la production de silicium mono-

cristallin et de plaquettes de silicium de 125 à 200 mm de diamètre se développe. Un service est mis en place pour la production d'arséniure de gallium monocristallin, avec pour objectif une production annuelle de 750 kg, soit 15 000 plaquettes de 60 à 76 mm de diamètre ; une installation pilote d'une capacité annuelle de 250 kg doit entrer en service en 1992.

Lorsque la production de 400 kg par an de gallium ultrapur sera maîtrisée, les matières premières disponibles localement permettront de passer à dix tonnes par an. Le degré de pureté du gallium obtenu est actuellement de 6N, mais il sera porté à 7N. La production d'aluminium ultrapur est d'environ 5 tonnes par an, et il est prévu de la porter à 10 tonnes. La production annuelle de tellure est d'environ 500 kg, mais, si nécessaire, elle pourrait être considérablement augmentée. En 1993, débutera la production de germanium monocristallin ultrapur. La technologie et les matières premières existent pour la fabrication de quartz ultrapur, mais la mise en production nécessiterait un financement externe. Enfin, la production de téléviseurs couleur se développe en coopération avec le sud-coréen Samsung.

L'Institut scientifique et industriel de mécanique appliquée (NPO-PM) est également une entreprise de haute technologie spécialisée dans la conception et la production de systèmes pour les communications spatiales, pour la télédiffusion, pour la navigation et pour la géodésie, secteurs dans lesquels elle occupe une position de premier plan parmi les entreprises russes. Le groupe de l'OCDE a été autorisé à visiter une partie de l'usine où l'on procède aux essais mécaniques des satellites, et il a pu observer l'essai des mécanismes de précision indispensables au déploiement des grands panneaux solaires qui servent à produire l'électricité à bord des satellites ; les participants ont également pu assister aux essais de vibration des satellites de télécommunications Horizon. Une grande halle, assez moderne, est équipée d'installations pour des essais sous vide. L'usine conçoit et fabrique toute sorte de satellites ; aucune information n'a été fournie sur la répartition de la production entre satellites civils et militaires. Le groupe a également pu voir quelques prototypes de

tants est de 30 à Kiev et de 19 dans les autres villes, mais de 6,5 seulement dans les zones rurales.

Le secteur manufacturier

C'est dans le secteur manufacturier que résident les possibilités les plus évidentes de reconversion. Les caractéristiques tech-

niques pour les communications militaires répondent pour l'essentiel aux besoins civils, et l'infrastructure matérielle (pour les communications par radio, par hyperfréquences, par satellite et par liaison fixe, par exemple) est quasiment identique. Il existe bien sûr un certain nombre de différences dans les spécifications techniques

(concernant la résistance aux rayonnements, aux chocs ou aux intempéries, les caractéristiques de codage, les fréquences utilisées, etc.) qui peuvent rendre ces équipements plus coûteux que le matériel civil, mais leur adaptation ne nécessitera que peu de modifications. A bien des égards les facteurs de produc-

KRASNOÏARSK-26

Hans-Peter Gassmann

produits à vocation civile, comme par exemple des robots ménagers ou même un appareil à refroidir les boissons, tous en aluminium, mais dont la fabrication serait sans doute tellement coûteuse qu'il y a peu de chances qu'elle devienne un succès commercial.

Il est probable qu'une entreprise de ce type aurait quelques difficultés à s'engager dans des partenariats civils avec des entreprises occidentales, en raison du secret militaire qui prévaut encore dans l'usine. La forme de coopération la plus aisée serait donc sans doute la fabrication en sous-traitance de certaines pièces de haute précision, ou bien la location d'installations d'essais, dans la mesure où ces services seraient vraisemblablement proposés à des coûts bien inférieurs à ceux pratiqués en Occident. Mais une société occidentale de haute technologie serait-elle prête à faire faire à ses satellites l'aller-retour à Krasnoïarsk uniquement pour les tester? On peut en douter, dans la mesure où les coûts de transport seraient probablement supérieurs aux économies réalisées sur les essais eux-mêmes. De plus, la partie occidentale devrait elle aussi garder en vue les considérations de sécurité.

Evaluation

De ces visites quelque peu rapides et des discussions sur place, il est possible de dégager les impressions suivantes :

- il ne fait aucun doute que le potentiel scientifique et l'ingénierie disponibles à Krasnoïarsk-26 sont considérables ; de fait, l'offre est probablement surabondante dans la mesure où, comme partout ailleurs dans la Fédération de Russie, les sureffectifs sont assez évidents
- le site remplit certaines conditions préalables indispensables à un environnement de production dans les hautes technologies – sources fiables, proches d'énergie électrique, abondance apparente de matières premières, qualité de l'air et cadre agréable
- toute la culture des cadres est centrée sur la technologie ; jusqu'à une date récente, on

n'exigeait pas des cadres qu'ils possèdent certaines notions de base en comptabilité, en planification financière, en évaluation de la valeur de l'entreprise, ou en calcul de retour sur investissement, ou même qu'ils soient capables de préparer des plans d'exploitation crédibles ; ces bases devront être acquises d'urgence si ces entreprises veulent survivre sur le marché commercial civil

- même remarque en ce qui concerne l'acquisition de compétences de commercialisateur, qui n'étaient pas exigées dans l'ancien système, puisqu'il s'agissait avant tout d'exécuter les commandes et les plans transmis par les ministères de Moscou ; les gestionnaires pensent encore avant tout en termes de volume ; pour eux, les prix ne jouent qu'un rôle secondaire ; il faudra donc créer rapidement des services de ventes et de marketing
- le manque de moyens de communications est un obstacle majeur pour relier au reste de la Russie et au monde ces installations de production situées à l'écart.

Projets d'avenir

C'est pour améliorer les communications qu'il est prévu de réaliser le « Plan Signal » ; il s'agit d'une action en coopération menée par les entreprises de Krasnoïarsk-26 ainsi que d'autres entreprises de toute la région. Ce plan doit comprendre deux phases.

Phase I (1992-93). Le réseau de câbles téléphoniques et d'installations télex existant sera modernisé avec la mise en place de centraux automatiques numériques et l'expansion des liaisons de radiocommunication multicanaux. L'installation d'un réseau cellulaire étendu d'appel de personnes, ainsi que d'un réseau étendu d'émetteurs-récepteurs et d'un système de radiotransmission cellulaire numérique est à l'étude.

Phase II (1993-95). Une infrastructure de radiocommunication intégrée est prévue, ainsi que la mise en place d'un réseau cellulaire pour les radiocommunications avec les mobiles à la norme GSM-900. Par ailleurs seront installées six ou huit lignes interurbaines de communications à fibre optique à Krasnoïarsk et dans certaines autres villes de la région, un réseau de transmission de radio et de télévision par satellite ainsi que des réseaux locaux de radiodiffusion. Des systèmes de communication par satellite et par

relais radio seront mis en place pour permettre les communications téléphoniques à grande distance et avec l'étranger, et la capacité du réseau téléphonique automatique existant sera portée à 200 000 lignes avec centraux numériques à Krasnoïarsk.

Ce programme est assurément impressionnant et ambitieux. La principale question demeure bien entendu celle du financement, que l'on évalue à quelque 80 ou 100 millions de roubles (à valeur 1990-91). Les fonds devraient provenir de la location ou de la vente des canaux de communications, du budget régional, d'une fondation que doivent créer conjointement les entreprises et sociétés participant au projet, d'une société commune créée par les utilisateurs et producteurs de biens et de services de télécommunications, et des investisseurs étrangers.

D'une façon plus générale, il existe un projet (il s'apparente à vrai dire plutôt à un scénario, au stade actuel) visant à créer dans la région de Krasnoïarsk une technopole centrée sur la radiotechnique – qui pourrait en outre être équipée d'un téléport – constituée autour des entreprises d'Etat de la région et comprenant également les deux entreprises décrites plus haut.

Ces projets sont très ambitieux. Ils sont un signe très positif que des plans sont à l'étude, qui symbolisent l'espoir dans un avenir meilleur. Incontestablement, la demande de moyens de communications plus performants est immense dans tous les NEI. Dans la région de Krasnoïarsk, deux autres raisons incitent fortement les dirigeants à développer les télécommunications ; d'une part, compte tenu de la spécialisation qui existe déjà, ils espèrent pouvoir maintenir les emplois existants, et peut-être développer la production ; d'autre part, c'est avant tout par les communications que l'on pourra rapprocher la Sibérie méridionale des autres parties de la Fédération de Russie, et du reste du monde. Ainsi, la Sibérie tend elle aussi à chercher à intégrer le marché mondial et l'Occident devrait l'aider dans toute la mesure de ses moyens – et aussi rapidement que possible.

Hans-Peter Gassmann dirige la division de la politique de l'information, de l'informatique et des communications, direction de la science, de la technologie et de l'industrie de l'OCDE.



OCDE

Un des immeubles du Complexe intégré d'extraction et de traitement chimique à Krasnoïarsk-26 (à gauche). Le panneau au-dessus de la porte (agrandi à droite) est un indicateur de radioactivité.

tion – installations industrielles, matériel de production et d'assemblage, circuits et cartes à semi-conducteurs, logiciels, main-d'œuvre qualifiée et R-D – sont globalement les mêmes. De plus, les usines militaires sont souvent bien adaptées à la production de petites séries, et peuvent donc assimiler le changement technologique plus vite que les installations de production de masse. Il importera toutefois de veiller à l'adoption des normes internationales afin de pouvoir exploiter les marchés d'exportation.

Les réseaux de services de télécommunications

La conversion des réseaux de services de télécommunications est peut-être moins évidente à première vue, mais elle est sans doute plus importante à long terme. Nombre de grandes entreprises et de ministères disposent déjà de leurs propres réseaux, qui sont d'une meilleure qualité que le réseau public et qui sont sous-utilisés ; c'est le cas par exemple de l'Aeroflot, du ministère de l'énergie et du ministère de la forêt. Ces réseaux se sont développés au détriment du réseau public : il est très courant dans l'ex-URSS de voir

sur certains bureaux plus de cinq combinés téléphoniques, qui souvent n'ont pas de cadran et servent uniquement en tant que « téléphone rouge ». De plus, les autocommunuteurs privés, qui offrent aux organisations un moyen efficace d'accès aux lignes extérieures, sont très peu répandus.

Nombre de réseaux autrefois exploités par un ministère (comme à Saint Pétersbourg ou à Kiev) disposent déjà d'une large marge d'autonomie de fonctionnement. Le premier impératif pour la reconversion du secteur militaire est donc de mieux répartir et interconnecter les réseaux ministériels existants, en les plaçant par exemple sous la responsabilité d'une autorité réglementaire civile. On pourrait aussi envisager de confier ces réseaux à d'autres exploitants, ou de susciter une concurrence en autorisant d'autres entreprises à entrer sur le marché des réseaux et des services. Le réseau privé ISKRA, par exemple, mis en place pour répondre aux besoins de télécommunications des responsables du parti communiste, est un réseau de haute qualité, qui comporte certaines sections numériques et fonctionne en parallèle avec le réseau public principal ; il dessert environ 4 000 usagers dans la région de

Moscou et s'étend à quelque 200 autres villes. Il utilise la technologie Ericsson et ses équipements ont été importés de Yougoslavie. Des études sont en cours pour en ouvrir l'accès aux utilisateurs économiques. Dans la région de Moscou, une nouvelle entreprise mixte, M-Bell, a été constituée par la Compagnie du téléphone de Moscou (MGTS) et Bell Canada, pour exploiter le réseau ISKRA. Une autorisation a été obtenue pour le raccorder au réseau international, mais l'engorgement au point d'accès international pose des problèmes.

Le spectre des fréquences

La reconversion du spectre des fréquences offre des possibilités supplémentaires. Dans les zones où le taux d'équipement en lignes téléphoniques principales, qui forment le réseau fixe, est faible, la technologie de la radio cellulaire peut offrir un moyen d'assurer rapidement un service téléphonique, comme dans certaines régions de l'ex-RDA. Utilisé à bon escient, le spectre des fréquences est une ressource intéressante³.

3. Tim Kelly, « Le prix des ondes », l'Observateur de l'OCDE, n° 173, décembre 1991-janvier 1992.

La libération de certaines parties du spectre, réservées à l'administration, pour les affecter à des usages commerciaux générerait des recettes, attirerait des investisseurs étrangers et permettrait d'assurer le service téléphonique. En Pologne, par exemple, un consortium constitué d'Ameritech/France Télécom et des PTT polonaises a offert 80 à 100 millions de dollars pour avoir le droit d'exploiter une partie de la bande des 450 MHz pour la radio cellulaire. La mise aux enchères de portions du spectre est de plus en plus couramment pratiquée dans les pays de l'OCDE pour allouer cette ressource rare. Aux Etats-Unis, il est prévu de libérer pour des usages civils quelque 200 MHz de fréquences militaires. De plus, si un régime de location des fréquences (fondé par exemple sur des licences d'exploitation d'une durée de 20 ans) était institué dans les NEI, il constituerait une précieuse source de devises pour financer des projets de reconversion militaire et industrielle dans d'autres secteurs.

Les satellites

La décision du gouvernement soviétique de suivre les Etats-Unis dans la course à l'espace s'est révélée coûteuse, mais du moins a-t-elle donné naissance à un secteur technologiquement avancé qui ouvre des perspectives commerciales

considérables. Il ne s'agit pas tant, en l'occurrence, de « vendre » des satellites (encore que cela ait été tenté, avec un succès limité) que d'utiliser à des fins commerciales les infrastructures déjà en place (répéteurs, moyens de lancement, équipements de contrôle au sol et de production de satellites, par exemple).

Les satellites offrent une solution particulièrement intéressante du fait de l'immensité du territoire, même si la demande porte surtout sur les communications vocales plutôt que sur les transmissions de données. De plus, comme les NEI disposent de leur propre technologie pour les communications par satellite, ils ne seront pas tributaires d'une technologie importée.

La R-D

Beaucoup d'observateurs craignent que si l'on ne propose pas des emplois productifs et bien rémunérés aux anciens chercheurs, les NEI ne soient frappés d'un exode des cerveaux qui conduise, à terme, à une prolifération des armements nucléaires et des ventes d'armes. Mais la spécialisation excessive, qui caractérisait la recherche dans l'URSS, est un obstacle au fonctionnement autonome des différents laboratoires de R-D qui relèvent aujourd'hui de républiques différentes. Leurs travaux, par ailleurs, demandent à être réorientés, de la recherche fondamentale à long terme

INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR ÉVALUER LES POSSIBILITÉS DE RECONVERSION

- L'inventaire des actifs, comprenant les bâtiments, les machines, les véhicules et les autres biens d'équipement.
- Le bilan technologique, indiquant l'âge, la nature et la fonction des procédés et matériels de production industrielle, ainsi que le niveau général de qualification de la main-d'œuvre.
- L'état des coûts, y compris des coûts de main-d'œuvre, les loyers des terrains et bâtiments, les coûts de maintenance, les contrats et marchés avec les fournisseurs, les dettes, les taxes et les autres dépenses récurrentes.
- L'évaluation de la situation de l'offre, donnant le volume actuel de la production ou de la prestation de service, les tendances passées, les indicateurs de la productivité, les commandes en carnet, les listes d'attente et la liste des clients (utilisateurs intermédiaires et consommateurs finals) et des fournisseurs, avec mention des facteurs de vulnérabilité (source unique d'approvisionnement, notamment si le fournisseur se trouve maintenant dans une autre république).
- L'état financier, indiquant les ventes (chiffre d'affaires), les pertes et profits, l'actif, le passif et les taux de croissance.
- Les plans d'activité tant à court terme (à six mois) qu'à plus long terme (à cinq ans et au-delà), avec une évaluation des risques.
- Une présentation claire de la structure actuelle de la propriété de l'entreprise, précisant la situation juridique de celle-ci et les changements prévus dans cette situation. Quels sont les niveaux de l'administration (locale, régionale, nationale) dont il faut obtenir l'accord pour apporter une quelconque modification au statut de l'entreprise ?
- Une évaluation de la situation juridique des éventuelles entreprises mixtes qui pourraient être créées, précisant notamment les règles applicables à l'investissement étranger direct, au rapatriement des bénéfices, aux droits de propriété intellectuelle et à la propriété des actifs, ainsi que les modalités de répartition des actifs à la fin d'un contrat (clause de liquidation).

vers des besoins commerciaux plus immédiats. Il faudra également instituer de nouvelles règles pour la protection des droits de propriété intellectuelle.

Faire circuler l'information

La plupart des suggestions qui viennent d'être formulées reposent sur l'hypothèse qu'il sera possible de restructurer le secteur

Les participants au séminaire de l'OCDE ont pu voir de nombreux produits militaires et civils fabriqués dans l'Usine ISKRA à Krasnoïarsk, y compris des stations terrestres pour satellites montées sur camions.



Le barrage qui produit l'électricité pour la région de Krasnoïarsk est un des plus grands du monde.



des télécommunications pour le tourner davantage vers le marché. Cependant, le phénomène de conversion s'accompagne de grands défis économiques et aura sans conteste d'importantes conséquences sociales. C'est ainsi qu'il faut non seulement rééquiper et restructurer les entreprises, mais aussi mettre en place, au plan national, les infrastructures commerciales, financières et juridiques nécessaires, et favoriser l'émergence de marchés appropriés

ENTREPRISES ET RESPONSABLES À CONTACTER À KRASNOÏARSK

ISKRA

Directeur général
Lyudomir V. Stukalov
1, rue Televizornaya
660028 Krasnoïarsk
Télex : (064) 288 131 Tél : (3912) 452 406

Usine radio-technique

Directeur général
Gennadiy M. Ragzin
19, rue Dekabristov
660021 Krasnoïarsk
Télex : (064) 288 164 Tél : (3912) 212 278
Télécopie : (3912) 212 057

Complexe intégré d'extraction et de traitement chimique

Directeur général
Valery A. Lebedev
53, rue Lénine
660033 Krasnoïarsk
Tél : (3912) 321 251

Institut scientifique et industriel de mécanique appliquée (NPO-PM)

Directeur général
Mikhail F. Reshetnev
660026 Krasnoïarsk
Tél : (3912) 325 661

Municipalité de Krasnoïarsk

Premier conseiller auprès du maire
(Valery A. Pozdnyakov)
Aleksander M. Izrailevsky
Hôtel de ville
93, rue Karl Marx
660049 Krasnoïarsk
Tél : (3912) 221 943
Télécopie : (3912) 222 512

Municipalité de Krasnoïarsk-26

Maire Vladimir P. Kretov
660026 Krasnoïarsk
Tél : (3912) 722 074
Télécopie : (3912) 721 095

Toutes les communications téléphoniques à destination de Krasnoïarsk doivent passer par l'opératrice du standard de Moscou.

pour la main-d'œuvre et le capital. A l'occasion du séminaire, il est apparu de façon manifeste, en visitant les entreprises engagées dans le processus de conversion, que la participation d'entreprises étrangères, avec leur expertise, leurs investissements et leurs technologies seront nécessaires.

Les experts occidentaux peuvent jouer un rôle à cet égard en indiquant clairement la nature des informations que les entreprises occidentales attendent et demanderont avant d'engager des capitaux ou du personnel (encadré, p. 17). Dans une économie de marché, la circulation de l'information est aussi importante que la circulation du capital, et on ne saurait sous-estimer la valeur de l'information en tant que ressource. Ce n'est pas le moindre des chocs culturels pour des militaires qui considèrent – c'est encore plus vrai dans une économie planifiée – que l'information doit être tenue secrète.

Les entreprises du secteur militaire à la recherche de partenaires étrangers sont bien entendu parfaitement en droit d'attendre de ceux-ci qu'ils leur fournissent le même type d'informations. Un partenariat commercial fondé sur un échange d'informations franc et ouvert a plus de chance de réussir que s'il s'appuie sur l'ignorance et la défiance.



Un dernier élément indispensable pour susciter un environnement propice à la reconversion est de créer une structure d'encadrement intermédiaire qui puisse recueillir et utiliser l'information, et planifier les activités sans avoir à attendre l'autorisation de la direction. Une véritable révolution culturelle pour les entreprises des NEI. On peut penser que cette évolution sera beaucoup plus lente que le changement économique, mais elle n'en est

pas moins indispensable. Si la formation dispensée est suffisante, la nouvelle responsabilité donnée à l'encadrement libérera certainement des capacités considérables en matière d'esprit d'entreprise et d'initiative. Et c'est peut-être cette forme de reconversion qui est la plus fondamentale pour les Nouveaux Etats indépendants. ■



Bibliographie OCDE

- Réussir les réformes des économies d'Europe centrale et orientale, 1992
- Tim Kelly, « Le prix des ondes », l'Observateur de l'OCDE, n° 173, décembre 1991-janvier 1992
- Les équipements de télécommunications : transformation des marchés et des structures des échanges, 1991
- Amy Plantin et Dimitri Ypsilanti, « Télécommunications : les échanges en mutation », l'Observateur de l'OCDE, n° 171, août-septembre 1991
- Statistiques pour une économie de marché (Séries CCEET), 1991
- Derek Blades, « Révolution statistique en Europe centrale et orientale », l'Observateur de l'OCDE, n° 170, juin-juillet 1991
- La transition vers une économie de marché, 1992
- Paul Marer, « Europe centrale et orientale : la transition vers l'économie de marché », l'Observateur de l'OCDE, n° 169, avril-mai 1991
- L'économie de l'URSS, 1991
- « Une réforme radicale pour l'Union soviétique », l'Observateur de l'OCDE, n° 169, avril-mai 1991
- Echanges de services d'information, d'informatique et de communications, 1990
- L'industrie des télécommunications : les défis des mutations, 1988.

OCDE

Clef du marché à l'Est : un système bancaire efficace

Hans J. Blommestein

Un appareil bancaire efficace est le pivot d'un système économique garantissant le libre jeu des mécanismes du marché. C'est pourquoi l'une des tâches primordiales des pays d'Europe centrale et orientale est la mise en place d'un système bancaire canalisant au mieux l'épargne vers les emplois les plus productifs. Seuls des mécanismes d'intermédiation financière fondés sur le marché permettront d'acheminer les ressources excédentaires détenues par certains agents économiques vers ceux qui cherchent à se procurer des capitaux. Notamment vers les entreprises qui doivent financer les investissements dont dépend leur développement et, souvent, leur survie¹.

Condition de l'adaptation des entreprises d'Europe centrale et orientale au nouvel environnement économique, un bon système bancaire est également crucial pour assurer la circulation rapide et sûre des capitaux à travers toute l'économie. Car l'accélération des échanges de biens et services repose sur la confiance des débiteurs et des créanciers en la capacité du système des paiements d'assurer le règlement des transactions en temps voulu et sans risques excessifs. Enfin, un système bancaire qui fonctionne bien est indispensable à la conduite d'une politique monétaire efficace.

La rationalité des décisions en matière de crédit et d'emprunt, dont dépendent, en fin de compte, les taux d'intérêt, suppose une intermédiation financière commandée par les forces du marché. Les systèmes financiers totalement administrés des pays d'Europe centrale et orientale se caractérisaient au contraire par des taux réels, créditeurs et débiteurs, faussés, des réserves obligatoires excessives, des plafonds de crédit fixés administrativement ainsi que

Hans J. Blommestein est spécialiste des économies européennes en transition à la division des affaires financières, direction des affaires financières, fiscales et des entreprises de l'OCDE.

par le développement planifié de circuits financiers « privilégiés ». En outre, le fait que les intermédiaires financiers percevaient le plus souvent des taux d'intérêt réels négatifs constitue un handicap majeur au développement de marchés de capitaux². Autres entraves à l'instauration d'un

1. La restructuration du secteur bancaire en Europe centrale et orientale, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1992.

2. Hans J. Blommestein et Michael Marrese, « Developing Competitive Markets », in Paul Marer et Salvatore Zecchini (dir.), La transition vers une économie de marché en Europe centrale et orientale, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1991.





La nouvelle bourse de Varsovie est une des institutions qui permettra de développer les marchés financiers.

système bancaire digne de ce nom : l'accumulation de créances douteuses sur des entreprises d'Etat déficitaires, le manque de fonds propres, une quasi-absence de concurrence, une réglementation et un contrôle inadaptés, un système des paiements archaïque et un marché monétaire inexistant.

Dans ce contexte, une pure et simple libéralisation des activités financières ne saurait constituer une solution adéquate. Ainsi, une totale liberté des taux d'intérêt, intervenant alors que la surveillance du système financier est défaillante, encouragerait les banques à prendre des risques excessifs en consentant des prêts à taux élevés à des clients déjà lourdement endettés. Et aurait pour conséquence de perpétuer la mauvaise distribution du crédit, d'augmenter le nombre des crédits non performants et d'aggraver la dépendance des banques à l'égard de clients non solvables. Bref, l'instabilité macro-économique et la fragilité des marchés de capitaux s'en trouveraient accrues. D'où la nécessité de s'attaquer, parallèlement à la libéralisation des activités dans le secteur financier, à plusieurs problèmes de nature structurelle.

Carences de la réglementation

L'expérience des pays de l'OCDE et de nombreux pays en développement souligne la nécessité d'une réglementation adéquate prévenant toute prise de risque excessif par les institutions financières,

particulièrement si l'environnement macro-économique est instable. Rien n'est simple en la matière comme le montrent des événements récents tels que l'énorme affaire de la BCCI, le désastre des sociétés d'épargne et de crédit immobilier aux Etats-Unis, les opérations d'initiés et les manipulations de cours survenues sur plusieurs marchés boursiers, les lourdes pertes subies par plusieurs banques, notamment dans les pays scandinaves, les scandales financiers au Japon³. Reste qu'un véritable cadre réglementaire et normatif suscitant la confiance dans les marchés de capitaux est une condition *sine qua non* de la réussite des autres réformes financières.

Malgré certains progrès en matière de contrôle bancaire, des obstacles de taille subsistent dans les pays d'Europe centrale et orientale, surtout en Hongrie, en République fédérative tchèque et slovaque et en Pologne. Par exemple, on n'y obtient que peu d'informations fiables sur la santé financière des entreprises et des banques. Les risques particuliers à des emprunteurs potentiels sont difficiles à apprécier. Le régime fiscal des provisions pour risques est inadapté. Les cadres et vérificateurs aux comptes expérimentés sont rares. Enfin, les pratiques actuelles de contrôle ne sont pas vraiment conformes aux normes internationales.

Il convient donc avant tout d'adapter la réglementation bancaire afin que les banques puissent gérer leurs risques de façon appropriée et qu'elles aient des fonds

propres leur permettant de sauvegarder leur solvabilité en cas de pertes « normales » sur leurs opérations de prêt. Revêtent par ailleurs une importance particulière le classement des éléments d'actif selon la probabilité de leur recouvrement ainsi que le traitement des créances à rendement faible ou nul, des dettes éventuelles et des éléments hors bilan. Tout cela suppose évidemment la formation d'un personnel d'encadrement capable de faire appliquer les nouvelles réglementations et disposant pour cela des moyens adéquats.

Des mesures coordonnées doivent être prises pour réglementer tous les marchés de capitaux : protection des investisseurs ; soumission des intermédiaires non bancaires et des intervenants sur les marchés à des règles précises d'agrément et de contrôle ; mise en place et/ou stricte application des procédures dans le domaine de l'exécution des contrats...

Créances douteuses des banques

Dans le système communiste, l'épargne des agents économiques – largement involontaire – était canalisée, *via* la banque d'Etat⁴, vers des emplois déterminés par le plan central sans aucun souci de rendement économique, ni prise en compte des risques et des coûts. Ainsi, les pertes des entreprises étaient automatiquement financées par l'Etat. Les nouvelles banques d'Etat nées du démantèlement du système de banque unique ont donc hérité d'une masse importante de créances douteuses. Bien qu'il varie d'un pays à l'autre, le volume de ces mauvaises créances est tel qu'il interdit pratiquement aux banques d'appliquer les principes d'une saine gestion et de fonctionner suivant les règles du marché.

Beaucoup de banques sont techniquement insolvables parce que leurs fonds propres sont insuffisants. Et la valeur de leurs portefeuilles est aléatoire, ces derniers comprenant un très grand nombre de risques pris sur des entreprises au bord de la faillite ou non concurrentielles. On ne saurait donc temporiser et une

3. Tendances des marchés des capitaux, n° 50, Les éditions de l'OCDE, Paris, octobre 1991.

4. Ce système de banque unique consistait en une banque centrale et des filiales qui faisaient fonction de « banques commerciales » (par exemple, la banque pour le financement des entreprises industrielles et agricoles) et de « caisses d'épargne ».

stratégie d'ensemble s'impose de toute urgence.

Il conviendrait en premier lieu de procéder le plus rapidement possible à un audit de la totalité des créances douteuses. Un audit qui soit sans appel. Tout retard ne fait en effet qu'accroître la dangereuse incurie des banques et de leurs clients. Même des entreprises en bonne santé risquent d'être fortement tentées, en attendant l'audit, de ne pas rembourser leurs crédits en espérant l'impunité.

Ensuite, différentes solutions de restructuration financière doivent être envisagées. Chaque banque doit être en mesure de disposer des capitaux propres lui permettant de gager ses opérations à venir, soit par une augmentation de capital, soit en passant par pertes et profits une plus large proportion de ses créances douteuses. Afin d'encourager les banques d'Etat à constituer rapidement des réserves pour risques afférents à leurs opérations de crédit, on pourrait leur permettre, à titre temporaire, de déduire largement ces provisions des bénéfices avant impôt.

La recapitalisation globale des banques par une dotation en capital de l'Etat peut s'avérer nécessaire au renforcement de leurs fonds propres si les créances douteuses sont trop nombreuses. Mais cette solution trouve ses limites en cas de surplomb par trop vertigineux de créances

La réglementation devrait assurer aux banques assez de capital pour résister à des pertes "normales" sur emprunts.

improductives ou de déficit budgétaire trop important. D'autre part, ce type de subvention ne met pas les banques et les entreprises en situation de réfléchir par elles-mêmes aux problèmes structurels des firmes déficitaires. D'où l'intérêt qu'il y aurait à lier toute injection supplémentaire de fonds propres dans les banques à des plans de restructuration de leurs entreprises clientes⁵.

Manque de concurrence

Dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale, on ne saurait actuellement parler de véritable concurrence entre institutions financières. L'organisation du secteur financier y est très monopolistique, quelques banques d'Etat dominant le marché. Les activités ouvertes aux différents établissements demeurent en outre bien distinctes : d'un côté, des « caisses d'épargne » détiennent un monopole de fait sur la collecte de l'épargne des ménages et la distribution de crédits aux particuliers ; de l'autre, les banques « commerciales » s'occupent essentiellement de prêts aux entreprises publiques.

D'où l'inefficacité des marchés de capitaux et des différents intervenants. Parce que ni les épargnants ni les emprunteurs ne sont libres d'organiser et de financer leurs investissements comme ils l'entendent, les incitations à la mise au point de nouveaux produits financiers sont faibles et les coûts d'intermédiation élevés. Ce qui explique pourquoi les taux d'intérêt continuent en général à être fixés administrativement par les banques centrales.

Quant aux banques étrangères, elles ne contribuent guère au développement d'une véritable concurrence dans la mesure où elles semblent pour l'instant s'intéresser surtout aux opérations avec la clientèle des entreprises et concentrer leur activité sur quelques « créneaux » jugés relativement rentables. Dans ces conditions, l'accroissement de la concurrence passe par une restructuration des grandes caisses d'épargne et banques commerciales fondée sur la remise en cause de la séparation entre les établissements qui s'occupent des ménages et ceux qui travaillent avec les entreprises. Conjugué à l'assainissement des bilans des banques, ce *big bang* permettrait aux autorités de mieux apprécier la santé financière des institutions concernées et faciliterait la transformation des banques d'Etat en entreprises commerciales indépendantes en attendant leur privatisation.

Système de paiements archaïque

Un système de paiements efficace est aussi indispensable au développement d'une économie de marché qu'au bon fonctionnement du système bancaire. L'expérience le montre, cette efficacité conditionne la diminution des besoins en fonds de roulement, la réduction des coûts de transaction et la mise en œuvre d'une politique de gestion de bilan active.

Jusqu'à-là, les paiements effectués dans les pays d'Europe centrale et orientale se faisaient produit par produit. Aucun dispositif centralisé de compensation ne permettait d'obtenir des informations sur les positions nettes des banques tandis que celles-ci n'avaient pas les moyens de suivre la position de leurs réserves. Ni de gérer – pas plus que les entreprises et les

5. La restructuration du secteur bancaire en Europe centrale et orientale : Problèmes et stratégies, **Tendances des marchés des capitaux**, n° 51, Les éditions de l'OCDE, Paris, février 1992.





HONVAT/SABA/REA

Comptoir d'information dans un supermarché tchèque – mais les investisseurs institutionnels ne pourront fonctionner qu'avec des renseignements provenant des marchés boursiers qui, eux, exigent des dépôts interbancaires.

ménages, d'ailleurs – leurs disponibilités. Pareil manque de visibilité, doublé de longs délais de compensation et de règlement, se traduisait par un «float» considérable des paiements nets, c'est-à-dire une différence prononcée entre le total des crédits et des débits comptabilisés par rapport à ceux effectués.

Les choses s'améliorent cependant. En Hongrie, en Pologne et en Tchécoslovaquie notamment, les paiements interbancaires sont désormais réglés *via* la Banque centrale. Et l'on dispose d'informations plus fréquentes sur les positions nettes des banques. Enfin, dans ces pays, les projets d'informatisation pour un traitement en temps réel sont bien avancés et l'on y prévoit la connexion des réseaux nationaux aux systèmes internationaux de compensation. Reste que le manque de moyens techniques de nombreuses banques entrave encore compensation et règlement.

L'absence de véritables marchés monétaires et boursiers est un autre grand obstacle auquel se heurte la réforme des ban-

ques dans les pays d'Europe centrale et orientale. Les principales composantes d'un marché monétaire – dépôts interbancaires et titres à court terme – n'en sont qu'au tout premier stade de développement. En fait, à l'heure qu'il est, il n'existe pratiquement aucun marché interbancaire en monnaie nationale, essentiellement parce que les banques commencent à peine à mettre en place les réseaux de communication nécessaires. Même chose pour les instruments financiers qui permettraient aux réserves de circuler facilement des banques en excédent de liquidités vers celles qui cherchent à s'en procurer. On constate en outre une réticence des banques des pays d'Europe centrale et orientale à traiter directement entre elles pour obtenir ainsi des ressources. Cela peut-être par manque d'habitude mais aussi par souci de ne pas révéler à la concurrence leur situation financière.

Quant à l'insuffisant développement des marchés de valeurs mobilières, il n'est pas surprenant. L'élargissement des tran-

sactions sur fonds d'Etat et autres actifs financiers titrisés exige la mise en place d'institutions et de procédures de négociation, ce qui prend du temps. Par ailleurs, les clients potentiels – investisseurs institutionnels, banques et ménages – manquent ou bien d'expérience ou bien de la surface financière nécessaire à la constitution de gros portefeuilles de valeurs. Mais les vastes programmes de privatisation en cours devraient accroître le rôle des marchés de titres.

□ □

La création d'un système efficace d'intermédiation dans les pays d'Europe centrale et orientale est un immense défi. Pour faire face aux nombreuses difficultés soulevées par une réforme des structures bancaires, il convient donc de mettre en place une stratégie globale. Car, à elle seule, la réforme bancaire ne garantit pas le succès de la libre entreprise dans ces pays dont la mutation sera déterminée par l'ensemble des réformes économiques, sociales et politiques ainsi que par l'action des gouvernants, des chefs d'entreprise et des ménages. Mais si elle n'est pas suffisante, une réforme bancaire est indispensable à l'épanouissement de la libre concurrence : il faut impérativement mettre en place les moyens de canaliser efficacement l'épargne vers les emplois les plus productifs. ■



Bibliographie OCDE

- **La restructuration du secteur bancaire en Europe centrale et orientale**, à paraître 1992
- **Tendances des marchés des capitaux**, n° 51, 1992
- Hans J. Blommestein et Michael Marrese, « Developing Competitive Markets », in Paul Marer et Salvatore Zecchini (dir.), **La transition vers une économie de marché en Europe centrale et orientale**, Paris, 1991
- Paul Marer, « Europe centrale et orientale : la transition vers l'économie de marché », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 169, avril-mai 1991
- **Etudes économiques de l'OCDE : Hongrie**, 1991
- **Etudes économiques de l'OCDE : République fédérative tchèque et slovaque**, 1991
- **Tendances des marchés des capitaux**, n° 50, 1991.

Les pays en développement, parties prenantes du commerce mondial



Andréans/SYGMA

Anne Richards

Le protectionnisme recule dans les pays en développement. C'est le constat qui s'impose depuis le lancement, en septembre 1986, des négociations d'Uruguay. Ces cinq dernières années ont vu en effet les pays en développement multiplier les mesures de libéralisation des échanges, accroître leur participation aux activités du GATT et, partant, à l'économie mondiale. Une évolution de bon augure pour une expansion durable et équitable du commerce mondial¹.

Pour la première fois depuis 1947, date de la signature de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), un grand nombre de pays en développement ont entrepris de libéraliser leur politique commerciale dans le cadre du GATT. Le caractère diversifié de ce mouvement mérite d'être souligné. Ainsi, des pays dont la politique commerciale se focalisait sur le marché intérieur rejoignent les rangs de ceux qui s'étaient déjà engagés dans l'ouverture de leur marché. Des pays qui n'avaient joué qu'un rôle marginal dans les activités du GATT se joignent maintenant à ceux qui y pre-

naient déjà une part active. Et des pays comptant parmi les plus pauvres et les moins développés se sont rangés aux côtés de nations dont le revenu par habitant est plus élevé. Cette tendance concerne à présent la majorité des pays membres du GATT (environ 80 sur les quelque 108 Etats souverains qui en sont parties contractantes). C'est peut-être l'un des faits les plus marquants produits dans la mouvance des négociations d'Uruguay.

Onze pays en développement ont officiellement accédé au GATT depuis sep-

Anne Richards est économiste à la direction des échanges de l'OCDE.

tembre 1986 et huit autres en sont à des stades divers de la négociation en vue de leur accession. Un saut quantitatif puisque le rythme des adhésions est deux fois plus rapide qu'auparavant, mais aussi un saut qualitatif dans la mesure où les engagements vont plus loin vis-à-vis des règles du GATT. Ils sont en effet contraignants au regard du droit international et portent notamment sur : l'application des droits de douane et les mesures non tarifaires ; les règles de notification et de consulta-

1. Intégration des pays en développement dans le système commercial international, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.

tion; le respect des règles du GATT en matière d'antidumping, de subventions et d'arrangements commerciaux régionaux ou bilatéraux.

Ce processus d'intégration dans le système international des échanges permet aux pays en développement d'avoir voix au chapitre dans la formulation des règles régissant le commerce mondial et donc d'incorporer plus facilement ces règles dans leur législation interne. L'intégration s'effectue sur trois plans qui peuvent très bien être concomitants. Premièrement, par la rationalisation et la simplification de la réglementation des importations qui aboutissent à substituer un tarif douanier simple et d'autres mesures de prix à un ensemble de restrictions complexes et d'application difficile. Deuxièmement, l'intégration se traduit par une participation plus complète au cadre institutionnel du GATT, *via* notamment l'adhésion aux divers codes et accords issus du Tokyo Round qui codifient, dans de multiples domaines, la mise en œuvre de pratiques commerciales plus libérales et plus uniformes dans des domaines particuliers comme les marchés publics. Enfin, l'intégration se manifeste par un abaissement des droits à l'importation à des niveaux communément appliqués et par la suppression des taxes à l'exportation.

Les pays en développement en voie d'intégration sont, parmi les acteurs du commerce international, ceux qui tirent le plus large et le plus rapide bénéfice de cette intégration en termes d'expansion des échanges et d'accès élargi à une gamme beaucoup plus complète de biens et de services. La marche vers l'intégration s'est manifestée par d'importants progrès dans six directions :

- nouvelles accessions au GATT, en vertu desquelles les pays s'engagent à respecter les règles et disciplines de celui-ci
- réduction et consolidation des droits de douane, aboutissant à un abaissement des droits et un plafonnement des taux maximums de prélèvements
- assouplissement des restrictions quantitatives, qui met fin aux limitations des exportations et aux systèmes complexes de licences d'importation
- usage plus discipliné des protections temporaires qui autorisent les pays en développement à appliquer temporairement des mesures de restriction à l'importation en cas de graves difficultés des balances des paiements (article XVIII :B du GATT)



Andanson/STCMA

- participation accrue à l'application des codes et accords issus du Tokyo Round, ce qui implique l'adhésion aux pratiques internationalement fixées, par exemple, en matière de dumping, de subventions et de marchés publics

- examens volontaires dans le cadre du nouveau mécanisme d'examen des politiques commerciales du GATT (MEPC).

Vers des échanges plus libres

Jusqu'à-là, la politique commerciale des pays en développement se caractérisait par un large éventail de droits de douane élevés, dont les taux plafonds n'étaient pas fixés, et par l'insuffisance des notifications relatives aux pratiques douanières du GATT. Ce régime hautement protectionniste avait bridé l'expansion de leurs secteurs d'exportation.

Au cours des cinq dernières années, pas moins de 31 pays en développement ont notifié au GATT l'adoption de réformes générales de leur régime douanier. Et environ un tiers d'entre eux ont

pris l'engagement de consolider au moins une fraction de leurs droits de douane, c'est-à-dire de les geler de manière à ce que tout relèvement ultérieur fasse l'objet d'une compensation. A côté de pays engagés depuis longtemps dans la voie de la libéralisation comme le Chili, la Corée et le Mexique, on trouve dans ce groupe des pays au régime commercial complexe et refermé sur le marché interne dont la participation au système du GATT a été jusque-là très limitée – le Bangladesh, le Ghana et la Gambie, par exemple.

A côté des droits de douane, le recours aux restrictions quantitatives a été fréquemment utilisé par la grande majorité des pays en développement pour réguler leurs importations. Très préjudiciables aux exportateurs et aux consommateurs, ces mesures ont transféré les bénéfices provenant des contrôles des échanges aux secteurs d'activité les moins dynamiques, généralement exploités par quelques entreprises privilégiées. Les restrictions étaient bien sûr cumulatives et parfaitement dépourvues de transparence de sorte que les transactions avec ces pays s'effectuaient à un coût beaucoup plus élevé que les prix mondiaux. Aussi est-ce un important progrès que de voir ces pays assouplir leurs restrictions quantitatives et mieux se conformer aux règles de notification du GATT qui, en étalant au grand jour les pratiques restrictives, suscitent des pressions internationales visant à obtenir leur abolition.

Dans le mouvement général vers une plus grande transparence, près de la



Paul Rimmer/foris



moitié des 28 pays ayant amoindri leurs restrictions quantitatives ont supprimé leur système de licences d'importation, taxes coûteuses dont le paiement conditionne l'autorisation d'importer. Très répandu dans les pays en développement où il entrave aussi bien les exportations que les importations, ce système a aggravé l'inflation et accru les risques de corruption.

L'article XVIII:B du GATT autorise, sous certaines conditions, les pays en développement confrontés à des difficultés de balance des paiements à recourir à des restrictions quantitatives. Contrairement à leur attitude précédente, un grand nombre de pays en développement acceptent maintenant de limiter dans le temps les restrictions qu'ils imposent et consentent également à transformer les restrictions quantitatives subsistantes en mesures tarifaires qui ont l'avantage de refléter l'évolution des prix mondiaux. En cas de déséquilibre des paiements, les pays en développement ont par ailleurs plus volontiers recours aux politiques macro-économiques et aux mesures d'ajustement structurel préconisées par le GATT plutôt qu'à des restrictions à l'importation.

Au cours des cinq dernières années, 14 pays ont notifié au GATT l'adoption de réformes visant à éliminer les restrictions quantitatives précédemment imposées pour soutenir leur balance des paiements. Six d'entre eux – l'Argentine, le Brésil, la Colombie, la Corée du Sud, le Ghana et le Pérou – ont même renoncé entièrement à leur droit d'invoquer les dispositions de l'Article XVIII:B. Un événement, dans la

mesure où l'on ne comptait qu'un seul pays à l'avoir fait avant les négociations d'Uruguay.

Une plus grande ouverture

La participation plus active des pays en développement au cadre institutionnel du GATT se traduit en outre par la multiplication de leurs adhésions aux divers codes et accords issus du Tokyo Round (1973-1979), tels que le Code antidumping et l'Accord relatif aux marchés publics. Ils sont les seuls instruments dont dispose le GATT pour réglementer et réduire les obstacles non tarifaires dans certains domaines.

Avant les négociations d'Uruguay, la plupart des pays en développement se cantonnaient dans un rôle d'observateurs auprès de ces organes du GATT, se privant ainsi de la possibilité d'influer sur les règles et décisions qui y étaient adoptées. Aujourd'hui, neuf pays ont pris des mesures pour accroître leur participation aux codes et accords.

Dans le cas du Code antidumping, par exemple, cette participation plus active permet aux pays en développement d'harmoniser leurs règles antidumping nationales avec les textes adoptés au niveau international. Influant sur la formulation de ces règles communes, ils sont mieux à même de défendre leurs intérêts. Et de tirer avantage de l'impulsion donnée au commerce mondial par une application plus large de règles commerciales cohérentes et libérales.

Adopté au premier semestre de 1989, au cours des négociations d'Uruguay, le mécanisme d'examen des politiques commerciales (MEPC) institue une procédure d'évaluation périodique visant à mesurer les répercussions sur le système commercial multilatéral des pratiques commerciales d'un pays considéré. Après un premier examen, volontaire, la périodicité varie en fonction de la taille et de la nature du marché sous revue : tous les deux ans pour les quatre entités dominantes en termes de part du marché mondial (la CE constitue l'une de ces zones); tous les quatre ans pour les seize suivantes; et tous les six ans pour les autres à l'exception des pays les moins avancés auxquels peut s'appliquer une périodicité plus souple. Depuis la mise en route du MEPC, onze pays en développement ont fait l'objet d'un premier examen tandis que huit autres le seront prochainement. Ces examens ont démontré que l'évolution des politiques commerciales de ces pays a contribué à une plus large ouverture des marchés.

□ □

La plupart des pays en développement menaient, au début des années 80, une politique commerciale fortement protectionniste qui entravait le développement de leurs échanges et de leur croissance. L'ampleur des réformes qu'ils ont adoptées dans le cadre du GATT est l'une des évolutions les plus importantes intervenues autour des négociations d'Uruguay. La libéralisation est toutefois un processus long et le risque d'un retour en arrière n'a pas disparu. Mais pour peu que cette tendance nouvelle se confirme, elle laisse entrevoir des possibilités énormes d'amélioration du niveau de vie dans le monde entier parce que, pour la première fois, tous les partenaires commerciaux du globe sont concernés. ■



Bibliographie OCDE

- **Intégration régionale et pays en développement**, à paraître 1992
- **Intégration des pays en développement dans le système commercial international**, 1992
- **Echanges de services et pays en développement**, 1989.

L'industrie de l'environnement

Candice Stevens

L'industrie a, dans l'ensemble, pris conscience qu'il lui faut adapter ses activités aux règles de protection de l'environnement. Mais il y a plus. Aujourd'hui, on se rend compte que l'environnement est devenu un secteur économiquement porteur¹.



Le marché mondial des biens et des services « verts » – dédiés à la lutte contre la pollution – est estimé à 200 milliards de dollars. Et il ne cesse de se développer. Plus des trois quarts de ce montant correspondent aux équipements de dépollution utilisés en aval, le reste provenant de services liés à l'environnement. Il y a enfin les « technologies propres » qui sont intégrées dans les procédés industriels mais dont il est difficile de fournir une mesure, même approximative.

Le marché mondial des équipements et services liés à l'environnement devrait croître d'un taux annuel moyen de 5 à 6 %, pour atteindre 300 milliards de dollars en l'an 2000 (tableau 1). On peut comparer le secteur « environnement » à l'industrie aéronautique, dont le chiffre d'affaires est estimé à 200 milliards de dollars ou à l'industrie chimique – 500 milliards de dollars.

Les services sont appelés à occuper une part de plus en plus importante du marché de l'environnement. Le développement des « technologies propres » augmente les besoins en ingénieurs et analystes, tandis qu'il freine la demande d'équipements dépolluants. Les entreprises de services interviennent en tant que conseils auprès de l'industrie pour l'aider à trouver des solutions dans des situations qui souvent sont urgentes. Elles doivent résoudre les problèmes de pollution occasionnés par l'exploitation, conseiller les meilleures techniques, surveiller la conformité de l'entreprise aux normes existantes, et enfin, tester l'impact sur l'environnement des produits et procédés de fabrication.

1. L'industrie de l'environnement dans les pays de l'OCDE : situation, perspectives et politiques gouvernementales, disponible gratuitement auprès de la division de l'économie de la direction de l'environnement de l'OCDE.

Candice Stevens est économiste à la division de l'économie de la direction de l'environnement de l'OCDE après avoir travaillé auparavant sur les questions industrielles au sein de la direction de la science, de la technologie et de l'industrie.

On peut s'attendre aussi, cependant, à une forte croissance du marché des équipements dans certains domaines : traitement des eaux et des effluents, maîtrise de la qualité de l'air, gestion des déchets, remise en état des sols, réduction du bruit.

Les pays de l'OCDE occupent environ 85 % du marché de l'environnement, équipements et services confondus. Les dépenses affectées à la lutte contre la pollution vont de 1,2 à 1,5 % du PIB pour les grands pays de l'OCDE. Les marchés diffèrent suivant les priorités nationales : le Japon privilégie ainsi la qualité de l'air et les Etats-Unis la gestion des déchets. Le montant des dépenses est généralement fonction du volume de l'activité industrielle et de la nature des politiques et réglementations mises en œuvre par les différents pays.

L'influence de la réglementation

Sous la pression des préoccupations croissantes exprimées par l'opinion publique, la réglementation met l'accent sur tel ou tel aspect de l'environnement et stimule en conséquence la demande de nouveaux types de biens et services. Ce sont les pays dont les normes sont les plus strictes qui ont développé dans le secteur de l'environnement les marchés et les industries les plus importants, mais aussi les plus avancés technologiquement. Car, même si l'industrie et les collectivités locales sont les plus gros consommateurs de biens et services « verts », l'Etat reste le principal moteur du secteur. Une simple modification des règles en vigueur peut tout aussi facilement créer des marchés nouveaux qu'elle peut en faire disparaître.

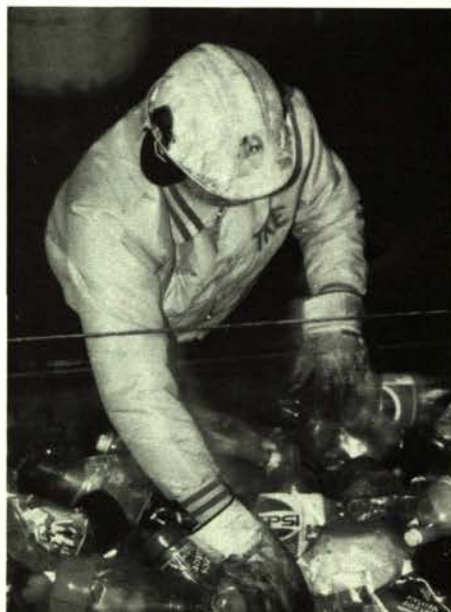
Ainsi les performances particulières de l'Allemagne en matière d'équipements de traitement des eaux et des effluents sont-elles largement imputables à sa législation, stricte et adoptée très tôt, sur la pollution de

l'eau. De même, l'expansion rapide, dans les années 70 et au début des années 80, de l'industrie japonaise d'équipements de lutte contre la pollution atmosphérique fait suite à un changement de législation, lequel avait entraîné une augmentation de la demande intérieure d'équipements de désulfuration des gaz de combustion. Aux Pays-Bas, une campagne nationale de lutte contre la contamination des sols lancée au début des années 80 s'est traduite par l'élaboration de techniques de pointe pour régénérer les sols. Aux Etats-Unis, enfin, les lois relatives à l'assainissement des décharges de déchets toxiques ont créé un énorme marché pour les technologies de traitement des déchets dangereux.

Structure des dépenses...

Les dépenses consacrées aux équipements de protection de l'environnement sont également supportées par les secteurs public et privé. L'essentiel des dépenses

... sur celui de la gestion des déchets : les Etats-Unis...



Giorgio/SABA/REA



Le premier sur le marché du traitement des eaux : l'Allemagne...

St. Elic/REA

publiques dans les pays de l'OCDE est engagé par les collectivités locales et les municipalités, plutôt que par les gouvernements. En règle générale, la plus grande partie de ces investissements, 65 % environ, est affectée aux équipements de trai-

2. PRINCIPALES ENTREPRISES DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Société	Siège
Equipements de traitement des eaux	
Alfa Laval	Suède
Bilfinger and Berger	Allemagne
Steinmüller	Allemagne
Cie Générale des Eaux	France
Lyonnaise des Eaux SA	France
John Brown Engineering	Royaume-Uni
Equipements de lutte contre la pollution atmosphérique	
Mitsubishi	Japon
Hitachi	Japon
Fläkt	Suède
Handel	Allemagne
Lurgi	Allemagne
General Electric	Etats-Unis
Gestion des déchets	
Waste Management	Etats-Unis
Browning-Ferris	Etats-Unis
Laidlaw Transport	Canada
Edelhoff	Allemagne
Hoechst	Allemagne
Services relatifs à l'environnement	
Foster Wheeler	Royaume-Uni
Phillip Holzmann	Allemagne
Davy Corporation	Royaume-Uni
Dames and Moore	Etats-Unis
Brown and Root	Etats-Unis

Source : OCDE

1. L'INDUSTRIE DE L'ENVIRONNEMENT : ÉVOLUTION DES MARCHÉS

	1990 milliards de dollars	2000 milliards de dollars	Taux de croissance %
Equipements et services connexes	152	220	5,0
Traitements des eaux et des effluents	60	83	4,0
Gestion des déchets	40	63	6,4
Maîtrise de la qualité de l'air	30	42	4,4
Autres	22	32	5,1
Services à caractère général	48	80	7,4
Total	200	300	5,5

Source : OCDE

tement des eaux et des effluents, la plus faible part, quelque 5 %, revenant à la lutte contre la pollution atmosphérique. Ce secteur absorbe, en revanche, environ la moitié des dépenses d'environnement du secteur privé.

Les investissements réalisés par le secteur privé pour lutter contre la pollution représentent de 2 à 4 % du volume global de l'investissement des industries manufacturières dans la zone OCDE. Quelques secteurs y contribuent plus que les autres. Au premier chef, l'industrie chimique et la sidérurgie, mais également le raffinage du pétrole, des pâtes et papiers et des minerais non métalliques.

Le mouvement écologique est devenu, depuis quelques années, un stimulant indirect pour le marché de l'environnement.

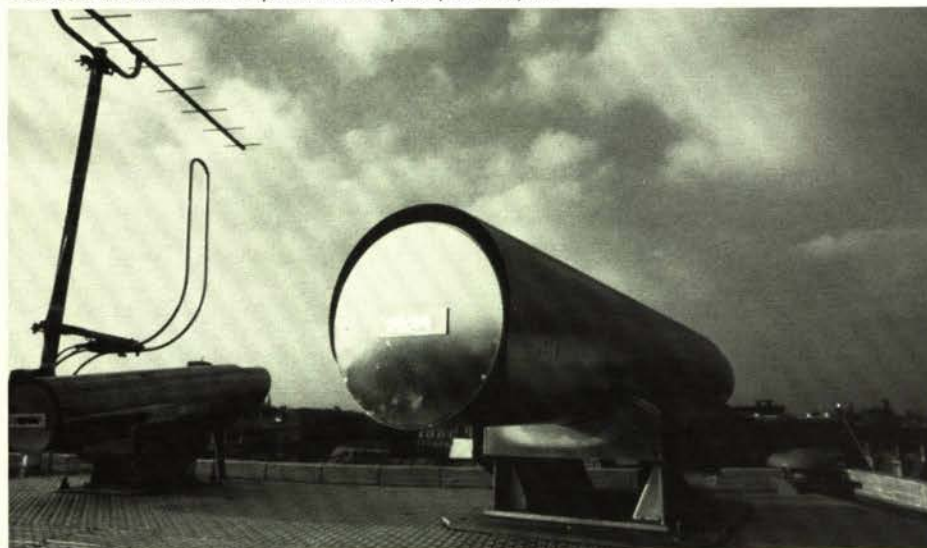
Nombre d'entreprises considèrent qu'un comportement responsable à l'égard de l'environnement est un élément important d'une bonne image de marque. Sous la pression écologiste, l'industrie a accru sa demande de technologie et de conseil dans ce domaine².

... et de l'offre

L'industrie de l'environnement comprend à la fois de très petites entreprises et des multinationales. On y trouve aussi bien des entreprises chimiques ou mécaniques de haute technologie que des sociétés faiblement innovantes proposant des réci-

2. Voir Jim Salzman, « Un label vert pour les consommateurs », l'Observateur de l'OCDE, n° 169, avril-mai 1991.

... sur celui de la lutte contre la pollution atmosphérique : le Japon.



St. Elic/REA

3. DÉPENSES PUBLIQUES DE R-D EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, 1989

	Dépenses de R-D environnementale millions de dollars	Part du total des dépenses publiques de R-D %
Allemagne	420	3,4
Australie	20	1,3
Autriche	11	1,4
Canada	50	1,6
Danemark	28	3,0
Etats-Unis	420	0,5
Finlande	15	1,7
France	95	0,7
Italie	120	1,9
Japon	150	1,4
Norvège	27	2,7
Pays-Bas	75	3,8
Royaume-Uni	170	2,3
Suède	65	2,5
Suisse	85	2,0

Source : OCDE

pients de recyclage ou des services de transport des déchets. Les pays de l'OCDE, au premier rang desquels les Etats-Unis, l'Allemagne et le Japon, dominent largement le marché de l'environnement : 90 % au moins de la production mondiale. Au total, quelque 30 000 sociétés nord-américaines, 20 000 européennes et 9 000 japonaises sont, d'une manière ou d'une autre, présentes sur le marché de l'environnement. Elles emploient pas moins de 1,7 million de personnes.

Les entreprises qui ont la plus forte valeur ajoutée du secteur sont celles qui opèrent en même temps dans les équipements et dans les services (tableau 2). Le marché du traitement des eaux est dominé par des sociétés européennes – suédoises, allemandes et françaises notamment. Ce sont en revanche des firmes japonaises qui contrôlent le secteur de la lutte contre la pollution atmosphérique. Elles concèdent l'exploitation sous licence de leurs technologies, particulièrement celles qui concernent les émissions acides. Les sociétés nord-américaines, quant à elles, sont plus avancées dans le domaine de la gestion des déchets. Le marché des services liés à l'environnement est la terre d'élection des grandes sociétés d'ingénierie, qui fournissent études techniques et conseils pour l'utilisation de procédés respectueux de l'environnement.

Avec 40 % de sa production « verte » destinée à l'exportation, l'Allemagne est le plus gros exportateur de produits liés à l'environnement. Les Etats-Unis exportent 10 % environ de leur production et importent de l'Europe des systèmes de collecte et de traitement des déchets, du Japon et de l'Asie du Sud-Est, notamment de Taiwan et de Hong-Kong, des équipements de lutte contre la pollution atmosphérique. La place du Japon dans ces échanges augmente parallèlement à la création, dans ses grandes entreprises diversifiées, de départements spécialisés dans l'exportation des technologies de gestion de l'air, de l'eau et des déchets.

Une part appréciable des échanges internationaux se traduit par la cession de licences d'exploitation, plutôt que par des échanges physiques d'équipements. En effet, nombre d'entreprises, qui mettent au point des techniques antipollution pour répondre à leurs propres besoins, les rentabilisent en cédant à d'autres firmes le droit de les produire et de les revendre, ou encore de les utiliser elles-mêmes. Désormais, le secteur de l'environnement,

dans le sillage des multinationales européennes et américaines, est engagé dans un mouvement de mondialisation. On observe de plus en plus de fusions et d'acquisitions internationales, le segment le plus concerné étant celui de la gestion des déchets.

Quel rôle pour les pouvoirs publics ?

L'environnement est un secteur d'activité relativement nouveau. Les marchés sont fragmentés, les coûts de recherche et de démarrage élevés, la coordination limitée. Pourtant, les technologies et équipements « verts » – au-delà de leur rôle dans la préservation de l'environnement mondial – aident à améliorer les performances de beaucoup d'autres industries. De fait, le secteur est important non seulement par sa propre contribution à la croissance nationale, mais aussi par son impact sur la compétitivité d'autres pans de l'économie et donc sur la balance commerciale. L'industrie de l'environnement présente bien toutes les caractéristiques d'un secteur « stratégique ».

Les pouvoirs publics font preuve d'un intérêt de plus en plus marqué pour les technologies relatives à l'environnement. On estime que 2 milliards de dollars sont affectés chaque année, par les pays de l'OCDE, à la R-D dans ce domaine. Ce qui représente, en moyenne, 2 % des dépenses publiques de recherche (tableau 3). A noter, toutefois que seule une faible part de cette somme est directement utilisée pour mettre au point des technologies de protection de l'environnement, essentiellement dans le domaine de la pollution indus-

3. Voir Martin Brown, « La science, la technologie et l'environnement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 174, février-mars 1992.

trielle. La plus grande partie des fonds est consacrée à la recherche sur les écosystèmes et les ressources naturelles³.

Certains gouvernements procèdent à l'évaluation des marchés liés à l'environnement et s'attachent à fournir des informations économiques et commerciales à leur filière nationale. D'autres initient des programmes de développement de technologies ou allouent des subventions visant spécifiquement à stimuler l'industrie de l'environnement et ses capacités d'exportation.

Les pays les moins en pointe dans l'élaboration de produits et services « verts » risquent d'enregistrer d'importants déficits dans les échanges de ce secteur – et souffrir d'un environnement de moindre qualité. Les gouvernements qui mettent en œuvre une véritable stratégie pour l'industrie de l'environnement seront en revanche mieux à même de récolter les fruits, aux plans économique et écologique, d'une filière environnement compétitive.

□ □

A l'avenir, l'évolution de l'industrie de l'environnement – des équipements de dépollution agissant en aval au profit des technologies propres – contribuera tant à l'expansion des échanges qu'à la protection de l'environnement. Les pouvoirs publics peuvent favoriser la croissance du marché de l'environnement en finançant la R-D sur les technologies de protection, ou encore en créant des infrastructures susceptibles de contribuer à la compétitivité de l'industrie. Une coopération internationale pourrait se révéler nécessaire pour améliorer statistiques et bases de données, éliminer les obstacles inutiles aux échanges et aussi développer des techniques innovantes applicables aux problèmes écologiques. ■



Bibliographie OCDE

- Martin Brown, « La science, la technologie et l'environnement », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 174, février-mars 1992
- **L'étiquetage écologique des produits dans les pays de l'OCDE**, 1991
- Jim Salzman, « Un label pour consommer vert », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 169, avril-mai 1991.

Politiques de l'environnement en Turquie

Ferenc Juhasz



WIFI/SIPA-IMAGE

L'évolution économique et démographique intervenue au cours des années 80 en Turquie a mis en relief, malgré certains progrès, des lacunes dans la politique de l'environnement du pays. Améliorer cette politique est vital non seulement pour la Turquie – pour le bien-être de sa population, le développement de son économie – mais pour la région méditerranéenne dans son ensemble¹.

La Turquie est un grand pays : ses 800 000 km² représentent plus que la France et le Royaume-Uni pris ensemble. Elle constitue le principal lien terrestre entre l'Europe et le Moyen-Orient et, située en Méditerranée orientale, exerce des responsabilités internationales sur les eaux de la Méditerranée, de la mer Egée, du détroit du Bosphore et de la mer Noire. L'Euphrate et le Tigre parcourent son territoire. La Turquie se trouve aussi sur l'une des principales voies suivies par les oiseaux migrateurs.

La Turquie a connu au cours de la seconde moitié des années 80 une croissance économique moyenne supérieure à 6 % par an, la plus élevée de tous les pays de l'OCDE. Sa population – actuellement 57 millions d'habitants – devrait atteindre 65 millions en l'an 2000 et 92 millions en 2025. Cette

croissance démographique rapide – 2,2 % en moyenne depuis dix ans – et l'important exode rural qui l'a accompagné ont entraîné une forte expansion de toutes les zones urbaines. Expansion qui souvent se traduit par la construction de vastes quartiers d'habitations « sauvages ».

La croissance urbaine et l'industrialisation concomitante polluent l'air et l'eau, produisent déchets et bruit. Dans beaucoup de villes, la qualité du milieu ambiant est tellement mauvaise que les normes visées (celles de la Communauté européenne) ne seront pas satisfaites avant l'an 2000. Celles concernant le SO₂ pendant les mois d'hiver sont dépassées dans 24 villes. Si

1. **Politiques de l'environnement en Turquie**, Les éditions de l'OCDE, Paris, à paraître 1992.

Ferenc Juhasz est consultant à la direction de l'environnement de l'OCDE.

Le projet Anatolie du Sud-Est.

56 % de la population urbaine sont desservis par un réseau d'égouts, 6 % seulement disposent d'installations appropriées de traitement des eaux usées. En revanche, la qualité de l'air dans certains quartiers d'Ankara s'est considérablement améliorée grâce au recours au gaz naturel pour le chauffage domestique.

Les zones côtières, qui représentent la principale ressource naturelle de la Turquie (de 60 à 70 % du PIB sont le fait des provinces côtières) se développent rapidement par l'urbanisation, l'industrialisation, le tourisme et les transports maritimes. La densité de la population – entre 130 et 140 habitants par km² – est deux fois plus grande que la moyenne nationale et augmente deux fois plus vite. Le tonnage net des marchandises débarquées dans les ports turcs a doublé au cours des dix dernières années. Les déchets ménagers, les rejets industriels, les ruissellements agricoles et l'eau de lest des navires concourent à polluer gravement les eaux côtières à proximité des principaux établissements humains, surtout dans les baies semi-fermées et dans les estuaires. La pollution imputable aux activités industrielles a atteint des valeurs critiques dans certaines zones comme Izmit et Izmir sur la côte de la mer Egée, et Iskenderun sur la Méditerranée.

Les prises de poissons diminuent de façon spectaculaire depuis quelques années, en raison principalement de la pollution en mer Noire. Par ailleurs, le quintuplement depuis 1982 du nombre de touristes étrangers – 5 millions de personnes par an aujourd'hui – accroît très sensiblement la pression sur les zones côtières².

Les ressources en eau ne manquent pas en Turquie. Réparties de façon inégale, elles sont néanmoins suffisantes pour que l'« hydro » assure plus de 40 % de la production d'électricité. La consommation d'eau par habitant est relativement faible comparée à celle des autres pays de l'OCDE : inférieure de moitié à celle de l'Espagne ou de l'Italie par exemple. C'est l'irrigation agricole qui en consomme le plus. Au cours des dix prochaines années, le total des prélèvements d'eau devrait augmenter de quelque 140 % (croissance annuelle moyenne dans la zone OCDE : environ 1,1 %). Ce fort accroissement s'explique en grande partie par la réalisation prévue du Projet Anatolie du Sud-Est de mise en valeur des bassins de l'Euphrate et du Tigre. Ce projet, d'une superficie



AvailSIPA-PRESS

totale équivalente à la Belgique et aux Pays-Bas réunis, comprend 14 barrages et 11 centrales hydro-électriques. Lorsqu'il aura été mené à bien, l'étendue totale des terres irriguées en Turquie aura augmenté de 40 % et la capacité de production hydro-électrique doublée.

Progrès

L'économie turque se caractérise par une intervention assez importante de l'Etat dans tous les secteurs : le développement économique fait l'objet d'une planification, une part appréciable de l'industrie, des mines, des secteurs des transports et de l'énergie, et de l'ensemble de l'infrastructure économique sont propriété publique. C'est pourquoi une action d'envergure a été entreprise dans les années 80 pour faire plus confiance aux forces du marché et décentraliser l'action des pouvoirs publics.

La forte centralisation a cependant un avantage : celle d'avoir permis de définir rapidement un cadre législatif pour les politiques de l'environnement. *A contrario*, l'appartenance d'une part de l'industrie au secteur public a retardé l'application des réglementations – des usines anciennes et polluantes ont été maintenues en activité, en particulier dans les régions de fort chômage.

La loi sur l'environnement de 1983 est la base juridique de tout un éventail de réglementations visant à maîtriser la pollution de l'air et de l'eau, à limiter le bruit et la production de déchets solides. D'autres lois ont été adoptées depuis sur les produits d'origine aquatique, le tourisme, la protection du patrimoine culturel et naturel, les zones côtières. Elles se veulent complémentaires, mais sont parfois con-

tradictoires ou incompatibles avec le premier train de mesures intéressant l'environnement. Des réglementations relatives aux études d'impact et à la manipulation des déchets dangereux et des substances chimiques sont en préparation.

Le sous-secrétariat d'Etat à l'environnement auprès du premier ministre, créé en 1978, avec une simple mission de coordination, s'est transformé en 1991 en ministère. Ses tâches devraient se diversifier et s'étendre en conséquence, notamment à la supervision et à la mise en œuvre des politiques visant à maîtriser et à prévenir la pollution, à protéger les ressources naturelles.

Le gouvernement fait du développement durable le principe directeur des politiques en matière d'environnement, comme en témoignent l'adoption de la législation sur l'environnement et la création du ministère. D'autres actions vont dans le même sens : l'élaboration et le lancement de grands projets de mise en valeur de ressources en eau, les nouveaux investissements dans des installations d'assainissement et de traitement des eaux usées, la promotion des transports publics en tant que mode privilégié de déplacement urbain, le remplacement de combustibles polluants par le gaz naturel, la rénovation des centres-villes.

Changements à venir

Le rapport de l'OCDE soumet un ensemble de recommandations à l'attention du gouvernement turc. Il lui propose de donner suite aux récentes mesures touchant l'environnement – en intégrant, dans

2. Voir Sergio Arzeni, « Le tourisme dans les villes méditerranéennes », l'*Observateur de l'OCDE*, n° 164, juin-juillet 1990.

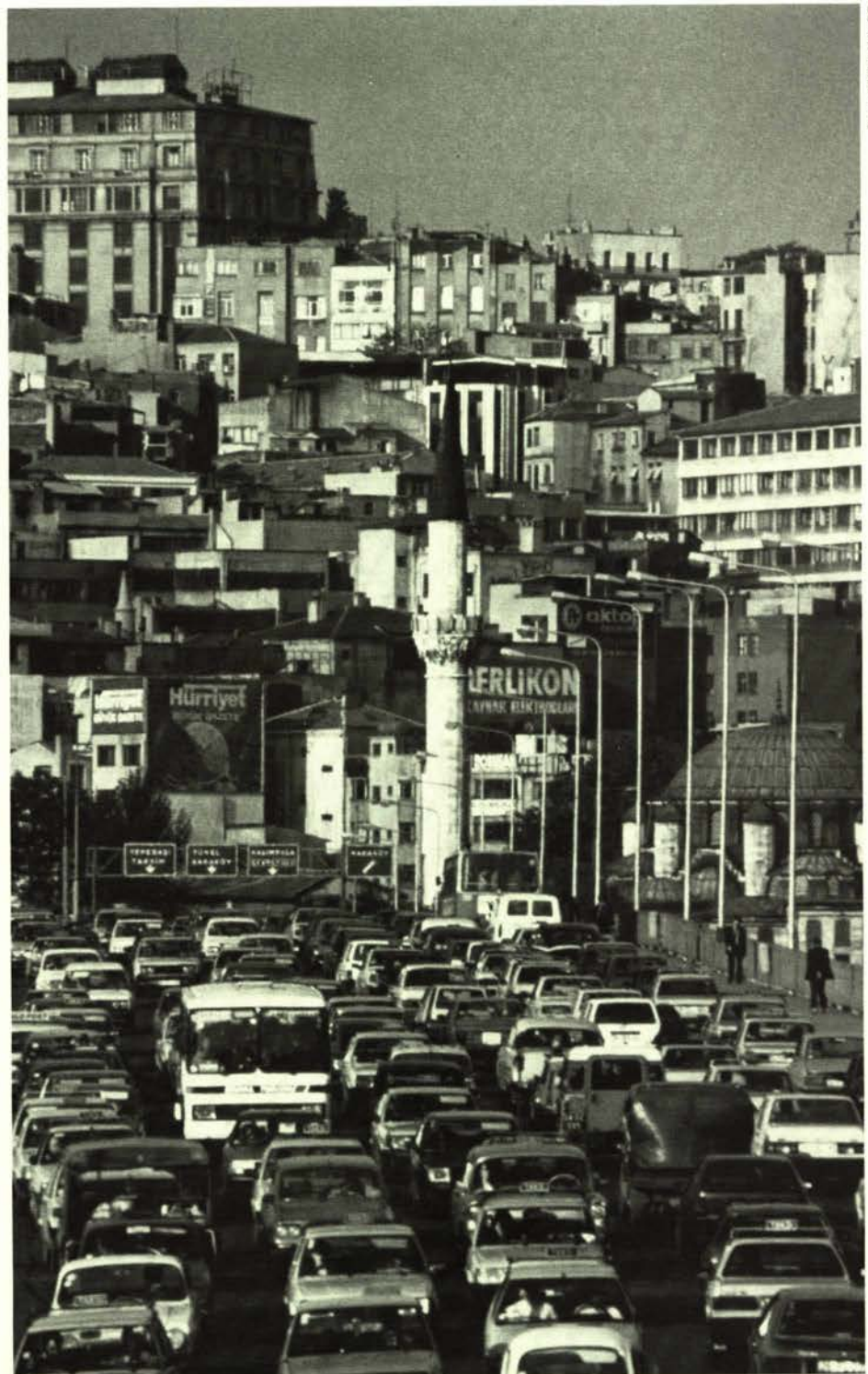
tous les secteurs de l'économie, politiques environnementales et politiques plus spécifiquement économiques – et d'appliquer résolument, grâce à des améliorations des mécanismes institutionnels et financiers, les lois et réglementations en vigueur. Lorsque ces recommandations se seront traduites dans la pratique, elles auront des conséquences positives notables sur la formulation et la mise en œuvre des politiques menées.

L'intégration des politiques conduites dans différents domaines permettrait de réduire dès à présent certaines pertes économiques et écologiques, et d'appliquer des mesures de prévention qui, dans un pays comme la Turquie, à croissance démographique et économique rapides, sont particulièrement importantes. La progression ininterrompue du tourisme dans les régions côtières, par exemple, non seulement se fait déjà aux dépens du développement industriel mais entraîne une dégradation de l'environnement et menace le tourisme lui-même.

Le processus d'intégration devrait se dérouler à différents niveaux de l'administration. En premier lieu, le gouvernement central devrait faire preuve de son engagement en faveur d'un développement durable, en adoptant officiellement certains principes explicites de politique de l'environnement et en fixant des objectifs concrets de réduction de la pollution de l'air et de l'eau. Cela pourrait éventuellement se faire dans le cadre d'un livre blanc sur l'environnement portant sur une période de dix ans au minimum : planification (pour l'utilisation des sols, par exemple), conception de projets (comme celui de l'Anatolie du Sud-Est), recommandations applicables aux entreprises publiques, propositions d'action internationales (pour la Méditerranée en particulier).

En second lieu, la compatibilité des effets respectifs de la politique économique et de la politique de l'environnement devrait être assurée au sein du gouvernement lui-même. La participation systématique du ministre de l'environnement à tous les comités ministériels sur le développement économique serait un moyen d'y arriver.

En troisième lieu, les compétences du ministre de l'environnement devraient être renforcées dans le domaine économique pour qu'il puisse remplir son rôle dans l'intégration de sa politique avec les autres champs d'action des pouvoirs publics : évaluer les incidences économi-



Stamp/SIPA-IMAGE

ques des politiques de l'environnement et *vice versa*; maintenir en permanence des relations de travail avec le bureau national du plan et les différents ministères à vocation économique (finances, construction et logement, agriculture et sylviculture); participer aux comités interministériels habituels. Des comités interministériels permanents ou *ad hoc* devraient en outre être mis sur pied en tant qu'instruments d'intégration. Quant au bureau national du plan lui-même, les compétences en matière d'environnement de son personnel devraient, elles aussi, être renforcées, et les considérations d'environnement intégrées dans les grands projets publics d'investissement avant approbation par le bureau.

En quatrième lieu, pour assurer, dans le pays, l'intégration des différentes politiques, le bureau du gouverneur de chaque province devrait s'attacher des personnes compétentes en matière d'environnement. On devrait aussi réexaminer l'efficacité des lois qui régissent la coordination entre le gouvernement central et les municipalités ainsi qu'entre les municipalités elles-mêmes, et créer des associations de communes pour améliorer la coopération.

A la recherche d'un développement durable

La mise en œuvre des politiques favorisant un développement durable pourrait être considérablement renforcée en Turquie, si l'on apportait des modifications institutionnelles à la gestion des ressources d'environnement. Il faut pour cela améliorer à la fois les mécanismes en vigueur (suivi et application) et le financement de la protection et de la conservation de l'environnement.

Améliorer les compétences techniques du ministère de l'environnement ne suffit pas en effet – il faut renforcer ses capacités par des changements institutionnels. Plusieurs options s'offrent à cet égard. L'une d'entre elles consiste à élargir son rôle de supervision et le champ d'action de ses agences qui veillent au respect de la réglementation. Une autre est de transférer tous les pouvoirs de réglementation et de mise en œuvre au ministère et d'accroître les responsabilités de celui-ci en matière de législation et d'intégration

environnement/autres domaines. Une troisième option comprend la création de directions régionales du ministère, ainsi que des agences de gestion des bassins hydrographiques. Des conseils de gestion des zones côtières pourraient aussi être mis en place, le ministère étant l'organisme principal chargé de mettre en œuvre, par delà les barrières administratives et institutionnelles, les politiques intégrées.

Pour renforcer les mécanismes d'application actuels, on pourrait définir avec plus de précision les rôles des différents organismes compétents, les rendre responsables de leur résultat devant le Parlement et d'autres assemblées locales et régionales élues. On pourrait aussi élargir l'éventail des instruments économiques utilisés, en recourant plus largement à des redevances de pollution, à des redevances pour service rendu, à la tarification des ressources, à des amendes et à des droits³.

La loi relative aux études d'impact sur l'environnement devrait maintenant entrer en application sans plus tarder, surtout lorsque sont en cause d'importants changements dans l'utilisation des sols ou des aménagements industriels, énergétiques et touristiques. La mise en valeur des ressources devrait désormais se fonder sur une demande économique qui tienne compte du coût environnemental des activités considérées. Les mécanismes de participation du public (auditions publiques, par exemple) pourraient être développés sans coût excessif, ni obstacles juridiques (permettre au public d'intenter une action en justice ou de faire appel d'une décision). Le système d'information sur l'environnement, qui est déjà en place pour recueillir des données, devrait diffuser en temps voulu des informations pertinentes.

La question du financement des mesures antipollution et des infrastructures de protection de l'environnement (installations de traitement de l'eau et réseaux d'assainissement) est essentielle. La Turquie devrait s'attacher tout d'abord à mettre l'accent sur les mesures de prévention de manière à réduire au minimum les besoins financiers futurs. En second lieu, la suppression de subventions non économiques à des équipements industriels et touristiques permettrait de dégager des fonds à des fins environnementales. En troisième lieu, des redevances pour les services d'environnement prenant en compte les coûts sociaux à long terme permettraient d'assurer le financement intégral des

investissements requis. L'investissement et l'exploitation des installations de traitement de l'eau et d'assainissement pourraient ainsi être couverts par les coûts liés à l'épuisement des ressources en eau et les coûts écologiques de la construction des barrages et conduites nécessaires. Cela impliquerait une augmentation très sensible des redevances actuelles de fourniture d'eau, d'assainissement et de traitement des déchets.

Parmi les autres possibilités de financement : le partenariat public-privé. Il pourrait aller au-delà des projets dans le domaine des transports, comme à l'heure actuelle, et toucher par exemple les investissements en matière d'environnement (comme le reboisement et l'assainissement). Les services publics de cette nature pourraient aussi être privatisés, le gouvernement assurant le contrôle des prix et de la qualité. Le « principe pollueur-payeur » devrait s'appliquer à toutes les installations nouvelles, y compris aux entreprises d'Etat. La Turquie pourrait par ailleurs utiliser davantage les mécanismes internationaux de prêts publics pour ses investissements dans le domaine de l'environnement.

□ □

Dans le sillage du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement, la Turquie pourrait montrer l'exemple en mettant en œuvre un modèle de développement « propre et écologique » applicable aux pays qui connaissent tout à la fois une augmentation démographique rapide et une forte croissance économique. ■



Bibliographie OCDE

- **Politiques de l'environnement en Turquie**, à paraître 1992
- **Politiques du tourisme et tourisme international dans les pays Membres de l'OCDE**, 1990
- Sergio Arzeni, « Le tourisme dans les villes méditerranéennes », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 164, juin-juillet 1990
- **Instruments économiques pour la protection de l'environnement**, 1989
- Jean-Philippe Barde, « Environnement : l'approche économique », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 158, juin-juillet 1989.

3. Voir Jean-Philippe Barde, « Environnement : l'approche économique », **l'Observateur de l'OCDE**, n° 158, juin-juillet 1989.



Coup de projecteur sur la Suède

Sveinbjörn Blöndal et Thomas Egebo

Il n'y a plus de « modèle suédois » privilégiant le plein emploi et les transferts sociaux indépendamment des coûts. Il y a un modèle européen dans lequel la stabilité des prix est une priorité absolue. La Suède s'y est convertie en octobre 1990, lorsque le gouvernement – social-démocrate – démontra clairement qu'il tiendrait son engagement sur les taux de change fixes, même si cela devait coûter des emplois. Le rattachement de la couronne à l'écu en mai 1991 témoigne encore de l'engagement des autorités à la stabilité des prix¹.

Après les élections de septembre 1991, le nouveau gouvernement – une coalition des partis du centre-droit – a effectué un changement de cap du système de transferts sociaux qui secoue les fondements de l'ancien modèle. Ces changements dans la politique économique sont mis en place alors que la Suède subit la récession la plus grave qu'elle ait connue depuis des dizaines d'années et que le taux de chômage, bien qu'il puisse sembler modeste, a atteint un niveau sans précédent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

Le virage décisif de la politique économique et de la réflexion politico-économique traduit une prise de conscience croissante de coûts de l'ancien modèle et aussi le sentiment qu'il ne pouvait perdurer dans une Suède de plus en plus intégrée à l'économie mondiale. L'expansion du secteur public a indubitablement contribué à maintenir un taux de chômage bas depuis le milieu des années 70, à un moment où beaucoup de pays européens enregistraient au contraire des hausses considérables. En fait, la contrepartie de ce remarquable résultat en matière de chômage était une expansion non moins remarquable de l'emploi public (l'emploi dans le secteur privé évoluait à peu près comme dans les autres pays). Mais l'expansion du secteur public requerrait des impôts de plus en plus élevés, sapant les incitations à tra-

vailer et le dynamisme économique en général. De plus, il pourrait se révéler difficile de maintenir une charge fiscale très lourde une fois la Suède plus intégrée aux économies environnantes, les capitaux et les personnes devenant libres de s'installer dans des pays ayant moins d'impôts.

La politique des taux de change du passé, conciliant augmentation des coûts intérieurs et expansion de l'emploi, peut avoir également ébranlé le potentiel de croissance de l'économie à plus long

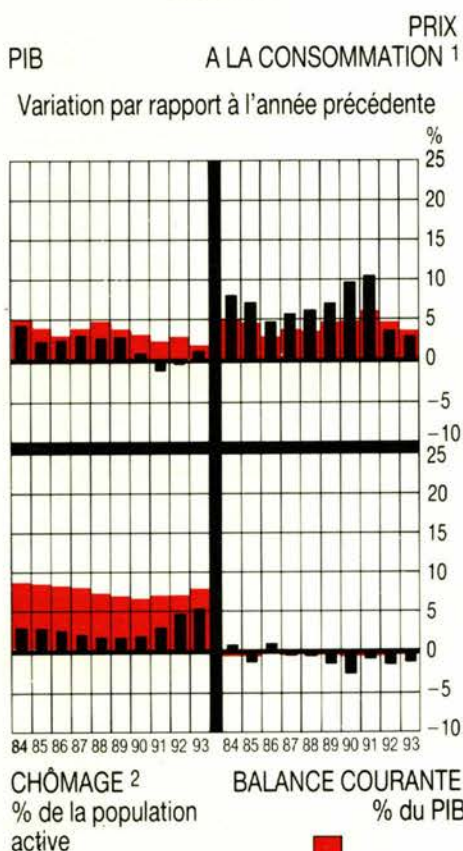
terme. La dévaluation importante de la couronne au début des années 80 donna aux producteurs suédois un avantage concurrentiel sans précédent qui, dans le court terme, s'est traduit par quelques créations d'emplois dans le secteur privé. Mais comme les producteurs obtenaient des taux de rendement satisfaisants grâce simplement à des augmentations de prix en monnaie locale, ils n'ont pas été tellement incités à améliorer leurs installations de production ou leurs lignes de produits. Le dynamisme économique s'en est ressenti.

La nouvelle politique économique implique que la croissance économique et la création d'emplois devront désormais être fondées sur une expansion dans le secteur privé plutôt que sur un secteur public croissant et sur des dévaluations. Cela impliquera un accroissement du chômage dans le court terme. Mais il y a des raisons d'être optimiste à plus long terme. Le marché du travail suédois a été flexible par le passé, ce qui a été souvent attribué à la centralisation des négociations salariales et l'utilisation prolongée d'une politique du marché du travail active. Si l'importance de ces facteurs dans le maintien d'un chômage faible a pu être exagérée dans le passé, il y a des raisons de penser qu'ils ont contribué à une croissance de l'emploi forte et à des salaires réels flexibles. Le maintien de la forte flexibilité des salaires réels élevés aidera à diminuer le chômage futur. Toutefois, beaucoup dépendra des deux principales réformes structurelles engagées par le gouvernement : premièrement, alléger la charge fiscale et donc diminuer les dépenses du gouvernement ; deuxièmement, intensifier les pressions concurrentielles à l'aide d'un programme de déréglementation et de privatisation.

Alléger les transferts

A cause de la détérioration spectaculaire des finances publiques ces dernières années, il est devenu essentiel pour le

REPÈRES



Sveinbjörn Blöndal et Thomas Egebo sont des spécialistes des économies suédoise et danoise au sein de la branche des études nationales du département des affaires économiques de l'OCDE.

1. Etudes économiques de l'OCDE : Suède, Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.

gouvernement de contenir la hausse de la dette publique. Par ricochet, sa marge de manœuvre pour réduire les impôts s'est rétrécie. Dans le budget pour 1992-1993, annoncé en janvier et révisé en avril, les coupes dans les dépenses sont de presque 15 milliards de couronnes. A peu près la moitié de cette somme est cependant compensée par des réductions fiscales. La plupart de ces mesures ne prendront effet qu'en 1993, ce qui veut dire que les conséquences en année pleine (1993) seront de 27 milliards de couronnes côté dépenses et de 13 milliards côté baisse d'impôts. Le gouvernement a annoncé son intention de réduire les dépenses publiques d'environ 2 % du PIB d'ici à 1995. Mais même en tenant compte, les calculs officiels montrent que la position financière de l'Etat ne s'améliorera pas avant.

Les réductions des dépenses publiques seront concentrées sur les très coûteux transferts sociaux et en particulier sur ceux qui conduisent de façon flagrante à des inefficacités. Certaines d'entre elles ont déjà été mises en œuvre. Jusqu'au mois d'avril 1991, un congé de maladie donnait droit à une indemnité de 100 %. Celle-ci n'est plus que de 75 % durant les trois premiers jours et de 90 % ensuite. Cela a contribué à une baisse de l'absentéisme pour raison de maladie de 15 % dès l'an dernier. En plus, les employeurs prennent désormais en charge les congés de maladie pendant les quinze premiers jours, question de les inciter à un contrôle plus strict. En 1993, on propose de ne verser les indemnités pour congé de maladie qu'après deux jours révolus d'absence. Il est aussi envisagé de réformer le système d'indemnisation des accidents de travail, dont les prestations versées se sont accrues de façon spectaculaire au cours des années 80. Le gouvernement propose de réduire le soutien au logement : les bonifications d'intérêt et les subventions seront réduites, jusqu'à être supprimées à long terme. On étudie par ailleurs des changements à apporter au système public de retraites et à l'assurance chômage.

Côté recettes, l'abolition de taxes considérées particulièrement nocives à l'efficacité et à la croissance est devenue une priorité. La taxe sur les revenus de la propriété commerciale a été supprimée, comme le sera, en trois étapes, l'impôt sur la fortune. Le taux d'imposition unique sur les revenus de l'investissement baissera de 30 % à 25 % et le taux maximum des droits de succession et de transfert du

patrimoine ramené de 60 % à 30 %. Les travailleurs indépendants seront exonérés de l'impôt qui frappait leur capital d'exploitation. Globalement, les différentes réformes du système fiscal suédois, en partie mises en œuvre par le précédent gouvernement, ont réduit les taux marginaux les plus élevés des impôts sur le revenu (contribution à la sécurité sociale comprise) de 88 % en 1983 à 63 % en 1992.

Pour s'approcher des taux d'imposition indirecte pratiqués dans les pays de la CE, les pouvoirs publics ont baissé la TVA de 25 à 18 % sur certains biens et services. Les changements proposés dans le budget 1992/93 impliquent une baisse à 22 % de la TVA générale et un remaniement des taxes sur l'énergie.

Renforcer la concurrence

Les privatisations, qui pourront rapporter de 10 à 15 milliards de couronnes par an à l'Etat, devraient financer les dépenses d'infrastructures publiques, notamment d'autoroutes et de chemins de fer dont la Suède a grand besoin – les seules dépenses que le gouvernement prévoit d'augmenter dans les années à venir. Mais l'objectif final de ce programme n'est pas de se procurer de l'argent frais. Il s'agit d'améliorer l'efficacité, d'éliminer les contraintes de gestion et les distorsions à la concurrence que l'appartenance à l'Etat peut engendrer.

Cette ambition d'améliorer l'efficacité ne concerne pas seulement les entreprises d'Etat. Elle vise l'ensemble du gigantesque secteur public suédois, le plus développé de la zone OCDE – un tiers de l'emploi total, dont 80 % dans les districts et les communes. Ce secteur public « de base » gère les soins de santé, la garde des enfants, les soins aux personnes âgées, l'enseignement, le logement et les activités culturelles. L'absence de concurrence dans ces activités – chaque usager est attaché à une unité de service – se traduit par des coûts de production variant du simple au triple selon les communes. Une loi sur les collectivités locales incite timidement les collectivités locales, depuis janvier 1992, à faire jouer la concurrence et à améliorer leur gestion.

Le secteur privé est également sur la sellette. Les prix de la construction, de la production alimentaire et des transports, secteurs plus ou moins protégés de la

concurrence internationale, et même ceux des automobiles, de l'électroménager et de certains matériaux de construction sont relativement élevés en Suède. Cela tient probablement surtout à une réglementation publique qui limite la concurrence (surtout pour les produits alimentaires, le bâtiment et le transport), mais aussi à une forte concentration horizontale et à une intégration verticale très poussée. Plusieurs mesures sont en cours pour renforcer la discipline des forces du marché dans le secteur privé. L'accord relatif à l'Espace économique européen (EEE) entre la CE et l'AELE sur l'établissement d'un marché commun pour biens et services entraînera une déréglementation de nombreuses activités. Un projet de loi sur la concurrence, considérablement plus rigoureux que la législation actuelle, sera discuté cet automne.

□ □

L'économie suédoise traverse une phase difficile d'ajustement après la surchauffe de la fin des années 80. Les perspectives à court terme de croissance et d'emploi ne sont pas particulièrement brillantes, mais au-delà l'optimisme est justifié.

Il importe toutefois que les autorités respectent strictement leur engagement à stabiliser les prix et s'abstiennent de toute mesure qui risquerait de compromettre l'assainissement budgétaire. Le gouvernement doit aussi suivre à la lettre son programme d'amélioration du fonctionnement des marchés qui vise à faciliter le flux des ressources vers les emplois les plus productifs. Le projet de loi sur la concurrence représente une étape importante vers le renforcement du cadre concurrentiel, mais beaucoup reste encore à faire pour déréglementer les marchés dans le secteur privé.

Le moyen le plus efficace de renforcer la discipline du marché et de stimuler l'innovation et le dynamisme économique est d'exposer l'économie à la vigoureuse concurrence étrangère. L'accord relatif à l'EEE et la perspective d'adhésion de la Suède à la CE sont des progrès importants à cet égard. ■



Bibliographie OCDE

- Etudes économiques de l'OCDE : Suède, 1992.



... la Pologne

Grant Kirkpatrick et Val Koromzay

« L'histoire économique fournit peu d'exemples de tant de choses accomplies en si peu de temps ». C'est l'une des premières phrases de l'étude économique que l'OCDE et son Centre pour la coopération avec les économies en transition consacrent à la réforme polonaise dans le cadre du programme « partenaires pour la transition ». Une réforme lancée tambour battant le 1^{er} janvier 1990 et qui, en deux ans, a produit des changements si importants qu'un renversement du processus est exclu¹.

Cinq exemples suffisent à mesurer le chemin parcouru. Les pénuries ont été éliminées : les files d'attente qui s'allongeaient devant les magasins désespérément vides ont fait place à une relative abondance de produits variés et les nouveaux commerces changent l'aspect des villes polonaises. L'inflation qui atteignait 600 % l'an en 1989 est revenue autour de 40 %. La convertibilité du zloty a été établie et maintenue, permettant une explosion des échanges avec les pays occidentaux. La monnaie nationale est aussi devenue un instrument d'épargne crédible, les taux d'intérêt étant suffisamment élevés pour empêcher l'érosion de la valeur réelle des dépôts en zlotys. Enfin, le secteur privé affirme sa présence dans un nombre croissant de secteurs de l'économie.

Ces progrès spectaculaires sont le résultat d'une politique radicale de transition vers l'économie de marché menée à trois niveaux. Au niveau du cadre juridique avec le droit de la propriété, de la concurrence, du travail, de nouvelles lois sur le commerce, la banque... Au niveau du cadre institutionnel avec la mise en place d'une protection sociale et d'une indemnisation du chômage, et aussi l'apparition de nouveaux acteurs comme les compagnies d'assurances privées, d'intermédiaires financiers. Au niveau des instruments de politique économique avec l'émergence d'une véritable régulation par les prix, d'un système fiscal moderne, d'un contrôle monétaire, d'un processus budgétaire transparent.

L'ampleur d'un tel chantier implique cependant d'innombrables difficultés et incertitudes tandis que de multiples problèmes demeurent irrésolus. Récemment, les nuages se sont accumulés dans le ciel de la réforme polonaise du fait d'une nette érosion du soutien populaire au changement et d'une situation de précarité financière croissante touchant à la fois les entreprises, les banques et le budget de l'Etat.

Au point que l'équilibre macro-économique est loin d'être réalisé à cause de la persistance d'importants blocages structurels.

La « thérapie de choc » et ses effets

Le programme de transition vers l'économie de marché visait aussi la stabilisation économique. Pour maîtriser une inflation aggravée par deux actions de rupture « systémique » – libération des prix, nouvelle et forte dévaluation du zloty – les autorités optèrent pour deux points d'ancrage : la convertibilité de la monnaie nationale et le contrôle des salaires nominaux. Un resserrement monétaire et budgétaire s'avérait indispensable pour tenir durablement ces points. La levée simultanée de toutes les restrictions à l'importation visait à renforcer la lutte anti-inflationniste.

La politique de taux de change fixe, indispensable pendant la première année de la réforme en tant qu'ancrage pour les attentes en matière de prix, ne devait être relâchée qu'en mai 1991 lorsque le zloty a été dévalué de 16 %. En octobre, un ancrage « glissant » a été instauré, consistant en une dévaluation mensuelle automatique de 1,8 %. Cela dit, et même en tenant compte de la nouvelle dévaluation de 12 % en février 1992, le zloty a continué à s'apprécier en termes réels depuis janvier 1990. En conséquence, il est devenu de plus en plus difficile pour les entreprises de maintenir leur compétitivité extérieure.

Quant à la limitation des hausses salariales, elle se révéla à l'usage d'une efficacité très relative. La taxe sur les hausses de salaires excessives (*popiwek*) par rapport à des normes fixées pour chaque entreprise d'Etat fut en effet l'objet d'exemptions nombreuses. Le fait que des firmes ayant dépassé les normes en 1990 se virent appliquer des plafonds plus élevés l'année suivante accentua une perte de crédibilité du *popiwek*. Plus généralement, le sentiment d'une improbabilité de la faillite n'a pas favorisé une vraie prise de conscience par les entreprises de la réalité des contraintes budgétaires et donc de la nécessité d'une politique salariale rigoureuse.

Après un très bon début, les choses se gâtèrent également sur le plan budgétaire. Dès la fin 1990, le budget renouait avec le

déficit sous l'effet conjugué d'un gonflement des dépenses sociales et d'une contraction des recettes fiscales induite par la récession et la multiplication des défauts de paiements. En 1991, le solde négatif du budget atteignait 3,8 % du PIB.

Les performances de l'économie polonaise furent sévèrement affectées par le programme de réforme. Les ventes réalisées par les entreprises industrielles d'Etat chutèrent de 30 % au cours des deux premiers mois de 1990. Sur l'ensemble de l'année, la baisse du PIB fut de 11,6 % avec un recul de l'investissement (-9 %) et de la consommation (-13 %). L'explosion des prix eut pour effet d'amputer d'un tiers les salaires réels du secteur d'Etat. Un modeste rattrapage de ces derniers a eu lieu en 1991 (+2 %), lié à la modération de l'inflation. A cause de cela et aussi d'une baisse de l'épargne des ménages, la consommation a redémarré l'an dernier (6 à 8 %). Mais une nouvelle contraction des investissements (-8 %) et un recul des exportations nettes débouchèrent sur un nouveau recul de 8 % du PIB en 1991. Sans l'émergence rapide d'un secteur privé dont la production s'est fortement accrue en 1990 et 1991, la récession eut été plus prononcée. Le chômage a explosé, son taux passant en deux ans de 0,3 % à 11,4 %. Ce qui ne semble guère avoir résolu le problème des sureffectifs dans les grandes entreprises d'Etat car la proportion de chômeurs par licenciement collectif ne dépassait pas 23 % du total fin 1991.

On comprend dès lors que l'objectif prioritaire du gouvernement formé en décembre 1991 soit de mettre un terme à la récession. Il s'agit, en 1992, d'aboutir à une croissance zéro du PIB et des salaires réels tout en ramenant le taux moyen d'inflation de 70 % l'an dernier à 45 % cette année (soit 36,5 % en glissement annuel). La réalisation de ce scénario suppose toutefois une sérieuse reprise en main budgétaire.

Le projet de loi de finances pour 1992 vise à limiter le déficit à 5 % du PIB. Côté recettes, en attendant l'introduction de la TVA début 1993, il est prévu d'élargir l'assiette et d'augmenter la taxe sur le chiffre d'affaires ainsi que les droits d'accises tout en améliorant leur recouvrement. L'impôt sur le revenu devrait également procurer quelques recettes supplémentaires.

Côté dépenses, le gouvernement entend économiser sur les programmes sociaux en revoyant les règles d'éligibilité en

Grant Kirkpatrick est économiste à la division de l'Europe centrale et orientale que dirige Val Koromzay au sein de la branche des études nationales et des perspectives économiques, département des affaires économiques de l'OCDE.

1. *Études économiques de l'OCDE : Pologne*, CCEET/Les éditions de l'OCDE, Paris, 1992.

matière de versement des retraites, en appliquant une plus grande sélectivité dans l'indemnisation du chômage, en gérant mieux la distribution de médicaments subventionnés et en supprimant la gratuité de certains services médicaux. Enfin, l'indexation automatique des salaires de la fonction publique sur ceux des entreprises doit disparaître.

On peut néanmoins se demander si l'objectif budgétaire pourra être atteint. Pour deux raisons. Le Parlement doit encore terminer ses travaux sur les mesures requises pour appliquer le budget et d'autres mesures seront nécessaires pour tenir compte de certains réglemens du Tribunal constitutionnel qui ont des conséquences budgétaires négatives. De manière plus générale, le bon déroulement du programme nécessite de nouvelles avancées en matière de réformes structurelles.

L'entreprise fait de la résistance

L'ambitieux programme macro-économique mis en œuvre depuis deux ans est loin d'avoir porté tous ses fruits, en grande partie parce que la sphère micro-économique, celle de l'entreprise, ne s'est pas bien adaptée aux nouvelles contraintes. En effet, dirigeants et gestionnaires n'avaient pas les incitations pour se comporter d'une façon jugée habituellement rationnelle dans un système de marché libre. Confrontées à une forte baisse de leurs profits, les entreprises d'Etat se sont très insuffisamment préoccupées de réduire leurs coûts. Elles n'ont guère diminué leur excès de main-d'œuvre et ont opposé peu de résistance aux revendications salariales. Elles ont en revanche rarement hésité à relever leurs prix de sorte que, face à l'intensification de la concurrence internationale mise en évidence par l'explosion des importations en 1991, elles ont dû contracter leur production. Fin 1991, sur 1 800 firmes dépendant du ministère de l'industrie, 718 se trouvaient dans une situation financière difficile ou désespérée.

Il faut bien dire qu'un processus d'ajustement de pareille ampleur exige du temps. La nouvelle donne économique représente un choc sans précédent auquel les firmes polonaises doivent répondre alors qu'elles manquent des moyens financiers, techniques et surtout humains nécessaires pour faire éclater le carcan des rigidités structurelles héritées de quarante années de planification centrale.

La libéralisation des prix, la forte réduction des subventions et la convertibilité du zloty ont engendré un bouleversement complet des prix relatifs, tantôt à la baisse (vêtements, textile, électronique, matériel de précision), tantôt à la hausse (alimentation, métaux non ferreux, énergie). A elle seule, la hausse des prix relatifs de l'énergie a constitué un choc particulier pour une industrie polonaise fortement énergivore. L'envol des taux d'intérêt a par ailleurs rendu l'emprunt inabordable pour les firmes subissant une stagnation ou une baisse des prix relatifs de leur production.

Face à un environnement économique souvent très dégradé et, dans tous les cas, beaucoup plus incertain, les entreprises polonaises traînent des « boulets » : un stock de capital âgé (la proportion d'équipements de moins de cinq ans étant encore moindre que dans les autres pays de l'ex-Comecon), un grave manque de compétitivité. (Ce handicap, un temps remonté lors de la très forte dévaluation initiale du zloty, a refait surface avec la hausse des salaires nominaux et le nouveau déclin de la productivité associé à la chute de production des deux dernières années.) L'importante dispersion des activités effectuées au sein des entreprises est une autre plaie barrant la route à toute gestion efficace. Les entreprises doivent, par exemple, assurer au profit de leurs employés une vaste gamme d'activités sociales (logement, loisir, santé). Enfin, on doit relever la dispersion régionale des activités industrielles qui multiplie le cas de figure « une grande firme dans une petite ville ». En termes politique et social, les restructurations sont donc douloureuses.

Ces handicaps sont d'autant plus difficiles à surmonter que les entreprises d'Etat polonaises ne ressentent que partiellement l'urgente nécessité de s'adapter. Les contraintes budgétaires restent souvent théoriques dans la mesure où la liquidation des entreprises est rarement entamée et, même quand c'est le cas, débouche rarement sur leur fermeture tandis que la banqueroute apparaît comme une improbable menace. Car les pouvoirs publics se sont souvent montrés accommodants en matière de rééchelonnement des arriérés d'impôt et les banques continuent généralement à accorder des prêts aux firmes non rentables – elles capitalisent même les intérêts quand les échéances ne sont pas honorées – en tablant sur l'octroi d'une assistance gouvernementale à terme².

Le processus de prise de décision au

sein des entreprises d'Etat constitue un autre obstacle à leur restructuration. Au cours des années 80, le pouvoir des conseils de salariés s'est en effet considérablement accru au détriment de la direction, ce qui, en l'absence d'un vrai représentant du capital dans l'entreprise, n'a pas favorisé l'adoption de stratégies visant à maximiser le profit. Face à de telles pesanteurs conjoncturelles et systémiques, le gouvernement a mis résolument l'accent sur le développement rapide du secteur privé, qu'il résulte de la création de nouvelles entreprises ou de la privatisation des firmes d'Etat.

Le privé monte en puissance

La montée en puissance du privé fut, de fait, spectaculaire. On comptait 11 700 entreprises privées en 1989 et près de 41 500 en septembre 1991 tandis que le nombre des entrepreneurs individuels passait de 813 000 à 1,4 million. Ce passage au privé s'est concentré sur certains secteurs où les perspectives de gains sont les plus rapides. L'activité relevant du privé représentait en septembre 1991 75 % du commerce, 45 % de la construction et 80 % du transport routier.

Le plus souvent, l'émergence du secteur privé s'est faite par le biais des « petites privatisations » qui ont notamment permis la transformation rapide du commerce de détail, domaine où la Pologne est très en avance sur les autres pays d'Europe centrale et orientale. Les communes ont en général cédé les boutiques aux employés en recourant à la location ou au leasing, non à la vente. Ce qui entâche ces privatisations d'une certaine précarité.

En ce qui concerne la « grande privatisation », la Pologne a opté pour une procédure souple fondée sur plusieurs approches. La première, la privatisation par « liquidation », est déjà entrée dans une phase opérationnelle puisque près de 500 entreprises (le plus souvent des PME) ont fait l'objet de cette procédure en 1991. La liquidation peut s'effectuer de trois façons : par la vente des actifs ; par l'apport de tout ou partie des actifs et des dettes à une entreprise mixte établie avec un partenaire polonais ou étranger ; par la vente des actifs et des dettes à une entreprise nouvelle mise en place par la direction et les employés (le *buy-out*). Cette dernière méthode est à l'origine de 90 % des privatisations par liquidation. La plupart du temps, elle est réalisée par du leasing

2. Voir p. 19.

pour lequel des formes financières favorables sont disponibles. Afin d'assurer une implication effective des nouveaux propriétaires, ceux-ci doivent souscrire une somme au moins égale à 20 % du capital de l'ancienne entreprise.

En second lieu, la privatisation par cession du capital. Depuis 1991, moins d'une vingtaine de privatisations de ce type ont été effectuées car l'offre publique d'actions s'est révélée être difficile. En fait, les privatisations par cession du capital ont surtout pris la forme de ventes directes à des investisseurs, étrangers pour la plupart.

Après quelques mois d'expérience, il est apparu clairement aux autorités polonaises que les diverses méthodes proposées n'aboutiraient pas, dans un délai raisonnable, à un transfert massif au secteur privé des moyennes et surtout des grandes entreprises. D'où une troisième approche, celle de la privatisation dite de masse, dont la mise en œuvre a été jusque-là retardée par manque de consensus politique. Quoiqu'il en soit, le projet prévoit que le gouvernement conservera dans un premier temps 30 % du capital des firmes sélectionnées, les employés se voyant distribuer gratuitement 10 % des actions. Quant aux 60 % restants, ils sont destinés à être partagés entre 15 ou 20 fonds nationaux d'investissement (FNI).

Fonctionnant comme des sociétés holding, ces fonds doivent être pilotés par des firmes de gestion associées à des professionnels étrangers, chacun d'eux recevant une part initiale de 27 % du capital de toutes les entreprises. Après évaluation des perspectives des firmes, les FNI vont acquérir, via une procédure d'enchères, une part additionnelle leur permettant de contrôler 33 % du capital de certaines entreprises (en moyenne une vingtaine), le reste des actions étant réparti entre les autres fonds. Dans une seconde phase interviendra la distribution à tous les résidents polonais majeurs des actions des fonds. Des actions qui ne deviendront échangeables qu'après publication des premiers résultats annuels des FNI.

Persévérance et nouveaux fronts

Engagée de façon irréversible dans le processus de transformation de son économie, la Pologne est encore au milieu du gué. Pour éviter l'enlisement et atteindre

l'autre rive, elle devra accélérer les transformations structurelles tout en poursuivant impérativement la stabilisation macro-économique.

En premier lieu, la maîtrise budgétaire. Le déficit prévu officiellement pour 1992 (5 % du PIB) doit être considéré comme un maximum absolu, notamment parce que l'alourdissement de la charge de la dette est explosif dans un contexte de croissance stagnante et de taux d'intérêt réels positifs.

Deuxièmement, il conviendrait de réduire davantage l'inflation. L'objectif d'une hausse en glissement annuel de 36,5 % à la fin de 1992 marque un progrès qui cependant n'est pas suffisant en termes de diminution des taux d'intérêt et d'atténuation des comportements spéculatifs. A cet égard toutefois, la marge de manœuvre de la politique macro-économique est faible – d'où l'importance d'une meilleure maîtrise des salaires. Une modification du système de *popiwiek* (taxe sur les hausses excessives) dans le sens d'une extension des primes et rémunérations liées aux résultats de l'entreprise y contribuerait. Mais l'action micro-économique visant à réduire les coûts de production apparaît comme le meilleur vecteur d'une baisse de l'inflation. Il s'agirait par exemple d'intéresser plus directement les salariés à l'amélioration de la rentabilité de l'entreprise en établissant un lien clair entre l'accroissement de la valeur de la firme et la participation des salariés au capital lors de la privatisation.

Dans le même temps un certain nombre d'actions spécifiques à caractère structurel sont préconisées. Celui des pensions tout d'abord. Pour éviter une explosion du déficit des caisses de sécurité sociale, il convient de durcir encore les conditions d'éligibilité pour les pensions d'invalidité à taux plein et d'abaisser progressivement les pensions maximales de retraite versées par l'Etat pour encourager l'épargne par les formules d'assurance complémentaire. Deuxième champ d'action, le financement du logement. Ses coûts sont trop élevés car le système de remboursement des emprunts à la Caisse d'épargne comprend un plafond sur les paiements effectués par les ménages, s'appuyant sur le soutien budgétaire de l'Etat qui couvre l'écart entre le plafond et le total des intérêts dus. Aussi, la caisse devra-t-elle s'autonomiser et moduler davantage le crédit

3. Jeffrey Owens, « Quelles réformes fiscales ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 170, juin-juillet 1991.

au logement en fonction de ses propres ressources.

Dans le domaine de la fiscalité, il s'agit d'introduire sans délai supplémentaire la TVA et d'améliorer le recouvrement des impôts directs et indirects³. L'amélioration de l'efficacité des instruments monétaires par le renforcement du système bancaire est par ailleurs essentielle.

En ce qui concerne les privatisations, l'éventail des procédures applicables fournit un cadre général satisfaisant. Il faudrait cependant améliorer l'information du public et clarifier les règles du jeu en matière de privatisations sectorielles. Quant à la privatisation de masse, il est important de lancer le processus dans les meilleurs délais pour les 240 entreprises déjà identifiées qui se trouvent actuellement dans une situation intermédiaire préjudiciable à une saine gestion. De même, les délais de réalisation des procédures de liquidation doivent être réduits.

Dernier point, le développement des investissements étrangers nécessite plus une stabilité des règles du jeu que des conditions préférentielles et discriminatoires qui, par leur inéluctable généralisation, risqueraient de dénaturer le régime commercial libéral qui prévaut aujourd'hui en Pologne.

□ □

Si la Pologne traverse actuellement une période d'incertitudes – notamment politiques –, il ne faudrait pas sombrer à son égard dans un pessimisme excessif. Un développement dynamique est à la portée de ce pays engagé depuis deux ans dans une vaste et courageuse réforme, pour peu que les autorités polonaises s'en tiennent aux principes qui ont jusque-là guidé leur entreprise et s'attachent à surmonter avec pragmatisme les difficultés qui se présentent. C'est bien dans ce sens que le gouvernement polonais mène son action. Celle-ci mérite reconnaissance et soutien de la communauté internationale. ■



Bibliographie OCDE

- Études économiques de l'OCDE : Pologne, 1992
- La réforme comptable dans les pays d'Europe centrale et orientale, 1991
- Jeffrey Owens, « Quelles réformes fiscales ? », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 170, juin-juillet 1991.



Nouvelles publications de l'OCDE

CARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ • BON DE COMMANDE ENCARTÉ

Economie

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE N° 51

(juin 1982)

Le numéro :

(12 92 51 2) ISBN 92-64-23669-4, 230 p.

FF110 £13,50 US\$24 DM43

Voir le cahier central de ce numéro de l'Observateur.

Abonnement 1992 (2 numéros) :

(12 00 00 2) ISSN 0304-3274

FF185 £22 US\$40 DM72

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES – STATISTIQUES RÉTROSPECTIVES 1960–1990

(mai 1992) bilingue

Des statistiques de même nature que celles présentées dans des *Perspectives économiques* mais couvrant trente et un ans.

(12 92 01 3) ISBN 92-64-03541-9, 168 p.

FF120 £17 US\$28 DM49

REVUE ÉCONOMIQUE DE L'OCDE n° 18 PRINTEMPS 1992

(juin 1992)

Publication semestrielle qui contient des articles axés sur des analyses macro-économiques et statistiques appliquées qui sont faites, généralement, dans une optique internationale ou comparative. Un grand nombre de ces articles s'inspirent de documents destinés aux comités intergouvernementaux de l'OCDE.

- Régionalisation et commerce mondial
- Engagements institutionnels et crédibilité de la politique économique : étude critique et analyse économétrique du mécanisme de change du SME
- Que vaut la production non marchande des ménages ?
- Salaires et politiques salariales dans les économies de marché : des enseignements pour les pays d'Europe centrale et orientale

- Les marchés du travail et la transition en Europe centrale et orientale

Le numéro :

(13 92 18 2) ISBN 92-64-23665-1, 230 p.

FF120 £15 US\$25 DM47

Abonnement 1992 (2 numéros) :

(13 00 00 2) ISSN 0255-0830

FF205 £25 US\$44 DM80

PERSPECTIVES À LONG TERME DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

(juin 1992)

À l'approche du XXI^e siècle, on s'intéresse de plus en plus à l'environnement économique mondial auquel seront confrontés les gouvernements, les entreprises et les individus au cours de la prochaine décennie. Les études rassemblées dans ce rapport examinent les perspectives des grandes régions du monde, évaluent les principaux facteurs susceptibles d'agir sur l'économie mondiale dans le long terme et explorent les incidences d'un large éventail de questions qui occuperont le devant de la scène internationale dans les années 90 – notamment l'Accord de libre-échange nord-américain, l'intégration économique et politique en Europe, le dynamisme de la région Asie-Pacifique et les problèmes d'environnement à l'échelle mondiale.

(03 92 03 2) ISBN 92-64-23675-9, 204 p.

FF145 £20,50 US\$34 DM60

Affaires financières

L'ASSURANCE ET LES AUTRES SERVICES FINANCIERS :

tendances structurelles (mai 1992)

Cette étude analyse les principaux aspects économiques et réglementaires de la relation entre l'assurance et d'autres services financiers dans les pays de l'OCDE. Après un examen du contexte réglementaire, elle identifie les facteurs du rapprochement des différents compo-

sants de l'industrie des services financiers. Le rapport étudie également les stratégies structurelles mises en œuvre par les institutions financières, notamment dans le cadre de la pénétration bancaire du secteur des assurances et l'évolution enregistrée dans la nature financière de certains produits d'assurance.

26 tableaux et 3 graphiques

(21 92 03 2) ISBN 92-64-23653-8, 164 p.

FF120 £17 US\$28 DM60

Voir André Laboule, « Assurances-services financiers : nouvelles frontières », *L'Observateur de l'OCDE*, n° 173, décembre 1991-janvier 1992.

RÉFORME RÉGLEMENTAIRE, PRIVATISATION ET POLITIQUE DE LA CONCURRENCE (juin 1992)

Au cours de la dernière décennie, un grand nombre de pays de l'OCDE ont engagé des réformes de la réglementation et des privatisations afin d'accroître le bien-être des consommateurs. Ce rapport réunit des éléments d'information sur la nature et les effets de ces réformes, notant le rôle important de la concurrence dans l'amélioration des résultats et soulignant la nécessité de politiques de la concurrence actives pour tirer pleinement parti de la déréglementation et de la privatisation.

(24 92 01 2) ISBN 92-64-23666-X, 136 p.

FF130 £18 US\$31 DM55

Voir Eric Lacey, « Déréglementation : conséquences sectorielles », *L'Observateur de l'OCDE*, n° 175, avril-mai 1992.

CODE DE LA LIBÉRATION DES OPÉRATIONS INVISIBLES COURANTES –

Edition 1992 (juin 1992)

Le texte intégral du Code de la libération des opérations invisibles courantes, dont les dispositions, acceptées par les pays membres de l'OCDE, ont force obligatoire. Ce Code est régulièrement mis à jour par des Décisions du Conseil de l'OCDE ; cette édition tient compte

de toutes les modifications apportées à la position des membres à la date du 1^{er} mars 1992. Ainsi est-il possible de comparer le degré respectif de libération des échanges internationaux préconisés par le Code, y compris les services associés au commerce, à l'industrie et au commerce extérieur, aux transports, aux assurances, au cinéma et à la télévision, aux voyages et au tourisme, auquel sont parvenus les pays de l'OCDE.

(21 92 06 2) ISBN 92-64-23659-7, 128 p.
FF130 £17,50 US\$31 DM52

Voir Pierre Poret, « Libéralisation des mouvements de capitaux », l'Observateur de l'OCDE, n° 176, juin-juillet 1992.

CODE DE LA LIBÉRATION DES MOUVEMENTS DE CAPITAUX – Edition 1992 (juin 1992)

Le texte intégral du Code de la libération des mouvements de capitaux, dont les dispositions, acceptées par les membres de l'OCDE, ont force obligatoire. Ce Code est régulièrement mis à jour par des Décisions du Conseil de l'OCDE ; cette édition tient compte de toutes les modifications apportées aux obligations et à la position des membres à la date du 1^{er} mars 1992. Ainsi est-il possible de comparer le degré respectif de libération des mouvements de capitaux préconisé par le Code auquel sont parvenus les pays de l'OCDE.

(21 92 05 2) ISBN 92-64-23658-9, 148 p.
FF130 £17,50 US\$31 DM52

Voir Pierre Poret, « Libéralisation des mouvements de capitaux », l'Observateur de l'OCDE, n° 176, juin-juillet 1992.

Affaires sociales

TENDANCES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

Système d'observation permanente des migrations (juin 1992)

Ce nouveau rapport annuel décrit l'ampleur et la nature des mouvements migratoires, leur mondialisation et leur régionalisation. Il souligne le rôle de l'immigration dans l'accroissement de la population totale et des effectifs de travailleurs des pays d'accueil et analyse la situation des migrants sur le marché du travail. Une attention particulière a été accordée aux tendances récentes des politiques migratoires ainsi qu'aux liens économiques entre les pays d'immigration et d'émigration, tissés à travers les échanges commerciaux et les transferts de fonds des migrants. Cette analyse d'ensemble est complétée par des notes présentant les caractéristiques dominantes de chaque pays. Pour la première fois, le rapport examine la situation de l'émigration et de l'immigration en Hongrie, Pologne et République fédérative tchèque et slovaque. Enfin, l'annexe statistique rassemble des séries chronologiques sur les populations, totale et active, d'étrangers ou d'immigrés et sur les flux d'immigration dans les pays de l'OCDE.

90 tableaux et 8 graphiques
(81 92 03 2) ISBN 92-64-23663-5, 160 p.

FF190 £27 US\$44 DM77

Voir Jean-Pierre Garson, « Migrations internationales : faits, chiffres, politiques », l'Observateur de l'OCDE, n° 176.

10 MEILLEURES VENTES

(Pour commander, veuillez utiliser
le bon de commande encarté)

1. **L'ENDETTEMENT
INTERNATIONAL : DÉFINITION,
COUVERTURE STATISTIQUE
ET MÉTHODOLOGIQUE**
(43 88 02 2) ISBN 92-64-13039-X
FF60 £7 US\$12 DM26
2. **OPTIONS STRATÉGIQUES
POUR L'AMÉRIQUE LATINE
DANS LES ANNÉES 90**
(41 92 04 2) ISBN 92-64-13634-7
FF175 £22 US\$42 DM68
3. **NOUVEAUX DÉFIS
POUR LES BANQUES**
(21 91 04 2) ISBN 92-64-13631-2
FF140 £19 US\$35 DM56
4. **RÉUSSIR LES RÉFORMES
DES ÉCONOMIES D'EUROPE
CENTRALE ET ORIENTALE**
(11 92 01 2) ISBN 92-64-13613-4
FF80 £11,50 US\$21 DM33
5. **LA TRANSITION
VERS UNE ÉCONOMIE
DE MARCHÉ :
VOLUME 1 – LES GRANDS
PROBLÈMES
VOLUME 2 – ASPECTS
PARTICULIERS (CCEET)**
(14 91 06 3) ISBN 92-64-03520-6
FF300 £42 US\$72 DM125
6. **STATISTIQUES ÉCONOMIQUES
À COURT TERME.
EUROPE CENTRALE
ET ORIENTALE (CCEET)**
(14 92 01 3) ISBN 92-64-03523-0
FF120 £16 US\$32 DM48
7. **POLITIQUE SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE :
BILANS ET PERSPECTIVES 1991**
(92 92 01 2) ISBN 92-64-13626-6
FF250 £32 US\$60 DM97
8. **LA DÉCLARATION
ET LES DÉCISIONS DE L'OCDE
SUR L'INVESTISSEMENT
INTERNATIONAL
ET LES ENTREPRISES.
EXAMEN 1991**
(21 92 02 2) ISBN 92-64-23629-5
FF70 £10 US\$18 DM30
9. **GLOBAL ENERGY.
THE CHANGING OUTLOOK (*)**
(61 92 01 1)
FF170 £22 US\$40 DM66
(*) en anglais uniquement.
10. **INTÉGRATION DES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT
DANS LE SYSTÈME
COMMERCIAL INTERNATIONAL**
(22 91 02 2) ISBN 92-64-13616-9
FF130 £18 US\$33 DM51

NOUVELLES ORIENTATIONS DANS L'ORGANISATION DU TRAVAIL : la dynamique

des relations professionnelles (juin 1992)

L'organisation du travail devient un moyen de plus en plus important de promouvoir l'innovation et la productivité. Parmi les changements récents, figurent une plus grande participation des salariés aux affaires de l'entreprise, de meilleurs circuits d'information et de communication, mais aussi un investissement accru dans la formation complémentaire du personnel. Ce volume examine en détail les mécanismes de coopération et de négociation entre les salariés et la direction sur les questions d'organisation du travail et le rôle qu'y jouent les pouvoirs publics et juridiques. Il analyse l'évolution des comportements des employeurs à l'égard de l'utilisation de la main-d'œuvre, les réactions diverses des syndicats et l'importance relative des tendances conciliatrices ou conflictuelles des systèmes de relations professionnelles dans les pays de l'OCDE.

(81 92 01 2) ISBN 92-64-23667-8, 308 p.
FF210 £26,50 US\$48 DM82

Agriculture

BILANS DE LA VIANDE DANS LES PAYS DE L'OCDE – 1984/1990

(mai 1992) bilingue

Cet ouvrage procède à des comparaisons internationales de la production, des échanges et de la consommation dans chacune des catégories de la viande pour la période 1984–1990. Il permet au spécialiste de chaque produit de suivre, pour chaque pays de l'OCDE, le flux de viande par produit du stade de la production à celui de la consommation.

(51 92 06 3) ISBN 92-64-03538-9, 146 p.
FF140 £19 US\$34 DM57

Disquette et publication en vente :
FF300 £32 US\$62 DM117

POLITIQUES, MARCHÉS ET ÉCHANGES AGRICOLES : suivi et perspectives 1992

(mai 1992)

Dans son cinquième examen annuel des politiques, des marchés et des échanges agricoles, l'OCDE analyse les évolutions des politiques agricoles et commerciales intervenues dans les pays membres au cours de l'année 1991. Ces évolutions sont évaluées à la lumière des principes de réforme définis par les ministres en 1987 afin d'améliorer l'orientation de la production et de la consommation de produits agricoles par le marché grâce à une réduction progressive et substantielle de la protection et du soutien. Les équivalents subvention à la production et à la consommation ont été estimés pour les années 1990 et 1991.

(51 92 04 2) ISBN 92-64-23655-4, 522 p.
FF215 £28 US\$50 DM84

Voir Gérard Viatte, « La réforme agricole : une approche intégrée », l'Observateur de l'OCDE, n° 176, juin-juillet 1992.

Sur disquette

TABLEAUX DES ÉQUIVALENTS SUBVENTION A LA PRODUCTION ET DES ÉQUIVALENTS SUBVENTION A LA CONSOMMATION

Ce jeu de disquettes contient les tableaux détaillés des ESP et ESC pour la période 1979-1991 pour 10 pays de l'OCDE (Australie, Autriche, Canada, États-Unis, Finlande, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suède, Suisse) et la Communauté européenne, ainsi que des tableaux des prix de référence et des taux de change utilisés pour les calculs. Les disquettes, qui s'ajoutent à l'information synthétisée dans le rapport *Politiques, marchés et échanges agricoles : suivi et perspectives 1992*, constituent donc la source la plus à jour concernant la base de données des ESP/ESC aux fins de référence et de documentation. Les données mises à jour chaque année, sont fournies, sur des disquettes 3 1/2 ou 5 pouces 1/4 haute densité.

Prix : FF630 £70 US\$115 DM190

Développement et aide

INVENTAIRE DES INSTITUTS DE RECHERCHE ET DE FORMATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT EN AFRIQUE

(mai 1992) bilingue

Cet inventaire, préparé avec la collaboration du Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA) à Dakar, Sénégal, contient des informations détaillées sur 641 instituts de recherche et de formation, situés dans 49 pays africains. Ces informations portent sur leurs programmes de recherche et de formation dans le domaine du développement, ainsi que sur leurs autres activités connexes. Elles sont extraites de la base de données du Réseau international d'information sur le développement (IDIN), créée par le Comité interrégional de coordination des associations de développement (ICDDA) et le Centre de développement de l'OCDE.

Cette publication est une mise à jour de l'inventaire publié en 1986.

(40 92 02 3) ISBN 92-64-03539-7, 248 p.
FF170 £24,50 US\$40 DM80

RÉPERTOIRE DES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LES PAYS MEMBRES DE L'OCDE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

(mai 1992) bilingue

Ce répertoire spécialisé contient des renseignements sur 649 organisations non gouvernementales (ONG) s'occupant d'environnement et de développement. On trouvera, dans les

profils des ONG, une description détaillée de leurs objectifs, de leurs activités d'éducation en matière de développement, et de leurs actions dans les pays en développement. Des index croisés permettent d'identifier « qui fait quoi et où » en matière d'environnement et de développement.

Ce nouveau répertoire est le produit d'une collaboration entre l'organisation internationale non gouvernementale, ENDA Tiers monde, et le Centre de développement de l'OCDE. Il fait suite à la publication, de 1990, par le Centre de développement, du **Répertoire des Organisations non gouvernementales de développement dans les pays membres de l'OCDE.**

(40 92 03 3) ISBN 92-64-03536-2, 410 p.
FF300 £38 US\$68 DM112

Etudes du Centre de développement

Série « Ajustement et équité dans les pays en développement » dirigée par Christian Morisson

AJUSTEMENT ET ÉQUITÉ DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT :

une approche nouvelle

par François Bourguignon et Christian Morisson

(juin 1992)

(41 91 22 2) ISBN 92-64-23664-3, 111 p.
FF130 £17 US\$31 DM50

AJUSTEMENT ET ÉQUITÉ EN CÔTE D'IVOIRE

par Hartmut Schneider en collaboration avec Winifred Weekes-Vagliani, Paolo Groppo, Sylvie Lambert, Akiko Suwa, Nghia Nguyen Tinh (mai 1992)

Les auteurs des ouvrages de cette série examinent simultanément les dimensions économique, politique et sociale, ce qui permet d'évaluer pour la première fois le coût social – du point de vue du chômage, des inégalités et de la pauvreté – de chaque mesure de stabilisation macro-économique.

Les conclusions des sept études de cas sont rassemblées dans ce volume de synthèse qui en tire un certain nombre de recommandations pour l'élaboration de politiques d'ajustement équitables.

(41 91 17 2) ISBN 92-64-23654-6, 174 p.
FF130 £17 US\$31 DM50

Voir Christian Morisson, « Ajustement et équité : un bilan nuancé », *l'Observateur de l'OCDE*, n° 172, octobre-novembre 1991.

Offre spéciale : pour l'achat des huit ouvrages parus dans la série – Chili, Côte d'Ivoire, Equateur, Ghana, Indonésie, Malaisie, Maroc, volume de synthèse :

(41 91 00 2) FF835 £110 US\$198 DM320

L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE EN CHINE

par Richard Conroy

(mai 1992)

Cette étude examine comment la Chine, pour se doter des moyens qui lui permettront de s'industrialiser rapidement durant le siècle à venir, exploite les possibilités qu'offre le nouvel environnement technologique et économique

mondial et relève les défis correspondants. S'appuyant sur une analyse approfondie de la politique scientifique et technologique de la Chine, des institutions mises en place et des ressources humaines qui y sont affectées, elle rend compte des réformes introduites cette dernière décennie pour améliorer l'offre intérieure de nouvelles technologies et stimuler leur diffusion. Les capacités d'assimilation des technologies étrangères, élément clef dans l'accélération du processus d'industrialisation, sont également analysées. Enfin, les conclusions de cette étude intègrent l'ensemble des paramètres dans le contexte plus large de la réforme économique, qui conditionne le succès du changement technologique.

(41 92 03 2) ISBN 92-64-23652-X, 326 p.
FF220 £28,50 US\$54 DM86

Energie

AIE (Agence internationale de l'énergie)

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DES PAYS DE L'AIE 1990

(juin 1992)

L'examen effectué par l'AIE des politiques énergétiques de ses pays membres et de la situation internationale dans le domaine de l'énergie en 1990 décrit les tendances et les faits récents qui ont marqué l'évolution de la demande d'énergie, des économies d'énergie et du rendement énergétique, des approvisionnements en énergie primaire, de la technologie et des activités de R-D. Cet examen annuel présente aussi les perspectives énergétiques mondiales de l'AIE jusqu'en l'an 2005. Les politiques mises en œuvre par les pays membres sont passées en revue de manière exhaustive à tour de rôle, tous les trois ans. En 1990, les examens approfondis réalisés concernent l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark, la Grèce, l'Irlande et le Japon. Les politiques des 15 autres pays membres, analysées en détail les années précédentes, sont récapitulées et brièvement mises à jour dans ce volume.

(61 91 14 2) ISBN 92-64-23562-0, 528 p.
FF450 £62 US\$105 DM185

ELECTRICITY SUPPLY IN THE OECD (*)

(mars 1992)

(61 91 20 1) ISBN 92-64-13599-5, 314 p.
FF 450 £54 US\$96 DM158 Y12500

(*) En anglais seulement

PHOTOVOLTAIC SYSTEMS FOR ELECTRIC UTILITY APPLICATIONS (*)

(avril 1992)

(61 92 04 1) ISBN 92-64-13645-2, 214 p.
FF140 £19 \$34 DM57

(*) En anglais seulement

DEMAND-SIDE MANAGEMENT : A CURRENT AND FUTURE RESOURCE PROCEDINGS (*)

(avril 1992)

(61 92 07 1) ISBN 92-64-13649-5, 332 p.
FF140 £19 US\$34 DM57

(*) En anglais seulement

**COLLABORATION
IN ENERGY TECHNOLOGY :
1987-1990 (*)**

(mai 1992)
(61 92 09 1) ISBN 92-64-13661-4, 240 p.
FF190 £27 US\$44 DM77
(*) En anglais seulement

**COAL, THE ENVIRONMENT
AND DEVELOPMENT :
TECHNOLOGIES
TO REDUCE GREENHOUSE
GAS EMISSIONS (*)**

(juin 1992)
(61 92 08 1) ISBN 92-64-13657-6, 880 p.
FF350 £49 US\$82 DM166
(*) En anglais seulement

AEN (Agence pour l'énergie nucléaire)

**DONNÉES SUR L'ÉNERGIE
NUCLÉAIRE 1992**

(juin 1992) bilingue
Cet ouvrage présente la compilation annuelle effectuée par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire des statistiques de base sur la production d'électricité et d'énergie nucléaire dans les pays de l'OCDE. Il constitue une source de références d'accès facile et pratique sur la situation actuelle et les tendances prévues de la puissance totale installée d'électricité et de la puissance nucléaire installée, ainsi que de la production d'électricité et de l'offre et la demande de services liés au cycle du combustible nucléaire.
(66 92 08 3) ISBN 92-64-03680-6, 48 p.
FF60 £8 US\$14 DM23

**URANIUM :
RESSOURCES,
PRODUCTION
ET DEMANDE 1991**

Rapport établi conjointement par l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire et l'Agence internationale de l'énergie atomique (juin 1992)
Dans le cycle du combustible nucléaire, les approvisionnements en uranium ont connu une évolution considérable ces dernières années. La puissance nucléaire installée ne peut continuer à se développer que si l'offre finale d'uranium apparaît assurée. Ce rapport présente les données publiques relatives à la situation des ressources et de la production d'uranium en 1991. Il contient aussi des projections à court terme des besoins futurs en uranium naturel de l'industrie nucléaire et fait le point des activités de prospection, des ressources et de la production d'uranium dans l'ensemble du monde.
(66 92 07 2) ISBN 92-64-23662-7, 280 p.
FF250 £34 US\$60 DM112

**INSTRUMENTATION ET ÉVALUATION
DE L'ÉTAT DU CŒUR
DES RÉACTEURS**

Compte rendu d'une réunion de spécialistes

Pittsburg, Etats-Unis,
1-4 octobre 1991
(juin 1992) bilingue
L'information sur l'état du cœur des réacteurs est essentielle tant pour la sûreté que pour la marche des réacteurs nucléaires dans des conditions économiques. Ce compte rendu passe en revue les aspects importants des mesures et de l'interprétation des paramètres du cœur des réacteurs. Les contributions provenant de l'industrie et de laboratoires de recherche dans différents pays traitent de la technologie des sondes, des méthodes de mesures et de l'évaluation de l'état du cœur.
(66 92 04 3) ISBN 92-64-03682-2, 400 p.
FF280 £40 US\$67 DM133

Environnement

**CONVENTION SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE :
ASECTS ÉCONOMIQUES
DES NÉGOCIATIONS**

(juin 1992)
De longues négociations internationales ont récemment abouti à la signature d'une convention cadre sur le changement climatique (Rio de Janeiro, juin 1992). Si l'accord de Rio représente un important pas en avant, il est clair que le véritable débat sur les difficiles problèmes de mise en œuvre vient à peine de commencer. Les discussions porteront pour une grande part sur la situation économique à laquelle font face les autorités nationales. Ce rapport aborde trois questions économiques importantes qui seront vraisemblablement soulevées au cours de ces débats. Il s'agit en premier lieu de la manière dont le choix de moyens d'action particuliers pourrait affecter le nombre et les types de pays qui voudraient adhérer à cet accord à moyen terme. Le rapport examine ensuite comment les possibilités de transferts de ressources entre les pays (« compensations parallèles ») pourraient influencer sur la participation à l'accord. Enfin, il présente quelques suggestions sur la façon de réduire le problème des « comportements opportunistes » (lorsqu'un pays peut recueillir les avantages d'un accord sans avoir à supporter les coûts correspondants).

Ce volume s'intègre dans un ensemble d'études traitant des aspects économiques du changement climatique que l'OCDE se propose de publier.
(97 92 07 2) ISBN 92-64-23668-6, 100 p.
FF90 £13 US\$23 DM43

Industrie

**L'INDUSTRIE DES PÂTES
ET PAPIERS - 1989**

(mai 1992) bilingue
Cette publication présente des données annuelles en volume sur la production et la consommation des produits de l'industrie des pâtes et papiers, sur la capacité de production et son utilisation et sur les échanges internationaux concernant trente-trois produits ou groupes de produits de cette industrie par pays partenaire.
(71 92 60 3) ISBN 92-64-03537-0, 100 p.
FF135 £18 US\$32 DM54

OFFRES D'EMPLOIS - OFFRES D'EMPLOIS
OCDE

SECRETARIAT DE L'OCDE, PARIS

L'OCDE cherche régulièrement des candidats pour des postes dans les domaines suivants :

- Administration publique
- Balance des paiements
- Comptes nationaux
- Economie agricole
- Economie du développement
- Economie de l'énergie
- Economie de l'industrie
- Economie du travail
- Economie monétaire
- Econométrie
- Environnement
- Etudes urbaines
- Fiscalité
- Ingénierie nucléaire
- Macro-économie
- Physique nucléaire
- Politique de l'éducation
- Affaires sociales
- Statistiques
- Informatique et communications

• **Qualifications :**

diplôme universitaire pertinent, expérience professionnelle de deux ou trois ans minimum, excellente connaissance d'une des deux langues officielles de l'Organisation (anglais et français) et aptitude à bien rédiger dans cette langue; bonne connaissance de l'autre.

• **Engagement initial :**

deux ou trois ans.

• **Traitement annuel de base :**

de FF 252 000 à FF 329 000 (administrateur) et de FF 363 000 (administrateur principal), à quoi s'ajoutent des allocations selon la situation de famille et le lieu de recrutement. Les postes sont ouverts aux candidats des deux sexes ressortissants des pays membres de l'OCDE.

Adresser les candidatures en anglais ou en français (indiquer domaine de spécialisation et joindre *curriculum vitæ*) avec la mention «OBS» à :

**Division de la gestion
des ressources humaines
OCDE**

2, rue André-Pascal
75775 PARIS CEDEX 16
FRANCE

OCDE



OECD

OFFRES D'EMPLOIS - OFFRES D'EMPLOIS

Où obtenir les publications de l'OCDE

FRANCE

OCDE
Commandes par correspondance :
2, rue André-Pascal
75775 Paris Cedex 16
Tél. (33-1) 45.24.82.00
Téléfax : (33-1) 45.24.85.00
ou (33-1) 45.24.81.76
Télex : 620 160 OCDE
Librairie de l'OCDE :
33, rue Octave-Feuillet
75016 Paris Tél. (33-1) 45.24.81.67
(33-1) 45.24.81.81

ALLEMAGNE

OECD Publications and Information
Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 Tél. (0228) 21.80.45
Téléfax : (0228) 26.11.04

ÉTATS-UNIS

OECD Publications and Information
Centre
2001 L Street N.W., Suite 700
Washington, D.C. 20036-4910
Tél. (202) 785.6323
Téléfax : (202) 785.0350

JAPON

OECD Publications and Information
Centre
Landic Akasaka Building
2-3-4 Akasaka, Minato-ku
Tokyo 107 Tél. (81.3) 3586.2016
Téléfax : (81.3) 3584.7929

ARGENTINE

Carlos Hirsch S.R.L.
Galeria Güemes, Florida 165, 4° Piso
1333 Buenos Aires Tél. (1) 331.1787 y
331.2391
Téléfax : (1) 331.1787

AUSTRALIE

D.A. Book (Aust.) Pty. Ltd.
648 Whitehorse Road, P.O. B 163
Mitcham, Victoria 3132 Tél. (03) 873.4411
Téléfax : (03) 873.5679

AUTRICHE

Gerold & Co.
Graben 31
Wien I Tél. (0222) 533.50.14

BELGIQUE

Jean De Lannoy
Avenue du Roi 202
B-1060 Bruxelles Tél. (02)
538.51.69/538.08.41
Téléfax : (02) 538.08.41

CANADA

Renouf Publishing Company Ltd.
1294 Algoma Road
Ottawa, ON K1B 3W8 Tél. (613) 741.4333
Téléfax : (613) 741.5439

Stores :

61 Sparks Street
Ottawa, ON K1P 5R1 Tél. (613) 238.8985
211 Yonge Street
Toronto, ON M5B 1M4 Tél. (416) 363.3171
Les Éditions La Liberté Inc.
3020 Chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy, PQ G1X 3V6 Tél. (418) 658.3763
Téléfax : (418) 658.3763

Federal Publications

165 University Avenue
Toronto, ON M5H 3B8 Tél. (416) 581.1552
Téléfax : (416) 581.1743

CHINE

China National Publications Import
Export Corporation (CNPIEC)
P.O. Box 88
Beijing Tél. 403.5533
Téléfax : 401.5664

CORÉE

Kyobo Book Centre Co. Ltd.
P.O. Box 1658, Kwang Hwa Moon
Seoul Tél. 730.78.91
Téléfax : 735.00.30

DANEMARK

Munksgaard Export and Subscription Service
35, Nørre Søgade, P.O. Box 2148
DK-1016 København K Tél. (33) 12.85.70
Téléfax : (33) 12.93.87

ESPAGNE

Mundi-Prensa Libros S.A.
Castelló 37, Apartado 1223
Madrid 28001 Tél. (91) 431.33.99
Téléfax : (91) 575.39.98

Libreria Internacional AEDOS

Consejo de Ciento 391
08009 - Barcelona Tél. (93) 488.34.92
Téléfax : (93) 487.76.59

Libreria de la Generalitat

Palau Moja
Rambla dels Estudis, 118
08002 - Barcelona
(Subscripcions) Tél. (93) 318.80.12
(Publicacions) (93) 302.67.23
Téléfax : (93) 412.18.54

FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
Keskuskatu 1, P.O. Box 128
00100 Helsinki Tél. (358 0) 12141
Téléfax : (358 0) 121.4441

FRANCE

Voir adresse dans l'encadré
Documentation Française
29, quai Voltaire
75007 Paris Tél. 40.15.70.00

Gibert Jeune (Droit-Économie)

6, place Saint-Michel
75006 Paris Tél. 43.25.91.19

Librairie du Commerce International

10, avenue d'Iéna
75016 Paris Tél. 40.73.34.60

Librairie Dunod

Université Paris-Dauphine
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny
75016 Paris Tél. 47.27.18.56

Librairie Lavoisier

11, rue Lavoisier
75008 Paris Tél. 42.65.39.95

Librairie L.G.D.J. - Montchrestien

20, rue Soufflot
75005 Paris Tél. 46.33.89.85

Librairie des Sciences Politiques

30, rue Saint-Guillaume
75007 Paris Tél. 45.48.36.02

P.U.F.

49, boulevard Saint-Michel
75005 Paris Tél. 43.25.83.40

Librairie de l'Université

12a, rue Nazareth
13100 Aix-en-Provence Tél. (16) 42.26.18.08

Documentation Française

165, rue Garibaldi
69003 Lyon Tél. (16) 78.63.32.23

GRÈCE

Librairie Kauffmann
Mavrokordatou 9
106 78 Athens Tél. 322.21.60
Téléfax : 363.39.67

HONG-KONG

Swindon Book Co. Ltd.
13-15 Lock Road
Kowloon, Hong Kong Tél. 366.80.31
Téléfax : 739.49.75

INDE

Oxford Book and Stationery Co.
Scindia House
New Delhi 110001 Tél. (11) 331.5896/5308
Téléfax : (11) 332.5993

17 Park Street

Calcutta 700016 Tél. 240832

INDONÉSIE

Pdii-Lipi
P.O. Box 4298
Jakarta 12042 Tél. 583467
Télex : 62 875

IRLANDE

TDC Publishers - Library Suppliers
12 North Frederick Street
Dublin 1 Tél. 74.48.35/74.96.77
Téléfax : 74.84.16

ISLANDE

Mál Mog Menning
Laugavegi 18, Pósthólf 392
121 Reykjavik Tél. 162.35.23

ISRAËL

Electronic Publications only
Sophist Systems Ltd.
71 Allenby Street
Tel-Aviv, 65134 Tél. 3-29.00.21
Téléfax : 29.92.39

ITALIE

Libreria Commissionaria Sansoni
Via Duca di Calabria 1/1
50125 Firenze Tél. (055) 64.54.15
Téléfax : (055) 64.12.57

Via Bartolini 29

20155 Milano Tél. (02) 36.50.83

Editrice e Libreria Herder

Piazza Montecitorio 120
00186 Roma Tél. 679.46.28
Téléfax : 678.47.51

Libreria Hoepli

Via Hoepli 5
20121 Milano Tél. (02) 86.54.46
Téléfax : (02) 805.28.86

Libreria Scientifica

Dott. Lucio de Biasio 'Aeiu'
Via Coronelli, 6
20146 Milano Tél. (02) 48.95.45.52
Téléfax : (02) 48.95.45.48

MALAISIE

Co-operative Bookshop Ltd.
University of Malaya
P.O. Box 1127, Jalan Pantai Baru
59700 Kuala Lumpur
Malaysia Tél. 756.5000/756.5425
Téléfax : 755.4424

NORVÈGE

Narvesen Info Center - NIC
Bertrand Narvesens vei 2
P.O. Box 6125 Etterstad
0602 Oslo 6 Tél. (02) 57.33.00
Téléfax : (02) 68.19.01

NOUVELLE-ZÉLANDE

Legislation Services
P.O. Box 12418
Thorndon, Wellington Tél. (04) 496.5652
Téléfax : (04) 496.5698

PAKISTAN

Mirza Book Agency
65 Shahrah Quaid-E-Azam
Lahore 3 Tél. 66.839
Télex : 44886 UBL PK. Attn: MIRZA BK

PAYS-BAS

SDU Uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA's-Gravenhage Tél. (070 3) 78.99.11
Voor bestellingen: Tél. (070 3) 78.98.80
Téléfax : (070 3) 47.63.51

PORTUGAL

Livraria Portugal
Rua do Carmo 70-74
Apart. 2681
1117 Lisboa Codex Tél. (01) 347.49.82/3/4/5
Téléfax : (01) 347.02.64

ROYAUME-UNI

HMSO
Postal orders only:
P.O. Box 276, London SW8 5DT
Gen. enquiries Tél. (071) 873 0011
Téléfax : (071) 873 8200

HMSO Bookshop

49 High Holborn, London WC1V 6HB
Branches in : Belfast, Birmingham, Bristol,
Edinburgh, Manchester

SINGAPOUR

Information Publications Pte
Golden Wheel Bldg.,
41, Kallang Pudding, #04-03
Singapore 1334 Tél. 741.5166
Téléfax : 742.9356

SRI LANKA

Centre for Policy Research
c/o Colombo Agencies Ltd.
No. 300-304, Galle Road
Colombo 3 Tél. (1) 574240, 573351-2
Téléfax : (1) 575394, 510711

SUÈDE

Fritzes Fackboks-företaget
Box 16356
Regeringsgatan 12
103 27 Stockholm Tél. (08) 23.89.00
Téléfax : (08) 20.50.21

Abonnements :

Wennergren-Williams AB
Nordenflychtsvägen 74
Box 30004
104 25 Stockholm Tél. (08) 13.67.00
Téléfax : (08) 618.62.32

SUISSE

Maditec S.A. (Livres et périodiques)
Chemin des Palettes 4
1020 Renens/Lausanne Tél. (021) 635.08.65
Téléfax : (021) 635.07.80

Commandes par correspondance seulement

Librairie Payot
C.P. 3212
1002 Lausanne Tél. (021) 311.13.92

Librairie Unilivres

6, rue de Candolle
1205 Genève Tél. (022) 320.26.23
Téléfax : (022) 329.73.18

Agence d'abonnement

Naville S.A.
38 avenue Vibert
1227 Carouge Tél. (022) 308.05.56/57
Téléfax : (022) 308.05.88

Voir aussi :

OECD Publications and Information Centre
Schedestrasse 7
D-W 5300 Bonn 1 (Germany) Tél. (49.228)
Téléfax : (49.228) 26.11.04

TAIWAN

Good Faith Worldwide Int'l Co. Ltd.
9th Floor, No. 118, Sec. 2
Chung Hsiao E. Road
Taipei Tél. (02) 391.7396/391.7397
Téléfax : (02) 394.9176

THAÏLANDE

Suksit Siam Co. Ltd.
113, 115 Fuang Nakhon Rd.
Opp. Wat Rajbopith
Bangkok 10200 Tél. (662) 251.1630
Téléfax : (662) 236.7783

TURQUIE

Kültür Yayınları Is-Türk Ltd. Sti.
Atatürk Bulvarı No. 191/Kat. 13
Kavaklıdere/Ankara Tél. 428.11.40 Poste 2458
Dolmabahçe Cad. No. 29
Besiktas/Istanbul Tél. 160.71.88
Télex : 43482B

VENEZUELA

Libreria del Este
Avda F. Miranda 52, Aptdo. 60337
Edificio Galipán
Caracas 106 Tél. 951.1705/951.2307/951.1297
Telegram: Libreste Caracas

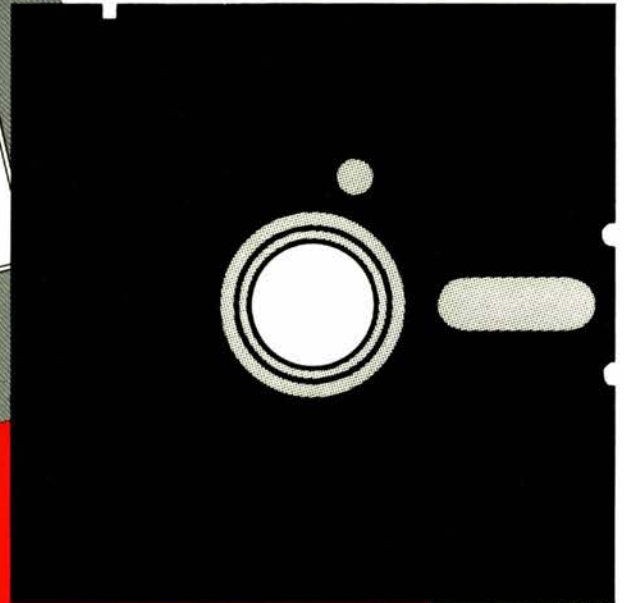
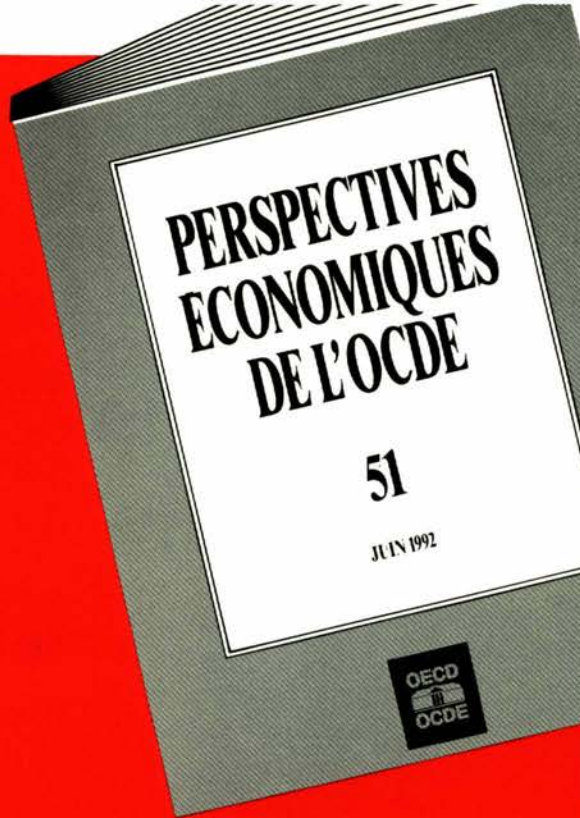
YOUgoslavIE

Jugoslovenska Knjiga
Knez Mihajlova 2, P.O. Box 36
Beograd Tél. (011) 621.992
Téléfax : (011) 625.970

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de distributeur devraient être adressées à : OCDE, Service des Publications, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

Les abonnements aux publications périodiques de l'OCDE peuvent être souscrits auprès des principales agences d'abonnement.

STATISTIQUES ECONOMIQUES DE L'OCDE SUR DISQUETTE



PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE

Un jeu de disquettes contenant les données historiques et les projections des **Perspectives économiques de l'OCDE** est commercialisé en même temps que la publication du même nom (juin et décembre) ; les abonnés aux disquettes reçoivent gratuitement la publication. La version de base des disquettes des **Perspectives économiques** comprend quelque 3 500 séries macro-économiques temporelles pour les pays de l'OCDE et les régions hors OCDE. Les séries commencent en 1980 et finissent à l'horizon des prévisions publiées. En complément, le **Supplément statistiques de base des Perspectives économiques** contient des données à partir de 1960 pour la plupart des pays de l'OCDE, pour la majorité des comptes nationaux et les autres statistiques nationales.

Couverture par sujets

- produit national brut et ses composantes
- comptes d'affectation des administrations publiques et des ménages
- indicateurs monétaires et budgétaires
- marché du travail et indicateurs d'offre
- coûts, prix et profits
- échanges internationaux

Couverture par pays

- 24 pays de l'OCDE
- régions de l'OCDE
- régions hors OCDE

Abonnement :

Supplément statistiques de base inclus
FF 3 250 £345 US\$605 DM 1 030
Supplément statistiques de base exclu
FF 2 200 £230 US\$420 DM 700

INDICATEURS DU COMMERCE INTERNATIONAL ET DE LA COMPÉTITIVITÉ

Les séries statistiques de l'OCDE concernant les **Indicateurs du commerce international et de la compétitivité** sont destinées à être utilisées pour un grand éventail d'analyses empiriques liées aux résultats du commerce international des pays de l'OCDE. Les disquettes contiennent les principales séries de commerce extérieur, en terme nominal et à prix constant, ventilées en quatre grands groupes de produits selon la classification CTCl (produits alimentaires, matières premières, énergie et produits manufacturés). Elles comprennent également les déflateurs correspondants ainsi que des indicateurs de part de marché et de compétitivité. Ces statistiques sont disponibles sous forme trimestrielle pour les 24 pays de l'OCDE à partir de dates variables selon la disponibilité des informations en provenance de chaque pays, mais en général à partir de 1975.

Les données sont mises à jour en juillet et en janvier.

Abonnement annuel : FF 2 250 £250 US\$450 DM 680

BASE DE DONNÉES DU SECTEUR DES ENTREPRISES (BSDB)

La **base de données du secteur des entreprises**, contient pour chacun des 24 pays de l'OCDE, des informations relatives à la valeur ajoutée, aux effectifs, à l'investissement, aux prix des facteurs et au stock de capital. Ces séries sont stockées sous forme trimestrielle et vont de 1960 à nos jours. Cette banque de données a été développée pour l'analyse de la production et de l'offre, dans le contexte des études et des analyses régulières de l'OCDE, et pour des études empiriques connexes.

Les disquettes BSDB, disponibles deux fois par an en mai et en octobre, sont accompagnées d'instructions d'utilisation et de documents détaillés concernant les sources et les méthodes.

Abonnement annuel : FF 2 500 £ 260 US\$ 445 DM 800

Pour plus de détails ou pour des spécimens de disquettes, veuillez contacter :

OCDE

Service des publications — Produits électroniques


2, rue André-Pascal

75775 PARIS CEDEX 16 — FRANCE

Téléfax (1) 45 24 98 99 Téléphone (1) 45 24 96 18


les
10
meilleures
ventes
des
2
derniers
mois

INTÉGRATION
DES PAYS
EN DÉVELOPPEMENT
DANS
LE SYSTÈME COMMERCIAL
INTERNATIONAL




**OPTIONS STRATÉGIQUES
POUR L'AMÉRIQUE LATINE
DANS LES ANNÉES 90**

Soledad A. Rodríguez Cordero et César F. Rodríguez Jara



SHORT-TERM
ECONOMIC STATISTICS
CENTRAL
AND EASTERN EUROPE

STATISTIQUES
ÉCONOMIQUES À COURT
TERME
EUROPE CENTRALE
ET ORIENTALE



**POLITIQUE SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**



Bilan et perspectives
1991



L'ENDETTEMENT
INTERNATIONAL

Définition,
couverture statistique
et méthodologie

LA BANQUE MONDIALE
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL
BANQUE DES PAIS LATINS AMÉRICAINS
ORGANISATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE


1989-1990

**Vous trouverez
le bon de commande
à l'intérieur
de ce numéro**

INTERNATIONAL ENERGY AGENCY

**GLOBAL
ENERGY**

THE CHANGING OUTLOOK



**RÉUSSIR
LES RÉFORMES
DES ÉCONOMIES
D'EUROPE CENTRALE
ET ORIENTALE**



THE TRANSITION
TO A MARKET ECONOMY
—
LA TRANSITION
VERS UNE
ÉCONOMIE DE MARCHÉ

VOLUME I
THE BROAD ISSUES
LES GRANDS PROBLÈMES




LA DÉCLARATION
ET LES DÉCISIONS DE L'OCDE
SUR L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL
ET LES ENTREPRISES MULTINATIONALES

EXAMEN 1991



**NOUVEAUX
DÉFIS POUR
LES
BANQUES**



Perspectives économiques de l'OCDE :

les points essentiels

Une reprise conjoncturelle de l'activité est en train de prendre forme dans la zone OCDE, alimentée en particulier par une désinflation soutenue et une détente des taux d'intérêt. Ce redressement devrait s'affirmer indépendamment de toute nouvelle mesure de politique économique. Toutefois, pour renforcer les bases de la performance économique à plus long terme – et réduire durablement le chômage – il faudra engager d'autres actions, de caractère structurel, notamment un assainissement budgétaire, et accélérer la mise en œuvre des mesures qui visent à atteindre les objectifs micro-économiques existants.

L'économie de la zone OCDE dans son ensemble a évité la récession. Néanmoins, tout au long de 1991 et jusqu'en 1992 l'activité a été médiocre dans la quasi-totalité des pays membres et elle a baissé dans certains. On a observé récemment des signes d'amélioration de la situation et les forces nécessaires pour susciter une reprise commencent de se manifester, en particulier aux Etats-Unis. D'ici à 1993, la production de la zone OCDE pourrait croître à un rythme de l'ordre de 3% (tableau 1). La faiblesse de l'activité depuis un an environ a engendré une montée du chômage dans la plupart des pays : le taux moyen de chômage de la zone OCDE pourrait se situer à 7 1/2% en 1992 – contre un peu plus de 6% au premier semestre de 1990 – avant de fléchir quelque peu en 1993 (tableau 2). L'inflation s'est atténuée dans la plupart des pays membres et elle devrait continuer de se ralentir; d'ici à la fin de l'année prochaine, le taux moyen d'inflation de la zone pourrait être redescendu à 3% (tableau 3).

La reprise économique dans la zone OCDE a été plus lente qu'on ne l'escomptait généralement. D'emblée, il est apparu que l'économie des Etats-Unis ne connaîtrait pas une vive reprise étant donné l'ampleur limitée de la récession, le peu de marge de manœuvre disponible pour une relance budgétaire à court terme, eu égard au déficit fédéral déjà lourd, et l'endettement considérable des entreprises et des ménages. On prévoyait que le redressement aux Etats-Unis serait lent et hésitant, ce qui s'est confirmé. Ailleurs, plusieurs facteurs ont retardé la reprise.

- Au Japon, la faiblesse inattendue de l'activité a résulté de l'arrêt brutal de la longue phase d'expansion de l'investissement fixe privé qui a suivi la détérioration marquée de la confiance des chefs d'entreprise, en partie liée au retournement prolongé des mouvements spéculatifs sur les marchés d'actifs.

- En Allemagne, les pressions inflationnistes ont conduit la Bundesbank à relever les taux d'intérêt à court terme, la dernière fois en décembre; les taux d'intérêt de la plupart des autres pays dont le taux de change est lié à celui de l'Allemagne ont évolué de la même façon. Cette évolution a eu tendance à freiner la demande interne.

- Au Royaume-Uni, la récession a été plus profonde et s'est prolongée plus que prévu, en raison d'un assainissement plus marqué qu'on ne l'envisageait de l'endettement des entreprises et des ménages.

Un certain nombre de risques, d'inquiétudes et d'incertitudes affectent les perspectives actuelles.

- Une nouvelle réduction de l'inflation est nécessaire dans beaucoup de pays, y compris l'Allemagne, ce qui suppose le maintien de politiques susceptibles de freiner la demande dans le court terme.

- Les ajustements financiers qui ont déprimé l'activité dans un certain nombre de pays devraient se poursuivre.

1. CROISSANCE DU VOLUME DU PNB/PIB DANS LA ZONE OCDE¹

taux annuels désaisonnalisés (%)

	Part dans le total OCDE 1987	variation par rapport à l'année précédente				variation par rapport au semestre précédent				
		1990	1991	1992	1993	1991 II	1992 I	1992 II	1993 I	1993 II
Etats-Unis	36,0	1,0	-0,7	2,1	3,6	1,5	1,7	3,7	3,6	3,5
Japon	19,2	5,2	4,5	1,8	3,1	1,7	1,5	2,4	3,1	3,6
Allemagne	8,8	4,5	3,1	1,3	2,3	-1,4	2,2	2,1	2,5	2,3
France	7,0	2,2	1,3	2,0	2,6	2,9	1,7	2,0	2,7	3,0
Italie	6,0	2,2	1,4	1,5	2,1	1,2	1,5	1,7	2,2	2,3
Royaume-Uni	5,5	1,0	-2,2	0,4	2,6	-0,5	-0,1	2,5	2,6	2,7
Canada	3,3	0,5	-1,5	2,3	4,3	1,3	2,0	4,1	4,4	4,3
Total des pays ci-dessus	85,8	2,5	1,0	1,8	3,1	1,2	1,6	2,9	3,2	3,2
Autres pays de l'OCDE ²	14,2	2,9	0,6	1,7	2,6	0,7	1,8	2,4	2,7	2,7
Total OCDE	100,0	2,5	1,0	1,8	3,0	1,1	1,6	2,8	3,1	3,2
Quatre grands pays européens	27,3	2,7	1,2	1,3	2,4	0,4	1,4	2,1	2,5	2,5
OCDE Europe	39,7	2,8	1,1	1,4	2,4	0,6	1,5	2,1	2,5	2,5
CE	34,2	2,9	1,4	1,5	2,5	0,7	1,5	2,1	2,6	2,6
Total OCDE moins les Etats-Unis	64,0	3,4	1,9	1,6	2,7	0,9	1,6	2,3	2,8	3,0
<i>Production industrielle</i>										
Sept grands pays	-	1,9	-0,6	0,5	4,1	1,2	-1,2	3,4	4,4	4,1
Total OCDE	-	1,9	-0,7	0,7	4,0	1,0	-0,7	3,4	4,3	4,0

- Dans de nombreux pays, les entreprises et les ménages continuent de faire preuve de prudence. L'incertitude financière et la crainte du chômage risquent de peser sur la confiance. De plus, un nouveau creusement des déficits budgétaires dans beaucoup de pays et l'absence de progrès apparents dans un certain nombre de domaines importants de la réforme structurelle, en particulier les négociations d'Uruguay, sont de nature à concourir au climat d'incertitude.
- La configuration actuelle des soldes extérieurs et des taux de change des grands pays ne suscitent pas d'inquiétude sérieuse (tableau 4). Toutefois, si l'excédent courant japonais devait être perçu comme « excessivement élevé », ou si les évolutions sur les marchés financiers engendraient une poussée à la baisse sur le yen, les pressions protectionnistes dans les autres pays pourraient s'intensifier, entravant la liberté des échanges internationaux et, par voie de conséquence, la performance économique.

Maintenir une politique monétaire saine

Le resserrement des conditions monétaires qui s'est amorcé à la fin des années 80 a permis de contenir et de réduire l'inflation dans la plupart des pays. Dans de nombreux pays de l'OCDE, l'inflation se

	Part dans le total OCDE 1987	variation par rapport à l'année précédente			
		1990	1991	1992	1993
Autriche	0,9	4,6	3,0	2,1	2,5
Belgique	1,1	3,7	1,5	1,6	2,3
Danemark	0,8	1,7	1,0	2,1	2,9
Espagne	2,3	3,7	2,4	2,6	3,2
Finlande	0,7	0,4	-6,1	-1,3	3,3
Grèce	0,4	-0,1	1,5	1,4	2,1
Irlande	0,2	8,3	2,3	2,4	3,1
Islande	0	0,1	0,9	-2,6	0,5
Luxembourg	0	2,3	3,1	3,2	3,5
Norvège	0,7	1,8	1,9	2,0	1,9
Pays-Bas	1,7	3,9	2,0	1,2	2,1
Portugal	0,3	4,2	2,2	2,8	3,3
Suède	1,3	0,5	-1,2	-0,3	0,9
Suisse	1,4	2,2	-0,5	0,9	2,0
Turquie	0,5	9,2	1,5	5,1	3,7
Total des pays ci-dessus	12,4	3,1	1,0	1,6	2,4
Australie	1,6	1,7	-1,9	2,6	3,7
Nouvelle-Zélande	0,3	0,5	-2,1	2,0	2,4
Total des 17 pays ci-dessus	14,2	2,9	0,6	1,7	2,6

1. Les agrégats ont été calculés sur la base des poids du PNB/PIB de 1987 exprimé en dollars de 1987.

2. Les données semestrielles sont des estimations très approximatives.

2. CHÔMAGE DANS LA ZONE OCDE

définitions nationales

	1990	1991	1992	1993	1991 II	1992 I	1992 II	1993 I	1993 II
Taux de chômage (%)¹									
Etats-Unis	5,5	6,7	7,1	6,5	6,9	7,2	6,9	6,6	6,3
Japon	2,1	2,1	2,2	2,3	2,1	2,2	2,2	2,3	2,3
Allemagne	4,9	4,3	4,7	4,8	4,4	4,6	4,9	4,8	4,7
France	8,9	9,4	9,8	9,8	9,6	9,9	9,8	9,8	9,7
Italie	11,1	11,0	11,2	11,5	10,9	11,1	11,3	11,4	11,5
Royaume-Uni	5,9	8,3	9,8	9,7	8,9	9,8	9,8	9,7	9,6
Canada	8,1	10,3	10,4	10,0	10,4	10,5	10,3	10,0	9,9
Total des pays ci-dessus	5,6	6,4	6,7	6,5	6,5	6,8	6,7	6,6	6,4
Autres pays de l'OCDE	8,6	9,6	10,2	10,2	9,9	10,2	10,3	10,2	10,2
Total OCDE	6,2	7,1	7,5	7,3	7,2	7,5	7,5	7,4	7,2
Chômage (millions)									
Amérique du Nord	8,0	9,9	10,4	9,8	10,0	10,6	10,3	9,9	9,6
OCDE Europe	14,4	15,7	16,9	17,0	16,1	16,8	17,0	17,1	17,0
Total OCDE	24,4	27,9	29,9	29,4	28,6	29,9	29,8	29,6	29,2

%	1990	1991	1992	1993
Autriche	3,3	3,7	4,0	4,2
Belgique	8,7	9,3	9,7	9,6
Danemark	9,5	10,4	10,7	10,2
Espagne	16,3	16,3	16,1	15,5
Finlande	3,5	7,6	11,3	10,9
Grèce	7,0	8,2	9,4	10,3
Irlande	13,7	15,8	16,9	16,6
Islande	1,8	1,7	2,6	2,4
Luxembourg	1,3	1,4	1,4	1,3
Norvège	5,2	5,5	5,8	5,3
Pays-Bas	6,4	5,9	6,5	6,9
Portugal	4,7	4,1	5,0	5,4
Suède	1,5	2,7	4,5	5,2
Suisse	0,6	1,3	2,5	2,5
Turquie	10,0	11,5	11,8	12,2
Total des pays ci-dessus	8,8	9,6	10,1	10,2
Australie	6,9	9,6	10,4	9,9
Nouvelle-Zélande	7,8	10,3	11,8	12,0
Total des 17 pays ci-dessus	8,6	9,6	10,2	10,2

1. En pourcentage de la population active.

situé actuellement à son niveau le plus bas depuis deux décennies ou plus. La politique monétaire devrait être poursuivie dans un cadre à moyen terme qui privilégie la stabilité des prix. Dans l'avenir immédiat, l'orientation de la politique monétaire des différents pays sera conditionnée par deux types de facteurs. En premier lieu, il faut compter avec le degré de vigueur de la reprise. En second lieu, une série d'incertitudes entourent la mise en œuvre de la politique monétaire : les répercussions des changements structurels opérés durant la décennie écoulée, en particulier sur les marchés financiers, la façon dont

les économies réagissent maintenant aux perturbations, et les effets sur l'activité économique d'une variation donnée des taux d'intérêt, ainsi que le profil temporel de ces effets. C'est dans ce contexte que les autorités monétaires doivent maintenir et renforcer leur crédibilité. A cet égard, les décisions doivent prendre en compte un important élément d'asymétrie : la crédibilité est difficile à instaurer, mais s'effrite facilement.

En Amérique du Nord, la menace d'une montée de l'inflation a été contenue et, la reprise étant raisonnablement assurée, l'orientation de la politique monétaire devrait désormais prêter attention au rythme de la résorption du sous-emploi. Il faut éviter d'entraver la reprise en inversant trop rapidement l'orientation actuelle de l'action monétaire. Toutefois, les autorités doivent prendre garde au risque de croissance trop rapide de l'activité et de dérapage de l'inflation : en effet, si la reprise actuelle présentait le même profil que lors des épisodes passés, elle pourrait être bien plus vigoureuse que prévu.

Au Japon, l'inflation est faible et la politique monétaire a connu récemment une orientation plus souple. Tandis que l'instabilité des marchés d'actifs a engendré un climat difficile, il importe que la politique monétaire maintienne son orientation à moyen terme vers la stabilité des prix au fur et à mesure que les marchés d'actifs s'ajustent.

En Allemagne, la politique monétaire doit continuer de peser sur l'inflation. En raison de l'ampleur du déficit budgétaire associé au processus d'unification, les taux d'intérêt sont élevés et ne devraient se détendre que modérément d'ici à un an. Dans beaucoup d'autres pays européens, l'inflation n'est pas encore maîtrisée et la politique monétaire doit demeurer restrictive ; le cadre de l'action monétaire

se trouve renforcé par la participation aux mécanismes de change existant en Europe. Dans quelques autres pays européens, où l'inflation est déjà faible et où la crédibilité de la politique monétaire semble s'affirmer, on devrait tirer parti des possibilités qui s'offrent de réduire les écarts de taux d'intérêt vis-à-vis de l'Allemagne.

Assainir les finances publiques

Des finances publiques saines sont indispensables à une performance économique satisfaisante. Il importe tout particulièrement que le financement des budgets du secteur public ne draine pas l'épargne privée et que leur structure contribue à un fonctionnement efficace de l'économie. Le recours à la politique budgétaire pour une gestion économique à court terme devrait être compatible avec les objectifs à moyen terme. Ces principes largement reconnus se sont traduits en particulier par des engagements de réduire les déficits budgétaires, engagements qui n'ont toutefois pas été entièrement appliqués. A la fin des années 80, bien que les déficits budgétaires aient généralement diminué, les possibilités d'améliorer les finances publiques à la faveur d'une croissance soutenue n'ont pas été pleinement exploitées. En 1990 et en 1991, les déficits budgétaires ont augmenté en pourcentage du PIB dans presque tous les pays – et dans la plupart d'entre eux la faiblesse de l'activité n'était pas le seul facteur en cause. Cette année, un nouveau creusement du déficit budgétaire est à prévoir dans la plupart des pays.

Tandis que les déficits budgétaires se sont aggravés, les pressions à long terme sur la politique budgétaire n'ont pas faibli. En particulier, la santé, la protection de l'environnement et les investissements d'infrastructure exerceront des contraintes additionnelles sur la dépense publique, tandis que l'effet compensateur des « dividendes de la paix » sera sans doute relativement réduit. L'effet probable du vieillissement de la population sur les finances publiques souligne la nécessité de constituer des excédents dans le secteur public de manière à accumuler dès maintenant des actifs rémunérateurs qui seront mobilisables dans le futur. Le degré d'urgence de ces besoins varie d'un pays à l'autre, mais dans beaucoup d'entre eux, le problème est d'ores et déjà préoccupant. L'orientation de la politique budgétaire doit tenir compte non seulement de ces contraintes, mais aussi du souci de réduire les emprunts publics afin d'éviter le risque d'une « éviction » des utilisations plus productives de l'épargne.

La pénurie mondiale de capitaux ne semble pas menacer pour le moment, la demande d'investissement étant déprimée après une période d'expansion relativement longue dans la seconde moitié des années 80 ; une fois amorcée la reprise de la consommation dans les pays de l'OCDE, il ne fait cependant guère de doute qu'il faudra de toute urgence renforcer l'épargne de la zone de manière à

3. INDICES IMPLICITES DE PRIX DE LA CONSOMMATION PRIVÉE DANS LA ZONE OCDE¹

pourcentages de variation; taux annuels désaisonnalisés

	1990	1991	1992	1993	1991	1992		1993	
					II	I	II	I	II
Etats-Unis	5,1	4,0	3,1	3,2	2,8	3,1	3,4	3,2	3,0
Japon	2,6	2,6	1,4	1,6	1,2	1,5	1,5	1,6	1,7
Allemagne	2,6	3,6	4,2	3,5	6,2	3,5	3,4	4,0	2,7
France	3,0	3,1	2,8	2,6	3,2	2,7	2,6	2,6	2,5
Italie	6,3	6,7	5,3	4,2	8,2	4,4	4,3	4,2	4,1
Royaume-Uni	5,6	7,4	5,6	3,8	8,3	5,0	4,4	3,7	3,4
Canada	4,2	4,8	2,4	2,4	1,7	2,6	2,6	2,4	2,1
Total des pays ci-dessus	4,2	4,0	3,1	2,9	3,5	2,9	3,0	3,0	2,7
Autres pays de l'OCDE ²	7,8	7,7	6,6	5,7	7,2	6,5	6,1	5,7	5,3
Total OCDE	4,7	4,5	3,6	3,3	4,0	3,4	3,4	3,3	3,1
Quatre grands pays européens	4,1	4,9	4,3	3,5	6,3	3,8	3,6	3,6	3,1
OCDE Europe	5,3	5,9	5,3	4,3	6,8	4,8	4,5	4,4	3,9
CE	4,3	5,0	4,4	3,7	6,1	4,0	3,8	3,8	3,3
Total OCDE moins les Etats-Unis	4,5	4,8	3,9	3,4	4,7	3,6	3,5	3,4	3,1

	1990	1991	1992	1993
Autriche	3,2	3,3	4,0	3,6
Belgique	3,5	3,3	2,9	2,9
Danemark	2,1	2,5	2,2	2,2
Espagne	6,4	6,3	5,9	4,9
Finlande	5,6	5,5	3,8	2,8
Grèce	19,7	18,6	15,2	11,4
Irlande	2,5	3,1	3,6	3,3
Islande	14,8	6,8	4,5	4,5
Luxembourg	4,2	3,2	3,6	3,4
Norvège	4,3	3,6	2,6	2,0
Pays-Bas	2,3	3,4	3,1	3,8
Portugal	13,6	12,0	9,0	7,6
Suède	9,7	10,2	3,2	2,7
Suisse	5,4	5,9	4,3	3,5
Turquie	60,3	66,0	68,0	54,8
Total des pays ci-dessus	8,0	8,4	7,1	6,1
Australie	6,2	3,5	2,8	3,2
Nouvelle-Zélande	6,4	2,8	2,2	2,0
Total des 17 pays ci-dessus	7,8	7,7	6,6	5,7

1. Les agrégats ont été calculés sur la base des poids du PNB/PIB de 1987 exprimé en dollars de 1987.
2. Les données semestrielles sont des estimations très approximatives.

mobiliser les ressources nécessaires pour les investissements en capital dans les pays membres et dans le reste du monde.

La nécessité générale de redoubler d'efforts pour assainir les finances publiques contraste avec les évolutions constatées et prévues dans de nombreux pays de l'OCDE. Aux Etats-Unis, le déficit du budget fédéral pour 1992 sera nettement plus élevé qu'on ne le prévoyait il y a deux ans à peine, même si l'on fait abstraction des facteurs temporaires liés à la récession et à l'assurance des dépôts. De surcroît, les mesures attendues sont insuffisantes : le *Congressional Budget Office* prévoit que le rapport de la dette fédérale brute au PIB augmentera régulièrement au cours de la prochaine décennie pour atteindre d'ici à la fin des années 90 son niveau le plus élevé

depuis une cinquantaine d'années. En Italie, les dérapages persistants du déficit budgétaire par rapport aux objectifs ont déclenché un engrenage dans lequel la montée de la dette et l'alourdissement de la charge d'intérêts s'aggravent mutuellement, en dépit d'importantes réductions du déficit hors versement d'intérêts. En Allemagne, le déficit est d'origine récente et peut être entièrement attribué aux exigences résultant de l'unification ; de fait, les dépenses publiques non liées à l'unification ont été sensiblement freinées. Il existe un programme ambitieux de réduction du déficit à moyen terme, mais dans l'immediat, le déficit des administrations publiques devrait se creuser en 1992 et rester à peu près inchangé en 1993. Au Royaume-Uni, le budget des administrations publiques, après avoir été excédentaire en 1988 et 1989, accusera un déficit sans doute voisin de 5 % du PIB cette année ; entre les deux tiers et les trois quarts de cette dégradation semblent imputables à la faiblesse conjoncturelle de l'activité, mais il n'en reste pas moins que la situation sous-jacente s'est aggravée. De nombreux petits pays de l'OCDE souffrent aussi d'un assainissement insuffisant de leurs finances publiques.

A première vue, le Japon est le seul des grands pays à disposer d'une marge de manœuvre pour assouplir sa politique budgétaire, étant donné le faible endettement net des administrations publiques, qui affichent de surcroît un excédent budgétaire. Néanmoins, les possibilités d'action resteront limitées en raison des besoins d'une population qui vieillit rapidement et du fait que, même si les mesures expansionnistes étaient considérées comme temporaires, il pourrait s'avérer difficile d'un point de vue politique de rétablir en temps opportun la discipline en matière de dépense. Quoi qu'il en soit, le problème d'un assouplissement éventuel de la politique budgétaire ne se posera que si l'apparaît que l'activité économique ne reprend pas comme prévu.

Des progrès plus rapides vers la réalisation des objectifs budgétaires contribueraient aussi à atté-

nuer les pressions sur la politique monétaire qui sont transmises par le biais des marchés des changes. Une accélération de l'assainissement budgétaire en Allemagne permettrait d'instaurer des conditions monétaires moins rigoureuses à la fois dans ce pays et dans ceux qui ont des liens de change formels ou informels avec l'Allemagne. Aux Etats-Unis, des progrès conséquents dans la réduction du déficit budgétaire fédéral modéreraient la hausse des taux d'intérêt pendant la reprise. Indépendamment de ses bienfaits sur le plan interne, une telle action atténuerait le risque d'évolutions inopportunes des taux de change, et en particulier d'un raffermissement du dollar contre le yen, qui pourraient amplifier les tensions protectionnistes. La réaction à ce risque sous la forme d'un nouveau dosage des politiques au Japon (expansion budgétaire et resserrement monétaire) se trouvera limitée par les objectifs d'assainissement budgétaire mais aussi par la fragilité financière persistante.

Réduire le chômage élevé

Le ralentissement de la croissance dans la zone OCDE s'est accompagné ces deux dernières années d'une forte aggravation du chômage, qui touche désormais quelque 30 millions de personnes. Les coûts de l'exclusion d'un si grand nombre d'hommes et de femmes ne se limitent pas aux pertes de production. Le chômage engendre des perturbations sociales et a des répercussions négatives sur les compétences, la motivation et les perspectives des chômeurs eux-mêmes. La réduction durable du chômage doit revêtir une priorité élevée dans presque tous les pays de l'OCDE.

Aujourd'hui le chômage apparaît essentiellement imputable à des facteurs non conjoncturels et profondément ancrés. De fait, le chômage structurel semble croître au moins depuis deux décennies dans beaucoup de pays de l'OCDE, et en particulier dans la Communauté européenne. Le chômage de longue durée et le chômage des jeunes sont très élevés dans beaucoup de pays, et il est probable que certains travailleurs potentiels, découragés de n'avoir pu trouver un emploi, ont quitté la population active. L'amélioration des conditions macro-économiques n'est guère susceptible à elle seule de redresser cette situation.

Les causes fondamentales, qui diffèrent sur des points spécifiques d'un pays à l'autre, résident, semble-t-il, dans des institutions et des politiques structurelles qui entravent les marchés du travail et qui doivent sans doute beaucoup à la diffusion des effets des « comportements culturels de dépendance ». Au cours des années 70, les mécanismes de transfert ont été renforcés dans de nombreux pays afin d'aider les chômeurs dans l'attente d'une reprise de l'emploi. Mais ces transferts semblent avoir réduit les incitations à se recycler et à rechercher les nouveaux emplois et les nouvelles qualifications. ▶

4. BALANCE DES OPERATIONS COURANTES DANS LA ZONE OCDE

milliards de dollars

	1990	1991	1992	1993
Etats-Unis	-92,1	-8,6	-41,1	-49,2
Japon	35,8	72,6	92,6	93,4
Allemagne	47,1	-19,8	-15,6	-13,1
France	-14,9	-6,3	-1,7	-1,2
Italie	-14,4	-20,5	-23,6	-26,6
Royaume-Uni	-27,4	-7,8	-14,8	-19,2
Canada	-18,9	-23,4	-26,6	-26,9
Total des pays ci-dessus	-85,0	-13,7	-30,9	-42,8
Autriche	1,2	-0,2	-0,7	-0,5
Belgique-Luxembourg	3,7	4,0	5,5	7,5
Danemark	1,3	2,2	3,1	3,5
Finlande	-6,9	-5,8	-3,8	-2,2
Grèce	-3,6	-1,5	-1,7	-2,0
Islande	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3
Irlande	0,9	1,9	2,3	2,4
Pays-Bas	10,5	11,7	13,3	15,7
Norvège	3,6	5,3	4,7	5,2
Portugal	-0,2	-0,7	-0,7	-1,0
Espagne	-16,9	-15,4	-16,1	-18,3
Suède	-6,4	-2,2	-1,6	-0,3
Suisse	8,6	9,1	9,2	10,1
Turquie	-2,6	0,4	0,6	0,7
Australie	-14,3	-10,3	-9,6	-10,7
Nouvelle-Zélande	-1,4	-0,5	-0,2	0,1
Total OCDE	-107,6	-15,8	-26,6	-32,7
Quatre grands pays européens	-9,7	-54,3	-55,7	-60,1
OCDE Europe	-16,7	-45,6	-41,8	-39,5
CE	-13,9	-52,0	-50,0	-52,1
Total OCDE moins les Etats-Unis	-15,5	-7,2	14,5	16,4

De surcroît, le coût élevé des embauches et des licenciements, les exigences du salaire minimum et les systèmes de négociations salariales inadaptés aux conditions locales du marché semblent – en dépit de réformes sporadiques – continuer de faire obstacle à un prompt ajustement des marchés du travail et par là même à la création d'emplois.

Une réduction durable du chômage structurel exige des mesures qui s'attaquent directement à ces causes. L'OCDE lance une étude visant à déterminer les aménagements spécifiques des politiques qui seraient particulièrement efficaces pour abaisser le chômage. Le renforcement du système d'acquisition des qualifications par l'enseignement scolaire et la formation professionnelle apparaît comme une composante essentielle de tout programme de mesures dans ce domaine.

Enrayer l'érosion du système commercial multilatéral

L'affaiblissement croissant de la discipline dans l'application des principes et des règles de base du GATT, notamment en ce qui concerne la transpa-

rence des aides publiques, est particulièrement préoccupant. Au cours de la dernière décennie, la part des échanges touchés par des barrières non tarifaires a nettement augmenté dans la plupart des pays de l'OCDE, surtout dans la Communauté européenne et aux Etats-Unis. Seuls quelques pays membres se sont engagés clairement dans la voie de la libéralisation.

Les distorsions les plus fortes ont touché l'agriculture, où les aides globales pour l'ensemble des pays de l'OCDE ont atteint des niveaux record, tandis que dans le secteur manufacturier, la protection non tarifaire s'est étendue des industries en déclin à celles qui bénéficient d'une évolution technologique rapide et de solides perspectives de croissance. De plus, le principe de non-discrimination a continué d'être battu en brèche, car le recours à la « limitation volontaire des exportations » a persisté, et les mesures administratives comme les actions anti-dumping ont pris une ampleur considérable.

Tandis que la réforme fiscale a entraîné une certaine diminution globale des subventions aux industries manufacturières, les dispositifs de soutien à caractère général ont été délaissés au profit de programmes visant à subventionner des branches et des catégories de dépenses spécifiques. Ce redéploiement peut avoir des répercussions négatives sur l'affectation des ressources et engendrer de nouvelles distorsions, à la fois sur le plan intérieur et sur le plan international.

Dans ce contexte, la priorité immédiate consiste à faire aboutir rapidement les négociations d'Uruguay – à cet égard les évolutions en cours au moment où ont été rédigées ces *Perspectives* autorisaient un optimisme prudent. Un échec ne signifierait pas seulement que les améliorations potentielles dans des domaines vitaux qui font l'objet des négociations ne se concrétiseraient pas, mais il ferait aussi naître le risque de voir le système commercial multilatéral encore affaibli par les réactions de pays qui jugent le *statu quo* inacceptable. Toutefois, même une application intégrale des accords actuellement envisagés dans le cadre des négociations d'Uruguay ne supprimerait pas toutes les distorsions commerciales. La libéralisation dans des secteurs comme l'agriculture, le textile et l'habillement, et la sidérurgie ne serait instaurée que d'une manière progressive. De surcroît, de nouvelles distorsions, constatées ou potentielles, apparaissent à mesure que les marchés se globalisent et qu'un plus large éventail de mesures intérieures s'avère avoir des répercussions sur les échanges et les relations économiques internationales. Un traitement accéléré de ces distorsions entraînerait une amélioration particulièrement nécessaire de la flexibilité dans la zone OCDE, tout en contribuant à la réussite de la réforme dans les anciennes économies socialistes et dans le monde en développement.

L'ouverture des marchés de l'OCDE aux pays non membres doit se poursuivre sans discrimination. Il est clair que le processus de réforme en Europe cen-

trale et orientale, destiné à mettre en place des économies de marché viables, se révèle être une tâche extrêmement difficile qui pourrait requérir le soutien des pays de l'OCDE pendant plusieurs années. Outre qu'il faut veiller à ce que le vaste déploiement de l'assistance technique occidentale envisagée à l'heure actuelle soit mis en œuvre aussi efficacement que possible, un aspect crucial du soutien consistera à assurer à ces pays un meilleur accès effectif aux marchés de la zone OCDE. C'est là un point d'autant plus important que bon nombre de ces pays ont mis en place et s'efforcent de maintenir des régimes commerciaux libéraux. Cependant, l'ouverture des marchés des pays de l'OCDE aux exportations de l'Europe centrale et orientale ne devrait pas se faire au détriment de pays tiers.

Recourir davantage aux instruments économiques dans la politique d'environnement

Les problèmes d'environnement, en particulier ceux qui se posent à l'échelle mondiale, ont fait l'objet d'une grande attention au Sommet de la Terre, à Rio de Janeiro. A l'origine de beaucoup de ces problèmes, il y a le fait que des ressources comme l'air, la terre et l'eau ne sont pas correctement tarifées. Même lorsque des redevances sont imposées, par exemple dans le cas des systèmes d'irrigation, il est fréquent qu'elles ne reflètent pas la totalité des coûts environnementaux de l'utilisation de la ressource. De fait, les tarifs pratiqués sont souvent même inférieurs au simple coût de mise en exploitation. Et le problème se trouve aggravé lorsque la consommation de ces ressources est subventionnée, par exemple en raison des politiques sectorielles pour l'agriculture, l'énergie ou les transports.

Certains problèmes d'environnement, notamment celui des émissions de polluants atmosphériques, ont été traités par des mesures réglementaires directes, qui présentent en général un mauvais rapport coût/efficacité. De plus en plus, on reconnaît que le recours accru aux instruments économiques – redevances, taxes et permis négociables – peut permettre de résoudre les problèmes d'environnement moyennant un coût plus faible. Les initiatives prises dans ce sens sont encourageantes et fournissent d'importants enseignements sur les possibilités qu'offrent les incitations par les prix, même dans des domaines où il est difficile de définir, d'attribuer et de faire respecter les droits de propriété. Toutefois, les instruments économiques jouent encore un rôle trop limité, tandis que des pressions grandissantes s'élèvent en faveur de réglementations directes applicables à l'échelle internationale, qu'il s'agisse de conventions intergouvernementales sur des objectifs d'environnement ou de mesures commerciales utilisées à des fins de protection de l'environnement.

le 3 juin 1992